

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

COMPTE RENDU INTÉGRAL
DES SÉANCES DU MERCREDI 3 OCTOBRE 2001
(3^e jour de séance de la session)



SOMMAIRE GÉNÉRAL

1^{re} séance 5375

2^e séance 5417

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

5^e séance

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 3 octobre 2001



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND FORNI

1. **Situation consécutive aux attentats perpétrés le 11 septembre 2001 aux Etats-Unis d'Amérique.** – Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 5377).

M. Lionel Jospin, Premier ministre.

MM. Robert Hue,
Valéry Giscard d'Estaing,
Jean-Marc Ayrault,
Edouard Balladur,
Jean-Pierre Chevènement.

PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE GAILLARD

M. Jean-François Mattei.

PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND FORNI

M. Philippe de Villiers.

M. le Premier ministre.

Clôture du débat.

Suspension et reprise de la séance (p. 5404)

PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE GAILLARD

2. **Droits des malades.** – Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 5404).

MOTION DE RENVOI EN COMMISSION (p. 5404)

Motion de renvoi en commission de M. Mattei : MM. Jean-François Mattei, Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé ; Mme Jacqueline Mathieu-Obadia, MM. Marc Laffineur, Jean-Pierre Foucher. – Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour de la prochaine séance** (p. 5416).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND FORNI

M. le président. La séance est ouverte.
(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

SITUATION CONSÉCUTIVE AUX ATTENTATS PERPÉTRÉS LE 11 SEPTEMBRE 2001 AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement relative à la situation consécutive aux attentats perpétrés le 11 septembre 2001 aux États-Unis d'Amérique et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Lionel Jospin, Premier ministre. Monsieur le Président, mesdames et messieurs les députés, votre session ne pouvait s'ouvrir sans que se tienne un débat sur la situation créée par les attentats du 11 septembre. Je vous l'ai donc proposé et je veux vous présenter les analyses qui ont inspiré le Gouvernement et le plan d'action qu'il a mis en œuvre au lendemain des attentats effroyables qui, il y a trois semaines, ont frappé les États-Unis et plongé le monde dans la stupeur. Au peuple américain qui déplore, par milliers, ses victimes, la France a aussitôt apporté son entière solidarité. Plusieurs dizaines de nations, à travers le monde, dont la nôtre, comptent également des disparus. Ma pensée, notre pensée, va vers toutes ces victimes, vers leurs familles et vers leurs proches.

L'émotion reste aujourd'hui immense. Cette émotion, partagée par l'ensemble de nos concitoyens, se double d'une vive inquiétude parce que ces actes de terrorisme sont un défi directement adressé à nos valeurs les plus profondes : le respect de la vie, la démocratie, la liberté. Ce défi concerne toutes les nations et la société internationale dans son ensemble. Il appelle des réponses claires et déterminées. Je voudrais les évoquer aujourd'hui avec vous.

Le Gouvernement est en effet soucieux d'associer les élus de la nation à la détermination du concours de notre pays à la lutte contre le terrorisme international. Au lendemain des événements, les commissions des affaires étrangères et de la défense se sont réunies conjointement. Le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, le ministre de la défense, Alain Richard, et le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, se sont exprimés devant elles. Nous avons ici, aujourd'hui, un débat. Dès lors que le Parlement est à nouveau réuni, je peux vous assurer que le contact entre le Gouvernement et la représentation nationale sera permanent.

M. Jean-Pierre Soisson. Et avec le Président de la République ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le Premier ministre. Mesdames, messieurs, le 11 septembre 2001 aura-t-il changé quelque chose dans l'histoire du monde ? Comment décrire cette situation nouvelle, quels mots employer pour en qualifier la gravité, sans concéder aux terroristes l'avantage de nous avoir entraînés sur leur terrain ?

On a parlé de guerre, parce que les attentats ont été conduits comme des actes de guerre, parce que la riposte peut impliquer l'usage de moyens militaires. Pourtant, il n'y a pas ici de nations affrontées, pas d'armée régulière en vue, pas de traité de paix concevable. Certains ont parlé de conflit de « civilisations », parce que les terroristes croient pouvoir invoquer l'Islam, ou plutôt leur propre vision dévoyée de l'Islam pour justifier l'injustifiable et s'assurer des complicités ou des complaisances.

Nous ne tomberons pas dans leur piège en laissant s'accréditer des amalgames aussi dangereux qu'infondés. En dehors de ceux qui ont participé ou prêté la main au terrorisme, ou qui développent les idéologies dangereuses du fanatisme, nul ne saurait être stigmatisé. La lutte contre le terrorisme doit non pas diviser, mais unir les nations, les peuples, les religions : c'est la condition de son succès. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la Démocratie française-Alliance.*)

M. Jean-Pierre Soisson et M. Franck Borotra. Très bien !

M. le Premier ministre. Notre ambition doit être de donner à l'union contre le terrorisme un caractère universel. Cette union ne fera pas disparaître les tensions du monde. Elle ne vise pas à imposer aux peuples qui souffrent d'oublier leurs souffrances ou leurs frustrations, de dépouiller leur identité pour fusionner dans une lutte monolithique. Mais nous ne devons pas oublier non plus qu'invoquer une vision critique des responsabilités des États-Unis dans l'histoire récente comme prétexte pour dire : « ce combat n'est pas le nôtre » serait une faute. La lutte contre le terrorisme est un impératif commun aux démocraties et doit le devenir pour toutes les nations. Ce n'est pas la guerre d'un autre où nous serions entraînés, c'est une action nécessaire et méthodique à laquelle nous consacrerons librement tous nos efforts. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Le terrorisme ne s'explique pas, et se justifie encore moins par les inégalités qui divisent le monde et par les conflits qui le bouleversent. Mais il faut savoir que la haine se nourrit de la pauvreté, de la frustration et de l'injustice. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) C'est pourquoi cette crise nous renvoie à des questions essentielles sur l'état du monde actuel. Comment répondre aux extrémismes, dont on ressent de manière diffuse la propagation, y compris au sein de notre monde

développé ? Comment éviter que le monde, en se globalisant économiquement, laisse se créer, dans la sphère du politique, des vides que seule la violence viendrait combler ? Je ne fais qu'ouvrir, aujourd'hui, ce débat complexe. Mais j'ai la conviction que la menace terroriste ne doit en aucun cas relativiser, dans les esprits comme dans l'agenda des Etats, l'urgence des problèmes mondiaux : la résolution des conflits, notamment celui du Proche-Orient, le respect des droits de l'homme, la progression de la démocratie, le développement, l'environnement.

Après le choc du 11 septembre, les pays de la communauté internationale ont senti la nécessité de réagir pour que le monde conserve des structures, au lieu de se précipiter dans l'aventure dont rêvent sans doute les auteurs de l'attentat. Le terrorisme a été désavoué presque universellement, des coopérations parfois inattendues se sont esquissées. La France, avec sa propre pensée, avec son réseau de relations internationales, doit s'engager pour contribuer à ce que le monde sorte de cette crise plus lucide qu'il n'y est entré, plus fort contre un terrorisme clairement rejeté, plus déterminé à s'unir pour remédier aux fractures et aux injustices qui font le jeu de la violence et affaiblissent la cause des démocraties. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) C'est donc sous le signe de la solidarité internationale que nous avons placé d'emblée notre action dans la bataille contre le terrorisme. Un fléau qui ignore les frontières appelle une réponse internationale. Une organisation capable d'enrôler et de contrôler pendant des années des affidés répartis sur plusieurs continents doit se heurter à un système de répression dont l'ubiquité et la mobilité soient comparables.

Je voudrais évoquer cette action solidaire et les principes qui la guident avant de préciser les mesures prises par le Gouvernement pour assurer, sur le plan intérieur, la sécurité de nos concitoyens.

La lutte contre le terrorisme appelle solidarité et coopération.

Notre solidarité s'exerce tout d'abord avec les Etats-Unis, la nation alliée à qui nous devons notre victoire sur le nazisme, le peuple ami avec lequel nous partageons l'affirmation de l'idéal démocratique. En accord avec le Président de la République, le Gouvernement a souscrit à l'engagement, pris dans le cadre de l'article 5 du traité de l'Atlantique Nord, de soutenir la riposte de notre allié agressé, de la manière que nous jugerons appropriée. La France prendra toutes ses responsabilités, aux côtés des Etats-Unis, dans l'œuvre de longue haleine qu'appelle l'éradication du terrorisme.

Le Président des Etats-Unis a fixé pour objectif à la riposte de son pays l'identification et la punition des coupables et, au-delà, le démantèlement des réseaux terroristes, grâce à la coopération des pays où ils sont implantés. Ce sont là des objectifs précis auxquels nous pouvons nous associer pleinement. Les Etats-Unis, soucieux de construire contre le terrorisme une coalition internationale sans exclusive, conscients des risques qu'entraîneraient des formes de représailles qui déclencheraient contre eux l'incompréhension ou la révolte, ont adopté une stratégie de long terme, multiforme, dont l'emploi des armes ne sera qu'un des volets.

Le principe de solidarité universelle devait s'exprimer dans le cadre des Nations unies. Depuis le 11 septembre, deux résolutions du Conseil de sécurité sont venues préciser le cadre de droit international dans lequel doit s'exercer la réponse des nations aux actes de terrorisme. La résolution 1368, qualifiant les attentats du 11 septembre – et tout acte de terrorisme international – comme une

menace à la paix et à la sécurité internationale, a ouvert le droit à la légitime défense, individuelle et collective, fondant ainsi juridiquement le recours à la force.

La résolution 1373, adoptée le 28 septembre en application du chapitre VII de la charte des Nations unies, qui renouvelle l'appel du Conseil de sécurité à la collaboration des tous les Etats contre le terrorisme et à l'application intégrale des conventions internationales pertinentes, forme, quant à elle, un véritable instrument international de lutte contre le terrorisme qui s'impose aux Etats.

Elle exige de leur part une collaboration complète et un éventail exhaustif de mesures drastiques et d'application immédiate, visant notamment à tarir tout transfert financier à des personnes ou organisations impliquées dans des actes de terrorisme. Elle anticipe ainsi largement, et de manière volontariste, l'entrée en vigueur de la Convention sur la répression du financement du terrorisme, adoptée par l'assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1999, à l'initiative de la France, et dont la ratification par notre pays est imminente. Le texte est à l'ordre du jour du Sénat le 11 octobre.

M. Jean-Pierre Soisson. Parce qu'on vous l'a demandé ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le Premier ministre. La France poursuivra aussi avec ses partenaires, dans les enceintes internationales pertinentes, qu'il s'agisse de l'Union européenne, du G7/G8 ou du GAFI, une réflexion concertée pour identifier et articuler de la manière la plus efficace les mécanismes de coopération contre le financement du terrorisme. Il faut lutter de façon résolue contre les « trous noirs » du système financier international, ces territoires qui ne repeçent pas la discipline commune contre le blanchiment des capitaux, ces centres financiers où le culte de l'anonymat et le secret bancaire facilitent l'organisation de tous les trafics.

D'ailleurs, samedi, aux Etats-Unis, le ministre français de l'économie et des finances, avec ses collègues du G7 puis du G8, est chargé de faire le rapport introductif aux discussions et nouvelles décisions sur le sujet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) Au-delà de la personnalité de ces ministres, mesdames messieurs les députés, cela renvoie à l'action résolue que la France et toutes les autorités françaises, y compris le prédécesseur de Laurent Fabius, ont conduite au sein des instances internationales pour lutter précisément contre la criminalité financière et les paradis où elle se dérobe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

M. Yves Fromion. C'est bien de le saluer !

M. le Premier ministre. Enfin, l'examen en cours à l'ONU d'un projet de convention globale sur le terrorisme, abordant tous les aspects du problème, aboutira, je l'espère – notre diplomatie y veille –, à un cadre universel de référence pour les nombreux instruments juridiques internationaux qui traitent de la question.

La solidarité avec les Etats-Unis, une détermination implacable dans la lutte contre le terrorisme, un appel à la conjonction des efforts de l'ensemble de la communauté internationale, tels sont les principes qui nous guident et qui ont été, au niveau européen, affirmés avec force et traduits dans toutes leurs conséquences par les conclusions et le plan d'action du Conseil européen extraordinaire qui s'est tenu à Bruxelles le 21 septembre.

L'Europe doit en effet jouer un rôle de premier plan dans cette entreprise.

D'abord pour des raisons d'efficacité. Il n'est pas tolérable pour nos pays qu'un réseau, doté d'un quartier général dans un pays de l'Union, d'un trésor de guerre dans un autre, puisse projeter des attentats dans un troisième, en comptant sur les disparités juridiques, les limites ou les lenteurs de la coopération policière ou judiciaire entre les Etats pour préserver la clandestinité de ses projets. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Ensuite, pour des raisons qui tiennent au cœur même du projet politique européen, qui est de répondre aux attentes des citoyens de l'Union. Au premier rang de ces attentes figurent, bien sûr, la sécurité et la défense des valeurs qui sont au fondement de l'identité européenne. L'Europe doit donc plus que jamais constituer, pour les nations qui la composent, une garantie de sécurité.

Dès les premiers jours de la crise, l'Europe a su apporter une réponse unie, fondée sur une vision politique commune qui rejoint parfaitement les préoccupations de la France. Je me réjouis que les Quinze aient pu ainsi affirmer leur identité sur la scène internationale. C'est là un élément important de confiance et de stabilité dans la période que nous vivons.

Je me félicite des mesures concrètes adoptées par le Conseil européen, qui doivent permettre d'instaurer au sein de l'Union un système cohérent de prévention et de répression du terrorisme grâce, notamment, au renforcement de la coopération policière et judiciaire : celui-ci devrait s'appuyer sur une définition commune du terrorisme et sur une harmonisation des sanctions, sur des instruments nouveaux, comme le mandat d'arrêt européen, sur une coopération accrue des services compétents et sur la mobilisation de spécialistes du terrorisme dans les enceintes européennes. Ces décisions concernent également la lutte contre le financement du terrorisme, notamment à travers l'extension de la directive sur le blanchiment de l'argent et la décision-cadre sur le gel des avoirs, que la France a d'ailleurs anticipée en décidant de geler les avoirs des personnes et des entités identifiées par les Etats-Unis. A cette fin, un décret a été publié au *Journal officiel* dès le 26 septembre. Après les Etats-Unis, nous avons été la première nation à prendre immédiatement ces dispositions concrètes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Ces décisions, pour essentielles qu'elles soient, en appelleront de nouvelles et exigent un suivi particulier. C'est pourquoi je crois opportune la création d'une structure permanente *ad hoc* – peut-être à travers nos représentants permanents auprès de l'Union européenne – chargée, à Bruxelles, sous l'autorité du Conseil affaires générales, comme l'a dit le Conseil européen, de coordonner les actions à mettre en œuvre pour lutter contre le terrorisme dans les différents domaines. Cette structure pourrait s'assurer de l'application des mesures prises et identifier les nouveaux besoins d'harmonisation.

Au moment où l'Europe achève de construire les institutions et les capacités qui la doteront d'une dimension de défense, sans doute faut-il aussi réfléchir, en complément des progrès observés au sein du pilier JAI, à la contribution que cette Europe de la défense peut apporter à la sécurisation du territoire, des approches maritimes et aériennes des pays de l'Union européenne.

Mesdames, messieurs, trois semaines après les attentats, les Etats-Unis poursuivent, de manière progressive, le déploiement de leurs forces, notamment aériennes et aéronavales, au Moyen-Orient et en mer d'Arabie. A cet égard, il apparaît que l'administration américaine privilégie une action méthodique, menée seule ou en coalition.

Le but affirmé, c'est l'efficacité dans la durée pour démanteler l'organisation de Ben Laden et les réseaux identifiés comme appartenant à la mouvance du terrorisme islamiste.

Les options militaires de la lutte qui s'engage peuvent conduire, au-delà des actions ponctuelles, à des opérations de plus grande envergure. Le succès des unes et des autres exige des renseignements de grande qualité, pour planifier des modes d'action très complexes et définir des ciblages précis et pertinents. Les Etats-Unis font appel à la coopération internationale dans ce domaine. Nos services, qui ont déjà participé de manière très active à l'identification et au démantèlement de réseaux terroristes liés aux attentats du 11 septembre, y apportent leur compétence.

Pour préparer ces actions ou ces opérations, les déploiements de forces complémentaires engagés par les Etats-Unis devraient se poursuivre. Sur ce point, la France, comme d'autres alliés, a été sollicitée pour ouvrir son espace aérien aux appareils militaires américains. En accord avec le Président de la République, il a été répondu favorablement à cette demande. Naturellement, une concertation étroite est maintenue à ce sujet entre les responsables de nos deux pays ; elle comporte notamment une procédure de préavis. Une demande de coopération navale nous a été également adressée. Des bâtiments français de la marine nationale déployés dans l'océan Indien coopèrent avec l'US Navy, notamment pour contribuer au soutien logistique de la force aéronavale déployée en mer d'Arabie.

M. Jean-Pierre Soisson. On n'a même pas un porte-avions à leur envoyer ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le Premier ministre. Plus largement, au-delà de cette opération, les forces françaises prépositionnées hors du territoire métropolitain ont adapté leur posture en élevant leur niveau de précaution et de vigilance. Elles peuvent à tout moment être renforcées par de nouvelles capacités militaires et notamment par des forces spéciales dont le niveau de disponibilité opérationnelle est élevé.

M. Jean-Pierre Soisson. Vous avez raison de le souligner ! (*Sourires.*)

M. le Premier ministre. Les décisions éventuelles seront prises par le Président de la République et le Gouvernement, conformément aux responsabilités constitutionnelles de chacun. Si, au-delà de l'actuelle coopération dans les domaines du renseignement, des facilités logistiques et du soutien, il était demandé la participation militaire de la France à des opérations, cela impliquerait que notre pays soit pleinement associé à la définition des objectifs politiques et à la planification des actions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

Si des moyens militaires français concouraient à une intervention, le Parlement serait consulté et la représentation nationale serait régulièrement informée de la conduite des opérations, comme ce fut le cas pendant toute la durée du conflit du Kosovo.

Aujourd'hui, tous les regards se tournent vers l'Afghanistan. Au-delà des actions que la présence des terroristes y rendrait nécessaires, il faut penser aux hommes et aux femmes de ce pays, victimes d'un régime d'oppression, et tâcher qu'ils parviennent à reprendre enfin leur destin en main. Aux souffrances que ce peuple endure depuis si longtemps du fait des conflits armés s'ajoutent aujourd'hui de nouvelles difficultés humanitaires.

L'Union européenne a d'ores et déjà débloqué 27 millions d'euros d'aide pour y faire face. La France – qui, par ses organisations non gouvernementales, a été très présente en Afghanistan – vient de présenter à ses partenaires un plan d'action pour ce pays. Elle prendra toute sa place dans l'action internationale qui s'impose pour favoriser le dialogue entre toutes les composantes de ce pays en vue d'une transition vers la réconciliation et la paix civile. Notre pays participera à l'effort international en faveur des populations civiles afghanes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Mesdames, messieurs, la France n'a pas découvert la barbarie du terrorisme le 11 septembre. Elle l'a déjà, hélas, plusieurs fois éprouvée dans sa chair. Aussi est-ce avec constance et vigilance que le Gouvernement s'emploie à assurer la sécurité de nos concitoyens.

Le jour même des attentats sur New York et Washington, le Gouvernement a mis en œuvre le plan Vigipirate renforcé.

Ce plan prévoit la présence de forces de police, de gendarmerie et des armées dans des lieux publics sensibles, comme les aéroports, les gares ou des zones de forte concentration commerciale. Au total, ce sont près de 4 500 hommes et femmes qui assurent cette tâche visible de prévention des attentats et des troubles à l'ordre public, en complément de celles des forces de police et de gendarmerie qui sont normalement affectées à la sécurité publique. Mais le plan Vigipirate est aussi un ensemble de mesures de vigilance, mises en œuvre dans chaque département par le préfet sur la base d'un plan qu'il élabore, pour les lieux, entreprises et établissements sensibles. Son déclenchement mobilise de nombreux agents publics et privés, bien au-delà des effectifs des forces de sécurité appelées en renfort.

Je tiens ici, devant la représentation nationale, à rendre un hommage particulier à tous ceux, élus locaux, fonctionnaires des services de l'État et des collectivités, policiers, gendarmes et militaires, responsables et agents de sécurité dans les entreprises, qui ont été mobilisés pour la mise en œuvre du plan Vigipirate et veillent à sa bonne application. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Ces premières mesures de précaution étaient nécessaires. Le plan Vigipirate est essentiel à la protection de notre pays en cas de menace terroriste, car il met en place un dispositif de surveillance de caractère général et éveille la vigilance des responsables et de la population.

Mais le plan Vigipirate doit être complété par des mesures spécifiques adaptées à la réalité de la menace terroriste.

Pour élaborer ces mesures, il faut apprécier, de la manière la plus précise possible, les caractéristiques de la menace pour notre pays, aujourd'hui. L'activité des services de renseignement est à cet égard déterminante. Il est rare qu'elle soit évoquée à la tribune de l'Assemblée nationale, pour des raisons évidentes. Je voudrais aujourd'hui souligner le travail considérable réalisé par ces services, qu'ils dépendent du ministère de l'intérieur ou du ministère de la défense. Par leur action propre, et aussi par leurs relations avec leurs homologues chez nos alliés, ils fournissent des renseignements précieux dans la lutte contre le terrorisme. Ces renseignements, vous le savez,

ont déjà permis d'interpeller, en France et à l'étranger, des personnes fortement suspectées d'être liées à des réseaux terroristes et de préparer des attentats en Europe.

S'agissant des mesures de préventions et de protection, déjà, depuis 1999, la planification de défense et de sécurité a fait l'objet d'une mise à jour, et les moyens humains, financiers et matériels dont elle est assortie ont été renforcés.

M. Pierre Lellouche. Ce n'est pas vrai !

M. le Premier ministre. Pour répondre plus spécifiquement à la menace terroriste, depuis le 11 septembre, un très important travail interministériel sur la prévention, les moyens de lutte et de secours a été mené dans une série de domaines sensibles. Je suis personnellement de très près ce travail interministériel. Plusieurs réunions de ministres ont été organisées à l'Hôtel Matignon depuis le 11 septembre. Après m'être adressé aux préfets, je réunirai prochainement les préfets et les officiers généraux de zone de défense ainsi que les préfets maritimes.

M. Pierre Lellouche. Vous avez raison !

M. le Premier ministre. En cette matière, nous recherchons toujours la transparence, dans toute la mesure compatible avec les contraintes de la protection de notre pays. Notre vigilance doit d'abord s'exercer sur la sécurité du transport aérien. Cela nécessite des mesures au niveau international, puisque le risque peut survenir d'avions de compagnies étrangères comme nationales, en transit comme à destination ou au départ de notre pays.

M. Pierre Lellouche. Les procédures n'ont pas changé.

M. le Premier ministre. Nous attachons donc une importance particulière à la concertation qui s'est engagée dans le cadre de l'Organisation de l'aviation civile internationale, en vue de renforcer les obligations des États en matière de sûreté et d'adapter les normes aux menaces nouvelles. Dans ce domaine de la lutte antiterroriste comme dans les autres, l'harmonisation européenne est essentielle. Le conseil des ministres des transports, qui s'est réuni le 14 septembre dernier à Bruxelles, et auquel participait le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, a notamment décidé de renforcer l'expertise et la coordination au sein de la Conférence européenne de l'aviation civile, qui réunit trente-huit États.

M. Jean-Pierre Soisson. Il n'a rien dit ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le Premier ministre. Pour sa part, le Gouvernement est résolu à mettre en place, aussi rapidement que possible, en complément de Vigipirate, une première série de mesures nationales renforçant très sensiblement la sécurité pour les avions circulant dans notre espace aérien.

M. Pierre Lellouche. Il serait temps !

M. le Premier ministre. Le contrôle des accès aux zones aéroportuaires est d'ores et déjà renforcé et va l'être davantage, pour les personnels qui y travaillent, les passagers, les bagages et le fret, pour l'aviation d'affaires comme pour l'aviation de ligne. Afin d'assurer la sécurité à bord des avions eux-mêmes, des contrôles de sécurité avant le vol vont être systématisés, la présence de personnels de sécurité en vol sera encouragée et l'étude de dispositifs de contrôle de l'accès au poste de pilotage va être accélérée.

La défense aérienne a été renforcée et adaptée à la situation nouvelle. La coopération avec nos alliés les plus proches a été resserrée en matière de veille et de surveil-

lance de l'espace aérien. Des détachements permanents de liaison ont été placés au sein des centres militaires alliés et au sein des centres civils français de contrôle de la navigation aérienne. Le nombre d'avions de chasse en alerte de décollage immédiat est passé de quatre à dix appareils (*Exclamations et sourires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*), répartis sur cinq terrains.

M. Pierre Lellouche. Quatre à dix ? Nous sommes sauvés !

M. le Premier ministre. Mesdames messieurs les députés, si vous ne voulez pas d'informations précises, ne vous adressez pas au Gouvernement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Je pense notamment à M. Lellouche qui, sur ces sujets sensibles, parle en ce moment à tort et à travers ! (*Mêmes mouvements.*)

M. Jean-Paul Charié. Ah là, vous êtes bon, on voit qui vous êtes !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Quel homme d'Etat !

M. le Premier ministre. L'armée de l'air est en mesure d'intercepter rapidement un avion au comportement anormal pour procéder à des vérifications et, si nécessaire, prendre des mesures de contrainte. En outre, des dispositifs de défense aérienne au sol peuvent être déployés autour de certains sites qui apparaîtraient de nature à constituer des cibles présentant des risques particuliers.

Certaines des mesures prises pour le transport aérien pourront être étendues à des transports ferroviaires ou maritimes très sensibles. Les préfets maritimes ont d'ores et déjà pris des mesures pour que les atterrages fassent l'objet d'une surveillance accrue des navires marchands, en particulier ceux transportant des produits dangereux.

Les risques d'une action terroriste de nature bactériologique ou chimique sont souvent évoqués. Face à ce type de menaces, le Gouvernement a élaboré un plan d'urgence, qu'il souhaite coordonner avec nos partenaires européens. Même si le nombre de substances chimiques ou d'agents bactériens ou viraux qui peuvent être hypothétiquement utilisés complique la mise en place de dispositifs spécifiques de prévention et de protection, le Gouvernement a engagé une remise à niveau accélérée de nos moyens de détection et de réaction.

Dans l'immédiat, le Gouvernement vient d'approuver le plan BIOTOX qui définit les principes de la lutte contre le risque biologique. Les moyens d'analyse et de détection des attaques contre l'air ou l'eau seront renforcés. Les capacités de décontamination seront accrues. Les laboratoires seront mobilisés pour produire les antidotes, lorsqu'ils sont connus.

M. Jean-Pierre Soisson. Evidemment s'ils ne sont pas connus... Quelle différence avec Tony Blair ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le Premier ministre. Face au risque d'attaques par les agents infectieux vis-à-vis desquels il n'existe pas ou plus de vaccin, il faut à la fois encourager la recherche française à trouver de nouveaux moyens de prévention adaptés et développer les thérapeutiques curatives. Nous

souhaitons que cette recherche s'insère dans un cadre européen et international. Dans ce domaine où le risque pour la santé publique ne peut être borné par une frontière, il est en effet essentiel que les mesures soient harmonisées au niveau européen, et international dans le cadre de l'Organisation mondiale de la santé.

M. Pierre Lellouche. Ce n'est pas sérieux ! (« *Ni à la hauteur du problème !* » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le Premier ministre. Mesdames, messieurs les députés, il nous faut également veiller, en cette période de risque accru, à renforcer les dispositions légales de nature à prévenir et combattre plus efficacement les menées du terrorisme. A cette fin, le Parlement devrait être saisi, sous des formes répondant à l'urgence, de dispositions législatives.

Ces dispositions viseront notamment plusieurs objectifs : réaliser des visites de véhicules, sur réquisition du parquet lorsque ces visites sont nécessaires pour rechercher et poursuivre certaines infractions en matière de terrorisme (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants. – Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelque bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert*) ; mener des perquisitions dans le cadre d'enquêtes préliminaires, pour des infractions relatives au terrorisme, sur autorisation du juge des libertés saisi par le parquet ;...

M. Franck Dhersin. On leur téléphonera !

M. le Premier ministre. ... faire procéder, par des agents de sécurité préalablement agréés, à des contrôles de sécurité, pour l'accès aux zones aéroportuaires ou portuaires, ou en tout lieu accessible au public, en cas de menace grave sur la sécurité publique ; donner aux juges le moyens de contrer plus efficacement l'utilisation à des fins criminelles des nouvelles technologies de la communication.

Ces dispositions, justifiées par la lutte contre le terrorisme, seront proposées au Parlement pour une période déterminée liée aux circonstances actuelles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Lellouche. Mais Ben Laden va trembler !

M. le Premier ministre. Mesdames, messieurs, tout est fait pour assurer la sécurité de nos concitoyens (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) et préparer la contribution de la France à la lutte contre le terrorisme international. Cette mobilisation doit avoir pour corollaire notre sérénité et notre cohésion nationale. Cette cohésion repose sur le respect mutuel. A cet égard, les propos ou les comportements hostiles à l'Islam sont dangereux et profondément inacceptables. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

J'observe d'ailleurs que toutes les autorités religieuses, en particulier dans notre pays, se sont élevées avec force non seulement contre les attentats mais aussi contre les attitudes menaçantes à l'égard des musulmans, dont ils seraient le prétexte. Je l'affirme solennellement : aucun acte hostile à l'égard des musulmans ne sera toléré dans notre pays. Les actes d'inspiration raciste, antisémite ou les comportements discriminatoires seront poursuivis. (*Mêmes mouvements.*)

Dans le même esprit de mobilisation, nous devons nous refuser à céder au fatalisme du ralentissement économique. Nos atouts sont intacts (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*) : l'inflation est en recul, nos entreprises sont en bonne situation financière (*Mêmes mouvements*), la consommation est soutenue, nos déficits publics ont été réduits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Nous possédons les ressorts nécessaires pour surmonter les épreuves de l'heure. Chacun, qu'il soit chef d'entreprise, investisseur, consommateur, doit se sentir concerné par la réponse qu'il convient d'apporter au terrorisme. Sachons faire la preuve, collectivement, de notre sens des responsabilités, de notre solidarité d'acteurs économiques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pour sa part, le Gouvernement est pleinement mobilisé. Il montre sa réactivité en matière de politique de l'emploi (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*) – la ministre de l'emploi et de la solidarité a rappelé les mesures prises hier – en redéployant très rapidement des moyens budgétaires. (« C'est hors sujet ! » sur les mêmes bancs.)

Il est également déterminé à s'engager en faveur des secteurs d'activité qui seraient directement touchés par les conséquences des attentats du 11 septembre ; nous y travaillons avec le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Le projet de budget que nous proposons à la représentation nationale pour l'année 2002 sert la croissance. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Il poursuit la baisse des impôts, tant pour les ménages que pour les entreprises, et assure ainsi le soutien de la consommation et de l'investissement. (« C'est hors sujet ! » sur les mêmes bancs.)

Mais je ne doute pas, mesdames, messieurs les députés de l'opposition, qu'au-delà du fait que cette crise économique internationale ne semble pas vous affecter, ou vous désespérer, comme nous, (« *Votre électoralisme est désespérant !* » sur les mêmes bancs) nous puissions compter sur vos propositions pour faire face à cette situation ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – « Oui ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Quand la situation devient moins bonne, en effet, nos concitoyens ne se posent qu'une question : avec qui sera-t-il préférable d'aborder cette période plus difficile ? Voilà qui va favoriser une saine émulation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Suspendez le passage aux 35 heures !

M. le Premier ministre. En tout cas, nous serons prêts, si nécessaire, à aller plus loin, pour maintenir l'économie française sur le chemin de la croissance et de la baisse du chômage. (« *Hors sujet !* » sur les bancs du Rassemblement

pour la République.) Nous le ferons avec le souci de la rapidité et de l'efficacité. Nous le ferons aussi en concertation avec nos partenaires européens, pour démontrer ensemble que, sans remettre en cause nos engagements en faveur de la maîtrise budgétaire, nous mettons tout en œuvre pour éviter la spirale du ralentissement.

Mesdames, messieurs les députés, dans les circonstances présentes, nous devons veiller plus que jamais à maintenir notre unité nationale autour des valeurs du pacte républicain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Ce sont précisément ces valeurs que le terrorisme veut nier en provoquant le chaos, le doute et la division dans nos sociétés démocratiques.

Dans le combat contre le terrorisme, l'attachement à nos principes fondateurs – ceux de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, ceux de notre devise républicaine – constitue notre plus grande force. Au-delà de nos différences et dans notre diversité, je sais que cette conviction-là au moins nous est commune. (*Mmes et MM. les députés du groupe socialiste se lèvent et applaudissent. – Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Georges Hage. Quelles sont les causes du terrorisme ? Le pharisaïsme n'est pas mort !

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Robert Hue.

Je rappelle que chaque orateur dispose de vingt minutes.

M. Robert Hue. Le 11 septembre dernier, deux heures après avoir eu connaissance des effroyables attaques terroristes commises sur le sol des Etats-Unis, je m'adressais au Président de la République et à vous, monsieur le Premier ministre. Dans un court message, je disais l'intense émotion des communistes, leur entière solidarité avec le peuple américain et je soulignais combien, à mes yeux, la situation créée par ces actes meurtriers allait exiger fermeté, sang-froid et sens des responsabilités de la part des dirigeants de tous les Etats. La France a incontestablement témoigné de ces qualités. Elle a ainsi, en convergence avec d'autres pays d'Europe et d'autres continents, notamment de cet Orient qui nous est si proche, contribué à ce que les réactions à la crise restent maîtrisées.

J'ai la conviction que nos concitoyens et, au-delà, l'opinion publique internationale, en éprouvent soulagement et satisfaction. Tout le monde a craint qu'à l'horreur du terrorisme réponde un usage immédiat et sans discernement de la force, ajoutant ainsi la violence à la violence jusqu'à conduire à une durable et dangereuse montée des tensions internationales. Et, à vrai dire, ce risque demeure.

Or, c'est ce qu'il faut éviter absolument, sous peine de tomber dans le piège tendu par les commanditaires des actes barbares qui ont cruellement frappé les Etats-Unis. Oui, le terrorisme et les idéologues totalitaires qui le soutiennent sous toutes ses formes sont un poison mortel pour la démocratie, la paix, l'idée même de progrès humain.

D'abord, parce qu'il s'en prend aveuglément, avec un cynisme absolu, à des innocentes et à des innocents. Ensuite, parce qu'il est manipulateur des frustrations et des malheurs des peuples pour servir, non pas le règlement des problèmes qui les assaillent, mais des objectifs exactement contraires aux causes qu'il prétend défendre. (« *Tout comme le communisme* », sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)

Enfin, parce qu'il est appuyé sur une idéologie obscurantiste et liberticide sans rapport avec l'esprit de l'Islam et sa pratique par des centaines de millions de musulmans à travers le monde.

Il faut donc éradiquer le terrorisme, c'est-à-dire le mettre hors d'état de nuire partout – je dis bien partout – où ses réseaux actifs ou dormants sont repérés. Partout, y compris dans les capitales et les grandes villes occidentales qui abritent bon nombre de ses théoriciens et même de ses activistes plus ou moins clandestins, ainsi que l'opinion publique le découvre avec stupéfaction chaque jour un peu plus à la suite des enquêtes conduites ces dernières semaines en Grande-Bretagne, en Espagne, en Belgique, en Allemagne, en France et jusqu'aux Etats-Unis.

La stupéfaction est d'autant plus grande qu'il apparaît que bon nombre de ceux qui sont interpellés aujourd'hui – et c'est tant mieux, naturellement ! – avaient jusqu'alors « pignon sur rue ». Ce travail d'investigation doit être poursuivi sans relâche afin de remettre à la justice tous ceux – les instigateurs et leurs complices – qui prônent l'action terroriste où qu'ils se trouvent.

Cet effort, vous l'avez dit, monsieur le Premier ministre, sera de longue haleine. Il va demander ténacité et intense coopération internationale tant la densité et la complexité des réseaux font apparaître les liens étroits que le terrorisme entretient avec les milieux mafieux, avec certains milieux des affaires, de la grande finance internationale, et aussi avec les deux grands commerces internationaux de la drogue et des armes. (*« Eh oui ! » sur les bancs du groupe communiste.*)

Il est ainsi beaucoup question depuis le 11 septembre de la fortune considérable de Ben Laden et des sommes colossales qui convergent vers les réseaux terroristes.

A juste titre, les paradis fiscaux sont présentés comme des plaques tournantes du financement de leurs activités criminelles. Il faut bien le reconnaître, ce constat n'est pas nouveau. Beaucoup l'ont établi depuis longtemps sans que, cependant, il en soit tiré les enseignements pratiques. Souvent, même, il a été rétorqué à ceux – et nous en étions – qui dénonçaient le rôle de ces paradis fiscaux dans les trafics en tous genres et le blanchiment d'argent qu'il n'était ni possible ni souhaitable de s'en prendre à leur statut. L'impérieuse obligation qui nous est faite aujourd'hui de démanteler les circuits financiers qui nourrissent le terrorisme a pour corollaire de mettre, enfin, un terme aux pratiques illégales qu'il abrite.

Je forme le vœu qu'il en soit bien ainsi. Si les intentions affichées aujourd'hui n'étaient pas suivies d'effets, on pourrait craindre alors qu'il en résulte, dans un avenir proche, de nouvelles et très graves flambées de terrorisme. Dire cela, ce n'est nullement jouer les Cassandre. C'est simplement mettre l'accent sur la profondeur du problème qui nous est posé et donc sur la détermination et l'esprit de suite qu'exige la lutte contre toutes les dimensions du terrorisme.

Et je ne veux pas le dissimuler : il y a encore de fortes raisons de douter de la réalité des efforts entrepris pour briser les réseaux financiers qui le soutiennent.

De ce point de vue, je ne peux que me féliciter de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1373 qui porte précisément sur les aspects financiers de cette lutte, tout comme de la proposition française d'instaurer un organisme de suivi de son application.

En outre, on ne peut que souhaiter que soit accélérée la ratification des conventions de l'ONU sur le terrorisme et tout particulièrement par les Etats-Unis et les Etats européens.

Il y a, enfin, une troisième dimension à la réalité du terrorisme. Il s'est efforcé, ces dernières années, d'entraîner des Etats dans son sillage. Si ces tentatives ont été nombreuses, elles n'ont pas été généralement couronnées de succès, parce que les peuples concernés, et quelquefois leurs dirigeants, n'ont pas voulu se laisser conduire là où le voulaient les terroristes et leurs inspireurs.

L'Afghanistan fait-il exception ? Méfions-nous des représentations simplistes. La domination des talibans est sans doute plus fragile qu'on le dit. Et en tout cas le peuple afghan ne peut certainement pas être tenu pour complice de ce terrorisme : il en est au contraire tragiquement victime.

M. Jean-Pierre Brard. Très juste !

M. Robert Hue. Faut-il alors porter la guerre en Afghanistan au risque de frapper, avec les terroristes, tout un peuple qui n'a aucune responsabilité dans les événements du 11 septembre ? Je me réjouis de constater qu'au sein même du peuple américain des voix s'élèvent pour dire leur réserve à l'égard de toute attitude dictée par « l'esprit de l'Ouest ». Et ce n'est sans doute pas sans relation avec les « modulations » successives apportées par G.W. Bush à son discours ces derniers jours.

J'ajoute, et j'insiste, que la communauté internationale a plus que jamais le double devoir d'aider les USA à définir une riposte appropriée et d'apporter une aide d'urgence aux réfugiés et au peuple afghan, menacés d'une véritable catastrophe alimentaire et sanitaire.

Les « modulations » que j'évoquais à l'instant vont cependant de pair avec le déploiement des forces militaires américaines dans cette région du monde, et avec des déclarations bellicistes dont on voudrait qu'elles soient seulement à usage médiatique.

On ne peut toutefois exclure que les Etats-Unis se préparent à des opérations militaires « lourdes » aux conséquences imprévisibles. Nous y serions pour notre part opposés. *A fortiori*, nous serions opposés à ce que la France y participe d'une façon ou d'une autre. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe communiste.*) Vous l'aurez compris, cette opposition ne relève en rien d'un antiaméricanisme primaire que nous repoussons. Elle est dictée à la fois par des raisons humanitaires, par la volonté d'éviter de nouvelles tensions régionales et internationales et par le souci de ne pas voir l'Amérique se lancer une nouvelle fois dans une aventure qui lui serait au bout du compte dommageable. (*« Très juste ! » sur les bancs du groupe communiste.*)

Pour une victime innocente, il est malheureusement à craindre qu'il ne manquera pas de volontaires pour emboîter le pas aux fanatiques.

Je plaide, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, pour la suprématie de la concertation internationale et de la politique sur la stratégie de recours à la force brutale, sur l'esprit de vengeance.

C'est pourquoi j'ai proposé, dès le 15 septembre, que notre pays mette toute son autorité au service d'une action internationale concertée contre le terrorisme. Comment concevoir une telle action si ce n'est sous l'égide de l'ONU et dans une conception incluant en même temps des dimensions économiques, financières, diplomatiques et, le cas échéant, militaires ?

C'est du respect et de la promotion du droit international qu'il nous faut être exclusivement préoccupé. Les idées de combat du « bien contre le mal » ne peuvent que tirer le monde et la civilisation vers l'arrière. Nous avons même entendu prononcer – un peu moins ces derniers

temps – le mot de « croisade ». Cette conception des rapports internationaux, dangereuse dans ses présupposés et son archaïsme, ne ferait qu'entériner le règne de la force comme moyen de régler les problèmes internationaux. Or c'est tout au contraire l'affirmation du droit face à la barbarie du terrorisme, de la justice face à la violence, de la démocratie face au cynisme des rapports de forces qui doit aujourd'hui prévaloir. C'est de cela que l'humanité a besoin, en ce moment.

Je persiste, par conséquent, au nom du groupe communiste, à souhaiter que notre pays agisse afin que toute action entreprise respecte l'esprit et la lettre de la charte des Nations unies et ne puisse être décidée que dans le cadre du Conseil de sécurité.

Vous venez de préciser, monsieur le Premier ministre, que le Parlement serait consulté. Cette idée va tout à fait dans le bon sens. Encore faut-il, à la différence de conflits précédents, qu'il le soit en amont avec un vrai pouvoir de contrôle des décisions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Permettez-moi de citer dans cette enceinte le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, devant l'Assemblée générale de l'ONU : « Nous devons répondre » – à cette attaque – « d'une manière qui renforce la paix et la sécurité internationales en consolidant les liens qui unissent les nations, et non pas en les soumettant à de nouvelles tensions ». Il a ensuite déclaré : « Nous devons riposter en réaffirmant les principes du droit au niveau international aussi bien que national » parce que cette attaque est une attaque contre la primauté du droit.

Oui, j'y insiste : toute transgression du droit ne pourrait que fragiliser la stabilité internationale. Je sais les autorités françaises attentives au respect des normes internationales. Vous venez d'ailleurs de le confirmer, monsieur le Premier ministre.

Mais nous sommes dans un moment d'incertitude où la tentation est grande pour les Américains et leur Président de répondre à l'humiliation subie par l'affirmation de la puissance, notamment de la puissance militaire.

Grande est la responsabilité de la France et de l'Europe, pour éviter que la nécessaire punition des criminels n'enclenche une réaction en chaîne que l'on ne pourrait plus maîtriser.

J'en appelle à la responsabilité des Européens parce que, à la différence de 1991, pendant la guerre du Golfe dont chacun a pu depuis tirer quelques enseignements, l'Europe peut jouer un rôle positif pour parvenir à une solution conforme au droit, à la justice et à la démocratie, non seulement en ne confondant pas coopération et alignement, mais en avançant ses propres conceptions et en prenant ses propres initiatives, tout particulièrement en direction des pays arabes et musulmans.

Je pense évidemment au nécessaire développement des initiatives des Européens concernant le règlement du conflit israélo-palestinien, conflit d'autant plus insupportable que le sang coule alors que les solutions dépendent des volontés politiques.

Je veux enfin, monsieur le Premier ministre, chers collègues, souligner ceci, qui me paraît décisif pour l'avenir : il ne sera possible d'extirper les germes du terrorisme qu'à la condition d'engager, simultanément aux efforts que j'ai évoqués précédemment, une action résolue en faveur d'autres rapports dans le monde, partout où sévissent conflits et injustices, mépris de la dignité et de la liberté des peuples. Je pense à une reprise dynamique, dans un

esprit nouveau, du dialogue euroméditerranéen, propre à traiter l'ensemble des problèmes, sociaux, économiques, politiques et de sécurité.

Nous savons bien le sort que subit la majorité de l'humanité. Le rapport mondial de l'ONU sur le développement humain livre, pour 2001, quelques chiffres terrifiants. Ainsi 2,8 milliards d'individus vivent avec moins de 2 dollars par jour ; près de 1 milliard sont sous-alimentés ; plus de 300 millions de jeunes ne sont pas scolarisés à cause de la pauvreté.

C'est à la violence et aux injustices intolérables générées par l'actuelle mondialisation sous l'égide du capitalisme financier qu'il faut s'attaquer.

L'avenir de la civilisation humaine, en ce millénaire débutant, en dépend. Dire cela, c'est souligner l'irresponsabilité politique de ceux qui veulent aujourd'hui accréditer la thèse, à propos des attentats du 11 septembre, d'un « choc des civilisations » dont l'une, celle de l'Occident, serait réputée supérieure à une autre, stigmatisée en raison de son histoire et de ses préférences religieuses.

De tels propos, tenus par un chef de gouvernement européen, sont non seulement imbéciles, mais gravissimes et dangereux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe radical, citoyen et vert.*) Oui, ceux qui tiennent de tels discours disent bien leur conception du monde et d'une mondialisation où le marché et la finance sont les valeurs suprêmes.

Nous leur opposons le dialogue et la rencontre, l'égale dignité de chaque être humain et de chaque culture. Je tiens à réaffirmer avec force, ici, à ce propos, combien doit être bannie et condamnée toute assimilation entre la religion musulmane, l'islam, et les idéologies intégristes qui s'en réclament et qui sont la négation même de son message spirituel et éthique.

Oui, ce qui se joue en ce moment est capital pour l'avenir de notre humanité et des sociétés humaines.

Oui, la politique, le droit, doivent l'emporter sur la justice expéditive, ses régressions et les malheurs accrus pour les peuples qu'elle entraînerait.

Le parti communiste sera attentif, vigilant, déterminé à ce qu'il en soit bien ainsi. Et sans doute faudra-t-il l'être sans relâche pendant encore une longue période. J'observe, et je m'en réjouis, qu'une large partie de l'opinion publique française et internationale exprime une sensibilité identique.

Dans l'immédiat, cela suppose pour la France de s'engager dans une lutte sans concession contre le terrorisme, ceux qui l'encouragent, les idéologies qui le fondent. Cela signifie le refus de l'implication dans une riposte guerrière inadaptée, dans toute action qui serait décidée hors du droit international et de l'ONU. Je le dis solennellement : à une pareille « aventure », notre opposition sera totale. Mais je veux croire que personne, dans cette assemblée, ne songera à nous la proposer.

Dans la durée, notre conviction, nul ne l'ignore, est qu'il faut agir pour substituer aux logiques désastreuses d'une mondialisation ultralibérale une stratégie de codéveloppement. Et l'Europe, la France en Europe, ont un rôle immense à jouer pour faire prévaloir cette approche nouvelle, notamment en direction des pays du Sud.

J'ajoute que ce qui vaut pour le monde vaut pour la France et l'Europe. C'est de la justice, de la reconnaissance des droits et de la citoyenneté que peut naître la sécurité.

Nos concitoyens sont inquiets. La violence inouïe des récents attentats mais aussi les incertitudes de la conjoncture sont à la source de cette inquiétude. Y répondre exige sans doute, pour une part, les moyens de sécurité appropriés. Mais pas seulement, ni même principalement : il faut extirper tout ce qui produit l'insécurité de la vie – de l'emploi, de la formation, de la vie en société, de la santé, de l'environnement, de l'avenir.

Il y a beaucoup à faire.

Chacun répond, chers collègues, monsieur le Premier ministre, en fonction de ses convictions. Mais tous, nous avons à réfléchir à des solutions neuves. Face aux dangers et aux incertitudes, l'heure n'est pas au repli sur les vieilles recettes (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*) mais à la créativité, qui suppose l'épanouissement de la citoyenneté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Valéry Giscard d'Estaing, pour le groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.

M. Valéry Giscard d'Estaing. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, ce n'est pas à proprement parler d'un débat qu'il s'agit aujourd'hui, mais plutôt de l'expression d'une attitude commune à la quasi-totalité d'entre nous, devant la violence terroriste qui a frappé la ville de New York.

Une violence incroyable, implacable, dont nous gardons les images en mémoire : celle de l'avion tournant sur son aile, comme dans un agrandissement de jeux vidéo avant de s'écraser sur la tour du World Trade Center ; celle des hommes et des femmes se jetant dans le vide et flottant dans l'espace avant de s'écraser.

Cette horreur appelait une manifestation immédiate et unanime de solidarité sans arrière-pensée ni réserve vis-à-vis du peuple américain, atteint pour la première fois sur son sol, et comme frappé de stupeur.

La solidarité de la France lui a été exprimée de manière parfaite par le Président de la République, venu sur place, puis par le Premier ministre. Le groupe de l'UDF se joint, avec émotion et affection, à l'expression de cette solidarité.

Même si ces événements s'éloignent, nous devons les conserver en mémoire, d'autant plus que la tragique explosion de Toulouse est venue nous rappeler la gravité des risques qui pèsent quotidiennement sur notre société.

La solidarité de l'émotion doit se prolonger par la solidarité dans l'action.

J'éviterai, pour ma part, de parler de guerre.

Dans le climat émotionnel qui a suivi ces attentats et qui s'explique fort bien aux Etats-Unis d'Amérique, on a parlé de guerre. Le mot n'est pas approprié. Ce n'est pas une guerre à entreprendre, qui conduirait à un choc frontal entre deux armées ou à une lutte entre deux groupes de nations.

L'inconvénient d'utiliser des mots inadaptés est d'engager l'opinion dans de fausses pistes et d'accroître son inquiétude. On ne peut pas exclure que la situation puisse se traduire par une guerre s'il était avéré que des Etats étaient impliqués dans la préparation de ces attentats. Mais, aujourd'hui, faire référence à la guerre revient à tomber dans le piège tendu par les terroristes. C'est pourquoi je l'éviterai.

M. Marc-Philippe Daubresse et M. Philippe Douste-Blazy. Très bien !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Le but de l'action en cours est d'identifier et de détruire les réseaux terroristes, d'une manière qui leur interdise de renouveler leurs attentats, quelle que soit la future technique employée, qui sera sans doute différente.

Cela implique l'éradication de leurs soutiens logistiques, y compris les groupes ou les organisations qui leur fournissent leur protection, leurs sites d'entraînement et leurs ressources financières. Pour atteindre ces objectifs, des opérations terrestres ponctuelles en Afghanistan seront inévitables. Il ne faut pas s'étonner du délai et du secret exigés par leur préparation car les difficultés du terrain sont considérables et les bases de départ des opérations sont relativement éloignées.

A propos de ces opérations, souvenons-nous qu'il y a vingt-deux ans, le 24 décembre 1979, des parachutistes soviétiques étaient lâchés sur Kaboul.

M. Marc-Philippe Daubresse. Eh oui !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Cette intervention, effectuée à la demande du gouvernement communiste de l'Afghanistan d'alors, devait rapidement s'enliser et contribuer à l'affaiblissement de l'Union soviétique.

Aussi, même s'il est certainement judicieux pour les Etats-Unis de vouloir s'assurer le soutien de certaines fractions de l'opposition afghane préalablement à son intervention, faut-il souhaiter à nos alliés de se contenter d'une mission de courte durée sur le sol de l'Afghanistan, et de se retirer après que les réseaux d'Oussama Ben Laden auront été effectivement détruits, sans chercher à résoudre les problèmes internes de l'Afghanistan – problèmes extrêmement complexes, monsieur le Premier ministre, avec les deux branches antagonistes de l'islam, avec une structure tribale très violente et très diversifiée – qui devront être laissés aux organisations humanitaires et internationales.

La France doit être solidaire de cette action. Affirmons-le ici sans ambiguïté.

Pour des raisons pratiques, tenant à la nature des missions et à l'organisation du commandement, il semble que sa participation active ne soit pas sollicitée. Elle dispose cependant de moyens militaires spécialisés d'excellente qualité. S'il était fait appel à eux, et sous réserve de leur emploi judicieux, notre réponse devrait être positive. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement sur la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Vous avez parlé, monsieur le Premier ministre, de notre participation navale à cette opération, mais il semble me rappeler que l'Afghanistan n'est pas un pays côtier. (*Sourires.*) A cet égard, on peut regretter, comme l'a fait M. Jean-Pierre Soisson, que la France n'ait pu compter que sur un seul porte-avions, (*Sourires*) c'est-à-dire, compte tenu des délais d'entretien et de réparation, un demi-porte-avions ! C'est une lacune à combler dans les meilleurs délais. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement sur la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Si les développements de la situation devaient conduire à des frappes visant les Etats eux-mêmes et leurs institutions, la France devrait insister pour que celles-ci soient autorisées par le Conseil de sécurité des Nations unies.

Mais la France peut aussi, je crois, apporter dans cette situation difficile d'autres contributions.

D'abord, celle d'accroître la sécurité sur son propre sol.

M. Pierre Lellouche. En effet !

M. Valéry Giscard d'Estaing. On découvre maintenant qu'il existait des réseaux terroristes, actifs ou dormants, en France et en Allemagne, et qu'ils ont participé à la préparation d'attentats passés ou futurs. Est-on certain qu'il n'en existe pas d'autres ? Il faut nous donner tous les moyens de les éliminer.

Cela suppose de compléter, si nécessaire, notre appareil juridique, comme le *Bundesrat* vient de le faire à l'initiative du gouvernement socialiste, de l'autre côté du Rhin, en décidant notamment l'extension du champ de l'incrimination de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste, et la poursuite des terroristes étrangers réfugiés en Allemagne.

M. Jean-Pierre Brard. Il était temps !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Nous attendons de connaître les amendements à la loi sur la sécurité quotidienne, que vous nous avez annoncés, monsieur le Premier ministre (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*), et que le Gouvernement déposera lorsque celle-ci, viendra en seconde lecture devant nous.

Une coordination plus étroite de l'action des services de renseignements, de police et de justice doit être recherchée au niveau européen. A cette fin, une réunion des ministres de l'intérieur de la zone Schengen, suivant la réunion qui s'est tenue voici quinze jours à Bruxelles, nous paraît nécessaire pour mettre au point les mesures indispensables en matière de visas, de lutte contre l'immigration clandestine et contre l'abus du droit d'asile.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Il serait judicieux que ces mesures soient adoptées à l'échelle de l'Europe. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Concernant l'action commune en matière judiciaire, à laquelle vous avez fait allusion tout à l'heure, monsieur le Premier ministre, je rappellerai qu'en 1979...

M. Jean-Pierre Brard. C'est vieux ! Très vieux ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Valéry Giscard d'Estaing. En effet, c'est précisément ce que je veux dire. (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Brard. Si c'est vous qui le dites !

M. Valéry Giscard d'Estaing. En 1979, donc, le gouvernement français avait lancé le projet d'un espace judiciaire européen, accueilli par les protestations indignées de l'opposition de l'époque. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) J'en tiens les citations à votre disposition.

Mme Odette Grzegorzulka. C'est de la fouille archéologique !

M. Alain Calmat et M. Arnaud Montebourg. Le parti de l'étranger ?

M. Valéry Giscard d'Estaing. Il est bien d'en parler aujourd'hui...

M. Arnaud Montebourg. C'était l'appel de Cochin !

M. Valéry Giscard d'Estaing. ... mais pourquoi faut-il, monsieur le Premier ministre, que les progrès accomplis aient été aussi lents et qu'il faille attendre une explosion terroriste pour les relancer ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

Dans ce même domaine, le Gouvernement doit engager une action en profondeur pour éliminer les zones d'insécurité et de non-loi dont chacun sait qu'elles existent sur notre territoire. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Car la violence conduit à la radicalisation, et la radicalisation est le terreau du terrorisme.

Sur le plan international, il semble à l'UDF que la France ait deux influences à exercer. L'une consiste à tracer fermement la ligne de séparation entre la lutte contre le terrorisme fondamentaliste islamique et l'attitude vis-à-vis de l'Islam. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*) L'autre est de rechercher activement l'élimination des affrontements qui se poursuivent tous les jours au Moyen-Orient. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Les Etats-Unis ont pris conscience, sous l'influence modératrice de Colin Powell, de la nécessité de distinguer entre les violences des fondamentalistes islamiques et l'attitude du monde islamique lui-même. La France et l'Europe partagent cette vue et doivent souligner cette différence.

Les objectifs des terroristes sont politiques et non religieux.

M. Jean-Pierre Brard. Tout à fait !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Les objectifs visés par les aviateurs suicides ont été les lieux symboliques de la puissance américaine, à Manhattan et au Pentagone, et non des lieux de culte ou des monastères. Leurs références religieuses servent à influencer, à la manière des sectes, le comportement des malheureux qu'ils recrutent...

M. Jean-Pierre Brard. Tout juste !

M. Valéry Giscard d'Estaing. ... et auxquels ils promettent, en contre-partie de leur sacrifice, une récompense rapide dans l'au-delà.

M. Jean-Pierre Brard. Exactement !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Ils en font des candidats au martyre.

Mais leurs écrits révèlent que les objectifs qu'ils assignent sont strictement politiques : ceux de combattre la puissance des Etats-Unis et la protection que ceux-ci apportent à l'Etat d'Israël.

Pas plus que les sectes ne représentent nos religions, le terrorisme ne représente l'Islam. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe Démocratie libérale et Indépendants et du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste.*) Et nous ne devons pas oublier l'apport considérable de l'Islam en matière de culture, d'architecture, d'art et des sciences...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Jean-Pierre Brard. De poésie !

M. Valéry Giscard d'Estaing. ... ne serait-ce d'ailleurs que celui des chiffres dont nous nous servons tous les jours !

La France abrite la communauté musulmane la plus nombreuse d'Europe. Poursuivons activement l'intégration de toutes celles et de tous ceux des membres de cette

communauté qui veulent vivre pacifiquement au sein de la société française, dont ils partageront le mode de vie et les valeurs.

Et rappelons fermement aux autres notre règle de laïcité (« *Très bien !* » sur plusieurs bancs du groupe socialiste) qui autorise la liberté de culte (« *Très bien !* » sur les mêmes bancs) mais qui interdit la pression religieuse sur la vie civique et sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe Démocratie libérale et Indépendants et du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste.*) Il n'est pas question d'accepter une telle pression dans notre pays !

Il me reste un sujet sensible à évoquer, celui de la violence au Proche-Orient.

La manière dont j'aborde ce sujet aujourd'hui est différente de ce que j'aurais pu dire hier, en raison des agressions qui se sont produites dans la journée et je présente mes condoléances aux familles des deux jeunes Israéliennes qui ont été victimes de ces attaques, mais les deux remarques fondamentales restent identiques.

Il y aurait une contradiction difficile à gérer, disons même impossible à gérer, entre l'affirmation d'une politique globale visant à éliminer la terreur et la violence dans le monde et l'acceptation résignée de la poursuite des violences au Proche-Orient.

M. Jean-Michel Boucheron. Très bien !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Seconde remarque, les conversations que j'ai pu avoir récemment avec certains des principaux responsables, ainsi que la lecture des travaux qui ont abouti à la rédaction du rapport Mitchell, m'ont convaincu qu'en dehors de deux points sur lesquels aucun accord n'est actuellement possible – le statut final de Jérusalem et le droit au retour des réfugiés palestiniens –, les positions étaient désormais très voisines et ne justifiaient ni la poursuite du terrorisme ni celle de la violence qui lui répond.

Le moment n'est-il pas venu pour la communauté internationale de définir un « état de paix » au Proche-Orient, en adoptant un document qui reprendrait tous les accords déjà adoptés par les deux parties, depuis Oslo, la Wye Plantation, jusqu'à Taba et au rapport Mitchell, et qui définirait, sous la forme d'une résolution des Nations unies, le cadre et les modalités du nouvel « état de paix » au Proche-Orient ? Cette démarche n'aurait de sens que si elle était approuvée et partagée par les Etats-Unis et revêtue de la signature des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, dont celles des Etats-Unis et de la Russie.

Après les visites récentes de Renato Ruggiero, de Joschka Fischer et d'Hubert Védrine en Israël et dans les territoires palestiniens, on pourrait imaginer que la France, l'Allemagne et l'Italie prennent une initiative conjointe à cette fin.

L'établissement de ce nouvel « état de paix » s'accompagnerait de la mise en place de l'Etat palestinien.

Quelle que soit la faiblesse prévisible de ses structures initiales, il est plus facile à un Etat qu'à une organisation politique de respecter ses engagements et d'interdire le recours à toute pratique terroriste. J'ai été heureux d'entendre hier le porte-parole de la Maison Blanche s'exprimer dans le même sens.

M. Jacques Myard. Enfin !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Bien sûr, une telle démarche n'est pas à l'abri d'un attentat suicide destiné à la faire dérailler. Nous venons d'en vivre l'odieux exemple. Mais toutes les précautions pratiques et politiques devraient être prises, des deux côtés, pour chercher à l'empêcher et pour obtenir une réaction commune de la communauté internationale visant, si cela se produisait, à le condamner et à le sanctionner.

Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, solidarité sans faille avec les Etats-Unis dans la lutte pour l'élimination des réseaux terroristes, distinction affirmée entre les attentats terroristes et la culture de l'Islam, action concertée des Européens pour renforcer la sécurité de notre continent et initiative en vue d'établir un état de paix au Proche-Orient : telles sont les propositions de l'UDF.

Je souhaite qu'elles recueillent ici un large assentiment, car, soyons clairs, dans cette affaire, il ne s'agit pas des partis mais de la France ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants et sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Marc Ayrault, pour le groupe socialiste.

M. Jean-Marc Ayrault. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, débattre est un devoir, agir est une force. En des temps de difficultés, cette dialectique démocratique est toujours exigeante. Il est de votre honneur, monsieur le Premier ministre, de l'avoir respectée. Ce débat essentiel vient à la bonne heure. Il n'est pas sous l'emprise de l'urgence. Il offre la juste profondeur entre l'émotion et la prise de décision. Il permettra d'établir les priorités de l'action.

Non, le Parlement n'a pas été un simple spectateur depuis trois semaines. Vous l'avez associé et informé, notamment lors de la réunion des commissions des affaires étrangères et de la défense. Vous avez pris l'engagement de le réunir sur l'heure si la France était conduite à s'engager dans une action militaire. Il a aussi travaillé en constituant une mission d'information, à l'initiative de la commission de la défense, sur toutes les conséquences à tirer de ces événements. Les autres commissions apporteront également leur éclairage comme ont commencé à le faire la commission des affaires étrangères ainsi que les différentes délégations de l'Assemblée nationale.

Tous ces travaux seront une contribution importante à la lutte contre le terrorisme, et je ne doute pas que votre gouvernement s'en inspirera.

Mes chers collègues, nous n'avons pas cédé à cette frénésie télévisuelle du commentaire hâtif et de la stratégie de salon. Nous n'avons pas contribué à propager l'incertitude alors que les Américains eux-mêmes cherchent encore la juste réponse à leur terrible drame. La gesticulation n'a jamais été la bonne posture dans de telles circonstances.

Vous-même, monsieur le Premier ministre, avez montré l'exemple. Comme durant toutes les grandes crises nationales et internationales que vous avez affrontées durant votre mandat, votre maîtrise et votre sens des responsabilités ont solidifié la cohésion de notre pays. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

Aujourd'hui que les responsabilités apparaissent, nous approuvons la décision de la France, que vous venez de confirmer, de répondre favorablement aux demandes américaines de survoler notre territoire et de coopérer au plan naval dans l'océan Indien.

Car, mes chers collègues, le totalitarisme n'est pas mort. Il renaît sous le visage de l'islamisme intégriste. Il n'a plus l'identité d'un Etat ou d'une dictature. Il prend la forme d'un terrorisme anonyme. Mais les racines sont identiques : la terreur, le crime de masse, la volonté d'imposer la loi d'un groupe à la multitude. Et ses ennemis sont les mêmes : l'humanisme, la démocratie, le pluralisme des idées, des cultures et des religions.

C'est pourquoi la terrible et cruelle tragédie américaine est aussi le nôtre, non par un quelconque tropisme occidental qui nous ferait voir ses morts quand nous oublierions ceux d'ailleurs, mais parce qu'elle touche à toutes les valeurs que nous avons portées ensemble depuis plus de deux siècles.

Ce combat-là n'est pas un choc de civilisations. Le monde musulman est notre ami et notre partenaire.

Mme Odette Grzegorzulka. Très juste !

M. Jean-Marc Ayrault. Nos histoires et nos civilisations se sont nourries les unes des autres. Alors quoi de plus scandaleux que d'entendre un dirigeant d'un grand pays européen...

M. Jean-Pierre Brard. Un voyou !

M. Jean-Marc Ayrault. ...affirmer une prétendue suprématie occidentale ! C'est injurier le reste du monde. C'est ruiner tous les patients efforts de dialogue et de compréhension. Ce n'est pas, ce ne sera jamais la voix de l'Europe. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.*) Et je ne peux qu'approuver, monsieur le président de l'Assemblée nationale, votre décision de ne pas recevoir votre homologue du Sénat italien qui n'a pas désapprouvé ces propos. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. Jean-Pierre Brard. Autre voyou !

M. Jean-Marc Ayrault. Soyons nets : il n'est de visée impérialiste que dans la tête de ces terroristes qui seraient nouveaux Saladin d'un monde musulman réuni sous leurs bannières sanglantes. Qui donc pourrait comparer un tueur milliardaire avec cette figure de l'histoire qui faisait l'admiration de son temps par sa noblesse et son courage ?

Ben Laden n'est pas Saladin, pas plus qu'il n'est Robin des Bois ou Che Guevara. Il est le premier profiteuse des injustices de la mondialisation. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

M. Jean-Paul Charié. Tout à fait !

M. Jean-Marc Ayrault. Il a spéculé, trafiqué, thésaurisé. Il promet le paradis aux kamikazes. Lui préfère les paradis fiscaux et leurs comptes à numéros. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

M. Jean-Pierre Soisson. Là, c'est un peu facile... (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Marc Ayrault. Son projet a un nom : la purification religieuse. Il a une forme : le régime des talibans. Il a une réalité : la clochardisation de l'Afghanistan, la

misère permanente pour son peuple, le tchadri carcéral pour les femmes, la persécution pour les convertis, les incroyants et tout ce qui représente la laïcité, l'éradication enfin de sa propre histoire, de sa propre culture et de tout ce qui figure la modernité.

Ce n'est pas la lutte du cutter contre la bombe atomique. C'est le droit contre l'obscurantisme absolu. Le régime des talibans est complice et comptable de cette tragédie, mais une question demeure : existe-t-il des Etats complices, et qui sont-ils ? Eux aussi, s'ils existent, doivent répondre de leurs actes.

Voilà pourquoi nous sommes solidaires des Américains. Voilà pourquoi nous souhaitons que leur riposte légitime soit appropriée à cette seule menace. Elle doit se faire dans le respect du droit international et des Nations unies. « La puissance ne consiste pas à frapper fort et souvent, mais à frapper juste », écrivait Balzac.

N'oublions pas, mes chers collègues, le sort de ces millions d'Afghans menacés par la famine et la guerre. Les représailles doivent les épargner et il faut d'urgence lever les obstacles pour que l'ONU, l'Europe et les ONG puissent acheminer l'aide dont ce peuple a le plus grand besoin. Enfin, il faut un plan immédiat pour accueillir et soigner les réfugiés qui affluent aux frontières.

Sur tous ces sujets, c'est la ligne que vous avez sans cesse défendue et que vous avez encore rappelée, aujourd'hui, monsieur le Premier ministre. Nous ne sommes pas dans la troisième guerre mondiale larvée comme l'ont annoncé quelques imprudents. Cette épreuve, fût-elle si tragique, ne va pas subitement redessiner la carte du monde. Si elle permet de redéfinir les liens planétaires, ce sera déjà un progrès.

L'Amérique doit réapprendre à coopérer, à mieux partager les décisions. Une hyperpuissance n'est pas tout, ne peut pas tout. Elle doit repenser certaines de ses alliances. Elle doit réétudier ses modes d'action qui ont parfois privilégié les buts sans regarder les moyens. On ne soigne pas un mal par le mal.

Mais cette approche ne doit pas nous faire commettre le contresens de quelques bons apôtres qui voudraient faire croire que l'Amérique et, au-delà, les grandes démocraties payeraient le tribut de leur volonté hégémonique. Raccourci simpliste !

Bien sûr que la misère, les inégalités, les conflits régionaux mal éteints alimentent la radicalité politique ou religieuse. L'Allemagne des années trente nous l'a enseigné depuis longtemps. Mais le régime hitlérien ne s'est jamais soucié de la paix et de la prospérité du monde. Il en va de même pour Ben Laden.

Qu'on ne joue donc pas « les idiots utiles » aux idéologies les plus perverses. Mes chers collègues, ce sont les démocraties et elles seules qui aident et qui pourront aider au développement, pas les dictatures. Ce sont les démocraties, et elles seules qui défendent et doivent défendre les droits des plus faibles. Pas les intégristes ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

Ce constat n'épuise pas un devoir essentiel du présent et de l'avenir : faire de la mondialisation une vraie chance pour les pauvres.

Il n'est pas possible de se résigner à cette fracture planétaire où les deux tiers de la population n'ont pas le minimum vital ! Il n'est pas possible d'admettre qu'un conflit de cinquante ans comme celui du Proche-Orient ne trouve toujours pas sa solution !

Cet ébranlement offre l'occasion de relancer une meilleure régulation des échanges, de traiter au fond la question de l'endettement des pays en voie de développement, de bâtir une coopération Nord-Sud plus juste et plus égalitaire. Sans quoi nous contribuerons involontairement à recréer de nouveaux Frankenstein.

Abattre le terrorisme, nous en sommes tous conscients, est une tâche immense, difficile, à laquelle la France prend et continuera de prendre toute sa part.

Vous l'avez abondamment souligné, monsieur le Premier ministre, la réponse ne peut être que multiforme et transnationale. Il n'y aura pas de frappe miracle qui résolve définitivement le problème. Il faut une coopération dans tous les domaines : la défense, le renseignement, la lutte contre le blanchiment d'argent et les paradis fiscaux, les procédures judiciaires.

Des progrès ont été accomplis sous l'impulsion de la France au niveau de l'Europe. Ce géant, longtemps impuissant, commence, enfin, à parler d'une même voix. Des procédures communes se mettent en place comme le mandat d'arrêt européen. C'est peut-être l'occasion pour l'Europe de faire un saut qualitatif, d'avancer vers un espace judiciaire commun. Comment comprendre qu'encore aujourd'hui des partenaires refusent des extraditions de terroristes ?

Comment expliquer que l'échange de renseignements soit encore insuffisamment partagé ?

Il existe aussi cette menace potentielle d'un terrorisme chimique et bactériologique. Des mesures de prévention existent – vous l'avez rappelé. Le Gouvernement les renforce. Mais la meilleure parade reste malgré tout la détection et le démantèlement des réseaux susceptibles de pourvoir les terroristes.

Il serait désastreux cependant de s'abandonner à l'empire de l'angoisse. Toutes ces évolutions doivent se faire dans le respect de nos valeurs, et je voudrais m'arrêter un instant sur ce point.

La France donne depuis ces événements une belle image d'elle-même. A aucun moment elle n'a cédé à la panique. Pourtant, beaucoup l'y prédisposait : la catastrophe de Toulouse, qui superposait les drames et les interrogations, les signes de ralentissement économique.

Si la République a gardé sa fermeté d'âme, elle le doit sans doute à la cohésion de l'Etat et à votre sang-froid, monsieur le Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Dans votre verbe, dans votre action, qu'elle soit dans le domaine de la diplomatie, à côté du chef de l'Etat, dans le domaine de l'économie ou dans celui de la sécurité, vous avez su rassurer le pays.

M. Yves Fromion. Ben voyons !

M. Jean-Marc Ayrault. Des réseaux ont été démantelés, le plan Vigipirate a désamorcé les tensions, l'Etat a été partout mobilisé, les opérateurs économiques ont été soutenus. Le renforcement de mesures législatives contre le terrorisme, que vous venez d'annoncer, prouve encore votre détermination. Ces mesures combinent l'efficacité et le respect de notre droit. Sachez que vous pouvez compter sur le complet soutien des députés socialistes dans ce domaine comme dans les autres. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Yves Fromion. Il ne manquerait plus que ça !

M. Jean-Marc Ayrault. Malgré tout, il en est qui vous reprochent de ne pas anticiper les retombées économiques de tels événements. Ces bons devins sont les mêmes qui prédisaient le pire en 1997. Ce sont les mêmes qui se

réfèrent à M. Aznar en Espagne, alors que lui aussi maintient ses prévisions de croissance à 2,9. Ceux-là oublient que l'économie comporte une dimension psychologique.

Mme Odette Grzegorzka. Absolument !

M. Edouard Balladur. C'est tellement vrai !

M. Jean-Marc Ayrault. Il n'y a pas de croissance sans confiance.

Prenons donc les deux termes de l'équation. Au plan statistique, la France n'est pas en récession. La croissance subit le ralentissement américain, mais demeure soutenue. L'inflation est maîtrisée, le prix du pétrole et les taux d'intérêt baissent. On a connu tableau de bord plus alarmant.

Alors, c'est vrai, des clignotants se sont allumés, mais votre gouvernement n'a pas attendu les cris d'orfraie des pythies pour en avertir les Français et y porter remède : baisse des impôts pour soutenir la demande, aides aux secteurs touchés par la crise, renforcement de la politique de l'emploi. Cette méthode est dans le droit-fil de votre action depuis quatre ans. Agir plutôt que subir : il n'y a pas d'autre choix, sauf à vouloir greffer l'austérité sur l'instabilité. (*« Très juste ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Votre choix, monsieur le Premier ministre, a le mérite de la clarté et de l'efficacité. Les Français ont compris votre message et votre appel au « patriotisme économique ». Nous devons faire front ensemble : Gouvernement, salariés, consommateurs, chefs d'entreprise. Tous, nous avons une responsabilité civique en continuant de consommer, de produire, d'investir, mais aussi en limitant le recours aux plans sociaux qui provoquent des drames humains et amplifient les incertitudes sur l'avenir. Le Gouvernement a montré qu'il était prêt à prendre sa part, en soutenant les secteurs touchés par le ralentissement économique, en adaptant le passage des 35 heures pour les PME,...

M. Jean-Pierre Soisson. Très bonne forme de patriotisme !

Mme Odette Grzegorzka. Faites passer un alcootest à Soisson !

M. Jean-Marc Ayrault. ... et en prenant beaucoup d'autres mesures.

C'est cela la bonne gouvernance : être plus fort que la crainte, mobiliser les énergies et s'appuyer sur le rassemblement le plus large.

Cette crise révèle une société plus forte et plus solidaire que certains penseurs en chambre ne l'avaient imaginé.

M. Philippe Séguin. Merci pour la Chambre... ! (*Soupires.*)

M. Jean-Marc Ayrault. Que n'a-t-on pas lu, que n'a-t-on pas entendu sur le risque d'embrasement des cités, sur le risque d'affrontements communautaires ? Comme si une fraction des Français était toujours tenue en suspicion, du fait de ses croyances ou de ses origines. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mes chers collègues, défendons ardemment la laïcité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste.*)

M. Jean-Pierre Soisson et M. Jean-Louis Borloo. Très bien !

M. Jean-Marc Ayrault. Elle nous prémunit des communautarismes. Cessons donc d'accoler à ces Français le qualificatif de leur confession ou de leur provenance !

(« Très bien ! » sur quelques bancs du groupe socialiste.) Ils ont trop souvent le sentiment d'être à l'écart ou bien d'être montrés du doigt. Mais jamais ils n'ont porté atteinte au pacte républicain. Ils subissent plus souvent que d'autres le poids des crises sociales. Mais jamais ils n'ont cédé aux sirènes extrémistes. C'est la plus belle démonstration d'appartenance à la communauté nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous sommes tous des Français. Nous sommes tous des citoyens à droits et à devoirs égaux. Oui, la République est à tous ! Et jamais les actes isolés de quelques dévoyés ne briseront cette unité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Jean-Marc Ayrault. C'est pourquoi je voudrais conclure mon propos par un vœu : gardons-nous de transformer cette crise en laboratoire de la compétition électorale qui nous attend.

M. Jean-Paul Charié. Tiens donc ? Qui le fait ? Qui l'a fait ?

M. Jean-Marc Ayrault. Les statures d'homme d'Etat ne se décrètent pas (« Eh oui ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République), elles se démontrent chaque jour, dans chaque épreuve, dans chaque domaine de la vie.

Hors sujet ! Cette politisation n'est pas brillante ! (*Sur les mêmes bancs.*)

Mes chers collègues, ce temps électoral viendra bientôt. Mais aujourd'hui nous avons une lutte à mener contre le terrorisme. C'est ce premier combat qu'il nous faut gagner ensemble. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Edouard Balladur, pour le groupe du Rassemblement pour la République.

M. Edouard Balladur. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, lorsqu'en 1989 le mur de Berlin et le bloc soviétique se sont effondrés chacun a bien compris qu'une époque prenait fin. Chacun a appelé de ses vœux un nouvel ordre mondial. Cet ordre, nous l'avons attendu en vain. Qu'il me suffise d'évoquer la guerre du Golfe, les crises monétaires et pétrolières des années 90, les conflits renaissant dans les Balkans, la perpétuation de celui du Proche-Orient, sans parler de ceux qui ont déchiré d'autres parties du monde et sans oublier les débats sur la mondialisation économique que récusait un nombre croissant d'hommes et d'organisations.

Il y a trois semaines encore – trois semaines ! –, on aurait pu croire qu'à quelques mois d'échéances importantes les débats de politique intérieure allaient, dans notre pays, occuper le devant de la scène. Ce n'est plus le cas. Ils passent pour l'instant au second plan, mais, en même temps, chacun est déjà conscient qu'ils se posent en des termes nouveaux. Nous nous trouvons confrontés à une situation mondiale et nationale inattendue qui nous impose un effort collectif de réflexion et d'imagination.

Il est, dans l'histoire, des dates où le monde ancien fait brutalement place à un monde différent aux contours encore incertains. A coup sûr, c'est le cas du 11 septembre 2001. Ce jour-là, les Etats-Unis, et à travers eux l'ensemble des pays attachés à la liberté et à la tolérance, ont subi une agression cruelle et délibérée. Elle visait les

symboles de la puissance économique et militaire américaine, mais pas seulement eux. Tout indique que ses auteurs n'entendent pas borner le champ de leurs activités au seul territoire des Etats-Unis.

Une autre période de l'histoire commence, dans la violence et le désordre. Ce nouvel ordre mondial que nous appelons de nos vœux, il y a douze ans maintenant, allons-nous enfin, dans la tourmente que nous traversons, être capables de l'imaginer, de l'inscrire dans les faits ?

Cette question ne recevra une réponse positive que si le crime du 11 septembre est puni, ses auteurs mis hors d'état de nuire, sa répétition empêchée et si l'ensemble de ses conséquences est analysé avec lucidité et courage.

Des questions essentielles se posent à nous : les Etats-Unis et leurs alliés, dont la France, qui doit être totalement solidaire d'eux, sauront-ils trouver la réponse appropriée à l'agression terroriste ? L'économie mondiale, qui était déjà en voie de ralentissement, résistera-t-elle au choc qu'elle a subi, évitera-t-elle l'affaiblissement ? Comment nos sociétés réagiront-elles aux menaces intérieures et extérieures qui pèsent sur leur équilibre ?

Première question : dans l'immédiat, la riposte. Elle ne peut pas être uniquement militaire.

Ne nous y trompons pas : les événements auxquels nous sommes confrontés révèlent brutalement l'ampleur des changements dont nous ne voulions pas tous convenir. La mondialisation, cette mondialisation tellement décriée, mais inéluctable, n'est pas seulement économique, financière et commerciale. Elle est aussi politique et militaire. C'est un fait irréversible. Aucun pays ne peut faire face seul, pas plus au risque économique qu'au risque militaire, les Etats-Unis eux-mêmes ont besoin du concours des autres. Cela veut dire que la mondialisation doit être organisée, qu'il ne faut pas hésiter à coordonner non seulement l'action économique, mais aussi l'action politique et militaire pour abattre le terrorisme. Le cloisonnement national n'a plus de sens.

Quant au terrorisme, il voit son action facilitée par bien des aspects de la mondialisation qu'il combat, c'est-à-dire par la rapidité des transports et des communications, par le progrès technique et, en particulier – je reprends votre terme, monsieur le Premier ministre – par l'ubiquité et l'instantanéité que lui garantit le recours aux technologies nouvelles.

C'est assez dire l'ampleur du défi face auquel nous nous trouvons.

En pareille occurrence, l'attitude de notre pays et des pouvoirs publics, dont je me réjouis qu'ils aient témoigné d'une grande cohérence dans l'épreuve, est parfaitement claire. Instantanément, la France a agi de façon positive en se déclarant solidaire des Etats-Unis, en acceptant que l'article 5 du traité de l'Atlantique Nord soit invoqué et que l'article 51 de la charte des Nations unies sur la légitime défense reçoive application. Le Président de la République s'est rendu à Washington et à New York ; en liaison avec lui, qui est le chef des armées, le Premier ministre et le Gouvernement ont veillé à ce que nos forces soient mises en état d'alerte et capables de répondre aux sollicitations dont elles pourraient faire l'objet. La France a pris – la seule avec les Etats-Unis à l'avoir fait avant même que le Conseil de sécurité des Nations unies ne le demande – les mesures nécessaires pour le contrôle des avoirs financiers des terroristes.

Reste l'aspect concret des choses, qui inquiète bien des esprits et trouble bien des consciences : quel doit être le type de la riposte et comment devons-nous nous y associer ?

Je me félicite, monsieur le Premier ministre, que dans les circonstances graves que nous traversons, vous ayez, en plein accord avec le chef de l'Etat, choisi d'informer la représentation nationale et de l'entendre. J'y vois la confirmation du prix que, les uns et les autres, nous devons, en ces circonstances-là tout particulièrement, attacher au fonctionnement régulier de nos institutions démocratiques.

S'agissant du concours militaire à apporter aux Etats-Unis, la France, compte tenu des moyens dont elle s'est dotée en forces d'intervention, est en mesure de répondre aux demandes qui peuvent lui être adressées. Elle vient de le faire dans certains domaines – vous nous en avez informés il y a un peu plus d'une heure. Lors des débats budgétaires nous serons conduits à vérifier que ces moyens correspondent bien aux besoins de l'époque et à vous demander, s'il y a lieu, de les augmenter.

M. Yves Fromion. Très bien !

M. Edouard Balladur. Bien entendu, le concours de la France devra être adapté à ce qui lui sera demandé, cela va de soi, comme à la nature des opérations. Bien entendu, nous estimons nécessaire qu'en pareille occurrence, les objectifs et les moyens à mettre en œuvre doivent faire l'objet entre les Etats-Unis et la France d'une concertation préalable approfondie. Nous gardons donc notre liberté d'appréciation et nous sommes prêts à nous associer à une riposte dont nous estimons, *a priori*, qu'elle doit être proportionnée et éviter d'aboutir, pour les populations civiles à un désastre humanitaire.

Comme elle l'a déjà montré lors de la crise de Berlin ou de celle de Cuba, au temps du Général de Gaulle – cela fait une quarantaine d'années –, la France est un allié parfois incommode ou exigeant, mais elle est, et les Etats-Unis le savent, un allié qui sait prendre ses responsabilités.

Mais la lutte contre le terrorisme international ou intérieur, qui dispose de moyens sans aucune mesure comparés à ceux auxquels il pouvait recourir il y a encore vingt ans, ne sera ni simple, ni rapide, ni facile. Ce sera un effort sans cesse recommencé auquel nous serons confrontés tout au long des années qui viennent ; autant vaut en être conscient. Qu'il exerce ses ravages sur notre territoire ou sur celui des autres, le terrorisme restera la tentation permanente des groupes qui se réclament d'idéologies fanatiques et simplificatrices, et d'autant plus qu'ils bénéficieraient du soutien de certains Etats. Nous devons en être conscients. Tant qu'il subsistera, chez nous ou ailleurs, des exclus et des humiliés, tous ceux qui ne voient d'issue que dans la violence ou qui ont intérêt au désordre s'efforceront de convaincre ces hommes malheureux que nous sommes les responsables de leur infortune.

Nous devons les aider, plus que nous ne l'avons fait jusqu'à présent, pour qu'ils accèdent au progrès et bénéficient de la justice. La meilleure façon de défendre la mondialisation, c'est de montrer que le progrès qu'elle permet profite à tous.

Aussi les choses doivent-elles être claires – d'autres l'ont dit déjà cet après-midi mais je tiens à le répéter au nom du groupe du RPR pour lequel je m'exprime : le combat que nous menons contre le terrorisme n'est un combat contre aucune religion, contre aucune race, contre aucune culture ; ce n'est pas, et les dirigeants européens ont eu raison de le rappeler le 21 septembre dernier, un combat des riches contre les pauvres, du Nord contre le Sud, d'une civilisation contre une autre. N'hési-

tons pas à le dire, c'est un combat pour la civilisation elle-même. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Nous croyons que les hommes sont égaux en dignité, sans distinction de sexe, de race ou de conviction philosophique ou religieuse. Nous croyons que les hommes sont tous nés pour être libres. Nous croyons que ces principes ont une valeur universelle. La preuve en est que notre combat se fonde sur la charte des Nations unies et sur la déclaration universelle des droits de l'homme qu'elle consacre. C'est un combat du monde entier pour la liberté et contre le terrorisme. Nous ne pourrions que nous réjouir de voir l'organisation des Nations unies y prendre toute sa place.

Cette lutte ne doit, à l'évidence, pas être uniquement une riposte militaire ou économique. Il faut dissiper autant qu'il est possible les prétextes que le terrorisme utilise pour entretenir le fanatisme.

Cet effort impose aux pouvoirs publics de prendre, dans notre pays même, toutes les mesures nécessaires pour que tous ceux qui y résident soient assurés du respect et de la considération qui leur sont dus. Ils ont droit à la protection de la loi. Nul ne doit se sentir menacé en raison de ses croyances, dès lors qu'il respecte les prescriptions de notre droit. Il y va de ce qui est pour nous l'essentiel : notre conception de l'homme, de sa dignité, de sa liberté, notre attachement à la tolérance et aux principes universels de la démocratie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Cet effort suppose également qu'on supprime le plus qu'il est possible les zones de tension qui peuvent exister dans le monde, aussi bien en Europe qu'ailleurs. Au Proche-Orient, par exemple, nous devons tout faire pour que soit instaurée une paix durable sur la base des résolutions de l'Organisation des Nations unies. Aujourd'hui, toutes les données du problème sont connues. Tous les éléments de solution possibles sont également connus. Il suffit, si j'ose dire, de se décider.

Qu'il soit bien clair qu'il ne s'agit pas pour moi de voir au drame que nous vivons une cause unique. Notre diplomatie doit agir dans toutes les directions, mais celle-là, à coup sûr, en est une. Ni la communauté internationale dans son ensemble, ni notre pays, dont la voix est entendue mieux que d'autres dans cette partie du monde, ne doivent hésiter à peser de tout leur poids. Nous pouvons aboutir à un résultat décisif peut-être moins difficilement que nous ne le croyons.

J'en arrive à la seconde question que je voudrais soumettre à votre attention : quelle réponse apporter aux conséquences, notamment économiques, de l'agression terroriste du 11 septembre ?

Monsieur le Premier ministre, alors que je préparais mon discours, je m'étais demandé si je ne pénétrais pas dans un domaine de politique intérieure, qui n'était pas exactement l'objet du débat. Mais vous m'avez, si j'ose dire, « libéré » par votre propre intervention ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le Premier ministre. J'y avais veillé !

M. Edouard Balladur. Dans les heures difficiles que nous traversons, je tiens à dire que je me réjouis de l'image qu'ont donnée les pouvoirs publics, image faite d'esprit de responsabilité. (*« Bravo ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Et cela vaut pour tout le monde !

Les pouvoirs publics ont su, dans une situation institutionnelle qui n'est pas des plus commodes – j'en parle d'expérience (*Sourires*) – montrer que, pour eux, l'intérêt national l'emportait sur toute autre considération. Je souhaite que ce climat indispensable à l'influence de la France dans la crise que traverse actuellement le monde soit préservé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Je disais en commençant que la crise internationale nous obligeait à un effort de réflexion et de renouvellement. Nombre de problèmes ne se posent plus comme il y a encore quelques mois. On peut le constater dans d'autres pays, on le constate aussi en France, un certain nombre de débats de la vie publique se présentent autrement compte tenu des répercussions de la crise internationale. C'est ce qui me permet, monsieur le Premier ministre, de les évoquer brièvement car ils sont d'ores et déjà présents dans les esprits de tous ceux qui s'interrogent sur notre avenir collectif.

Tout d'abord, notre système économique et social.

Pour résister à la tourmente qui risque de s'abattre aussi bien sur la prospérité du monde que sur sa sécurité, nous avons tous, et la France en particulier, besoin d'être plus forts en décidant toutes les réformes indispensables. Cela suppose, dans bien des domaines, des changements difficiles. Comprendons-nous bien : la question n'est pas seulement de savoir comment renouer avec une croissance plus forte, mais il s'agit aussi de savoir si nos sociétés développées sont en mesure d'offrir à tous les moyens de s'y sentir reconnus et d'y avoir leur place, ce qui est la condition même de l'avenir de la démocratie. Nous en reparlerons sans doute au début de cette session budgétaire. Il nous faudra éclairer nos concitoyens sur la nécessité de modifier certaines habitudes, de nous émanciper de certains conformismes.

Nous reparlerons, par exemple, de notre conception de l'Etat. Elle a toujours été, elle est encore et elle sera longtemps au centre du débat démocratique. Chacun le dit, l'évolution de la politique économique américaine, la nécessité de soutenir la croissance et la consommation rendent indispensable un rôle accru de l'Etat. On peut le penser et, dans les circonstances actuelles, je le pense aussi. Mais gardons-nous d'en faire une doctrine d'action permanente et agissons avec pragmatisme ! Ce que les peuples attendent, c'est un Etat qui les protège mieux. Cela ne remet nullement en cause la nécessité d'une liberté économique et sociale qui ne doit pas être la loi de la jungle. Nous n'avons cessé de réclamer que cette liberté soit bien organisée. Elle doit l'être, on le voit désormais, aussi bien dans le domaine de la sécurité que dans le domaine économique.

Que l'Etat exerce une fonction générale d'organisation, d'harmonisation de la vie en société, qu'il s'attache à mettre en œuvre la solidarité, qu'il prenne les mesures nécessaires contre les aléas de la conjoncture, qu'il veille à ce que l'exercice de la liberté respecte une règle du jeu équitable, nul ne le conteste. Qu'en revanche les événements tragiques que nous traversons servent d'arguments pour justifier des interventions de tous ordres et pour remettre en cause, sur le plan international, la liberté de la communication et des échanges, qui est la garantie de la croissance sans laquelle les tensions de nos sociétés ne diminueront pas, voilà une vision de l'avenir que nous ne saurions faire nôtre.

Autre débat de l'avenir : notre conception des libertés fondamentales.

Pour assurer la sécurité intérieure dans notre pays, nous allons avoir sans doute besoin d'édicter des dispositions nouvelles de notre droit. Vous venez d'ailleurs, monsieur le Premier ministre, de nous l'annoncer. Cela pose, comme toujours, des questions difficiles : quelle conciliation opérer entre le respect des droits individuels auxquels nous sommes viscéralement attachés et la nécessité de lutter contre la violence et le désordre ? Mme la garde des sceaux et M. le ministre de l'intérieur vont avoir à nous proposer, sous votre arbitrage, des mesures indispensables à cet effet.

Ce débat de politique intérieure sera aussi un débat de politique internationale et européenne. Il ne comportera pas de solution facile ni évidente. Je me réjouis que, d'ores et déjà, il soit instauré. Mais nous devons aussi débattre des moyens dont dispose notre pays en matière de sécurité civile et de renseignement : la sûreté intérieure n'est pas affaire seulement de droit, mais aussi de moyens.

Enfin, la place de la nation dans le monde.

Il faut nous préparer à affronter, dans des termes renouvelés, toutes les discussions quelque peu traditionnelles – j'allais dire académiques parfois – dont nous sommes coutumiers sur l'avenir de l'Europe, sur celui de l'Alliance atlantique, sur l'Organisation des Nations unies, sur le rôle du Fonds monétaire international et de l'Organisation mondiale du commerce, sur le G7 ou le G8. Le temps du cloisonnement national est terminé, je l'ai dit. Cessons de rêver que son retour pourrait à nouveau nous protéger ! La répartition des compétences entre les Etats et les organisations internationales ne sera plus la même.

Ainsi voit-on bien les changements auxquels nous devons faire face dans les années qui viennent : poursuivre, d'abord au sein de la société française, la libération des énergies qui est la garantie du progrès économique et social ; inventer, avec nos partenaires, une société internationale mieux organisée et mieux à même d'assurer la prospérité et le progrès.

Mes chers collègues, dans quelle société allons-nous entrer ? Sera-ce une société qui sera dominée par la peur, la peur de la technique, la peur de la science, la peur du progrès, le peur de l'avenir, la peur de l'autre, ou une société qui montrera que, grâce à notre lucidité et à notre courage, nous conservons confiance ?

Il nous appartient, comme à d'autres moments de notre histoire, de montrer l'exemple par notre solidarité sur l'essentiel et par notre sens des responsabilités. Je suis convaincu que la France est au nombre des pays qui peuvent proposer aux autres une conception renouvelée de la conciliation entre la liberté et la sécurité, entre la souveraineté nationale et la coopération internationale, entre le dynamisme économique et la justice dont doivent bénéficier les peuples pauvres.

En somme, il s'agit d'être sûrs de nous-mêmes et de donner à notre pays des raisons d'espérer. Pour notre part, nous sommes décidés à faire tous nos efforts pour qu'il ait confiance dans son avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe Démocratie libérale et Indépendants et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'émotion que nous avons tous ressentie ne doit pas nous dispenser de la réflexion. Il est donc bon que le Parlement puisse débattre, non pour opposer des vues partisans, mais pour éclairer un chemin dont chacun pressent qu'il sera long et difficile.

L'ensemble du monde développé, et pas seulement les Etats-Unis, comprend, depuis les attentats barbares du 11 septembre, qu'il est entré dans une ère nouvelle, lourde de périls, nullement certains mais jusqu'à présent négligés ou minimisés : affrontements interethniques ou interreligieux, conflits infra-étatiques, repliements communautaristes, exacerbations des intégrismes et des extrémismes, terrorisme, qui est toujours un poison pour la démocratie en ce qu'il répand la peur, fausse l'ensemble des relations sociales, à commencer par le débat démocratique lui-même, corrompt l'esprit civique, alimente la haine et le racisme.

Bien des illusions aujourd'hui se dissipent, et d'abord celle d'une mondialisation heureuse qui signerait aussi la fin de l'histoire. Le retour de la tragédie marque aussi le retour du politique. On redécouvre la fonction originelle de l'Etat, qui est la protection et la garantie de la sécurité des citoyens.

C'est pourquoi je voudrais évoquer d'abord la sécurité des Français, puis la voix de la France, à mon sens plus nécessaire que jamais à l'avenir de la civilisation des hommes.

La sécurité des Français d'abord, qui doit nous mobiliser dans la durée.

Même si, dans un passé récent, nous avons été frappés par un terrorisme d'obédience régionale, lié au maquis algérien du GIA, nous sommes de moins en moins à l'abri de réseaux mondialisés, du terrorisme intégriste d'origine wahabite, dont l'épicentre se trouve entre l'Afghanistan, le Pakistan et l'Arabie saoudite. C'est une raison supplémentaire pour ne ménager aucun soutien à la lutte entreprise par les Etats-Unis contre ces réseaux. Ceux-ci doivent être combattus sans défaillance partout dans le monde. Leurs camps d'entraînement, particulièrement en Afghanistan, doivent être éradiqués. C'est une œuvre de salubrité publique.

Force est cependant de reconnaître que la panoplie actuelle des armements et les concepts de défense eux-mêmes – par exemple, la théorie du « zéro mort » – ne sont pas adaptés à la lutte contre le terrorisme, cet ennemi sans visage. Les sous-marins nucléaires, les porte-avions et leurs flottes d'avions embarqués ne sont pas les moyens les plus adéquats pour tarir la source de l'intégrisme fanatique dans des milliers de madrassas pakistano-afghanes.

Quant à la suspension du service militaire en France, elle nous a privés, faut-il le dire, d'une ressource précieuse. Notre armée de terre, dont les effectifs ont été réduits de moitié pour constituer une force professionnalisée de projection lointaine, n'est pas faite pour assurer la garde des points sensibles sur le territoire national.

On mesure mieux, me semble-t-il, avec le recul de cinq ans que la réforme de nos armées a été pensée de manière très courte, sans une véritable prise en compte des menaces qui pèsent sur notre avenir.

M. Yves Fromion. Ce n'est pas vrai !

M. Jean-Pierre Chevènement. J'observe que le secrétaire d'Etat à la défense américain, M. Rumsfeld, insiste désormais sur la défense du territoire, la préparation aux menaces asymétriques et le besoin d'un nouveau concept de dissuasion.

Face au risque de terrorisme, il est plus important de renforcer les services de police et d'investir dans le renseignement humain que de développer des systèmes anti-missiles coûteux – je vous rappelle que le bouclier anti-missiles est chiffré à près de 100 milliards de dollars.

M. Yves Fromion. Cela n'a rien à voir !

M. Jean-Pierre Chevènement. Jamais ces systèmes ne permettront de déjouer les stratégies terroristes parfaitement aptes à prendre appui sur les innombrables points faibles des sociétés développées.

Pour notre défense, il serait donc bon de mobiliser des crédits importants pour constituer, sur la base d'un volontariat puissamment encouragé, au moins un régime de réserve par région.

Pour ce qui est de la police nationale, il est nécessaire de recruter – ai-je besoin de le dire ? – et de former des spécialistes du renseignement, de renforcer la DCRG, la DST, la DGSE, mais aussi les moyens de la police judiciaire ainsi, par ailleurs, que ceux de la sécurité civile.

Notre système de lutte centralisé contre le terrorisme a maintes fois fait la preuve de son efficacité. Ne le laissons pas remettre en cause ! La coopération policière internationale a fait beaucoup de progrès. C'est avant tout une affaire de connaissance mutuelle, de confiance partagée, de volonté politique. Je vous ferai grâce des propositions concrètes qui me viennent à l'esprit pour utiliser, par exemple, le collège européen de police, pour étendre aux pays qui le souhaiteraient le système Eurodac, le fichier informatisé de traitement des empreintes digitales.

La coopération judiciaire est à coup sûr un point faible en matière de lutte internationale contre le terrorisme. Mais, là aussi, la volonté politique compte plus que les effets d'annonce : on vient de le voir avec l'extradition de Kamel Daoudi par la Grande-Bretagne, alors que celle de Rachid Ramda se fait toujours attendre.

En matière de lutte antiterroriste, je veux insister sur un point essentiel que vous avez vous-même évoqué, monsieur le Premier ministre : la coopération internationale des banques avec la justice, les services de police...

M. Yves Fromion. N'oubliez pas la gendarmerie !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... et la gendarmerie, pour assurer une stricte surveillance des circuits financiers. On sait qu'Oussama Ben Laden dispose d'un grand nombre de holdings, de filiales, de sociétés écrans, de fondations pseudo-caritatives.

M. Arnaud Montebourg. On le découvre maintenant !

M. Jean-Pierre Chevènement. M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie doit se rendre au GAFI, le groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, pour présenter un rapport introductif. Rejoignant votre expression, monsieur le ministre, je suggère qu'il propose d'abolir le secret bancaire dans les paradis fiscaux...

M. Arnaud Montebourg. Bravo !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... d'instaurer une véritable traçabilité des mouvements de capitaux...

M. Arnaud Montebourg. Il est temps !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... grâce à la mise à la disposition de la police, bien entendu sur réquisition d'un juge, des archives informatiques bancaires.

M. Arnaud Montebourg. Enfin !

M. Jean-Pierre Chevènement. Toutes ces suggestions ont été faites dans un rapport au ministre de l'intérieur de juin 2000, dit « rapport Gravet-Garabiol ».

M. Arnaud Montebourg. Nous le savons !

M. Jean-Pierre Chevènement. On imagine les résistances qu'une telle initiative peut rencontrer de la part de responsables politiques pour qui la libre circulation des capitaux et le secret bancaire étaient de véritables articles de foi. Mais il y a des moments où la foi doit vaciller et la raison se frayer un chemin. Il y a place en ce domaine pour une grande initiative du Gouvernement français parce qu'il faut savoir ce que l'on veut : ou bien tarir les sources de financement du terrorisme ou bien protéger petits et grands trafics.

Nous le savons, la criminalité s'est mondialisée. Qu'il s'agisse de la drogue, du trafic d'armes ou du blanchiment d'argent sale, il s'est créé à l'échelle planétaire un immense marché de la transgression des normes. Tout laisse à penser que le financement du terrorisme est étroitement connecté à ces réseaux.

Ou bien les gouvernements se révèlent capables d'y mettre de l'ordre, mais il est déjà bien tard, ou bien la lutte contre les réseaux terroristes restera superficielle. On pourra arrêter les exécutants mais beaucoup plus rarement les commanditaires, qui trouveront toujours quant à eux des exécutants.

Il m'est arrivé de le dire, le grand risque au xx^e siècle est celui de l'anomie : l'absence de règles reconnues et partagées. Dans un monde qui juxtapose, sans valeurs ni références communes, ethnies, communautarismes, intégrismes religieux, dont l'islam, hélas, n'a pas le monopole – faut-il rappeler que Timothy Mac Veigh et Baruch Goldstein n'étaient pas des musulmans ?

Nous ne combattons efficacement ce dérèglement, cette anomie, dont le terrorisme est la forme extrême, que si nous savons mobiliser sur nos valeurs, celles de la République, celles de la nation communauté de citoyens sans distinction d'origine, unis par les mêmes droits et les mêmes devoirs, égaux devant la loi, égaux en chances aussi, ce qui crée à la République d'impérieuses obligations.

De ce point de vue, la politique d'accès à la citoyenneté, que j'avais cherché à initier par une circulaire du mois de janvier 1999, reste d'une brûlante actualité. Il appartient à quiconque détient dans ce pays une responsabilité de faire en sorte que nos jeunes compatriotes dont les parents et les grands-parents sont nés outre-Méditerranée et qui sont particulièrement exposés au chômage puissent accéder à l'emploi dans les mêmes conditions que les autres Français. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Hier après-midi, à l'occasion des questions d'actualité, M. Cardo, député des Yvelines,...

Mme Odette Grzegorzulka. C'était scandaleux !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... a bien mal à propos, à mon sens, mis en cause la consultation que j'avais lancée en octobre 1999 (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste*) et que continue mon successeur Daniel Vaillant, en direction des différentes sensibilités de l'islam.

Je rappelle que l'islam est la deuxième religion dans notre pays. Il faut cesser de confondre l'islam et l'islamisme.

M. Alain Barrau. Très juste !

M. Jean-Pierre Chevènement. Il est plus judicieux d'aider l'islam de France à s'organiser de manière responsable et à prendre place à l'égal des trois religions traditionnelles à la table de la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) C'est ce que j'ai tenté de faire sur la base d'une déclaration préalable, cosignée par toutes les organisations...

M. Jean-Pierre Soisson. Vous avez déformé les propos de M. Cardo !

M. Jean-Pierre Chevènement. Pas du tout !

M. le président. Ne répondez pas, monsieur Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. J'ai lu que c'était M. Madelin qui avait tenu la plume. Je n'en veux donc pas à M. Cardo. (*Sourires.*)

La déclaration préalable dont je parlais à l'instant a été cosignée par toutes les tendances de l'islam de France et est intitulée *Principes et fondements juridiques régissant les rapports entre les pouvoirs publics et le culte musulman en France*. Elle affirme solennellement l'attachement des organisateurs et des mosquées signataires à la liberté de pensée, à la liberté de religion, au caractère laïque de la République, au principe selon lequel tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. « C'est pourquoi » – je cite la déclaration –, « toute discrimination fondée sur le sexe, la religion, l'appartenance ethnique est contraire à ce principe et pénalement répréhensible. »

De même, les organisations signataires déclarent-elles reconnaître sans restriction les dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme du 4 novembre 1950 relatives à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

Il s'agit là d'une marque de considération à l'égard de nos concitoyens de tradition musulmane. Mais ne pensez-vous pas que c'est aussi un encouragement donné à l'islam tout entier pour qu'il retrouve la tradition de l'interprétation – ce qu'on appelle en arabe l'*Ijtihad* – et puisse épouser le monde moderne, conformément à l'intuition de Jacques Berque, dont je veux ici saluer la mémoire ? N'est-ce pas d'ailleurs ce que fit l'esprit des Lumières, au xviii^e siècle, en Europe, en suscitant une lecture non littérale de la Bible ?

Nos concitoyens de tradition musulmane, vous le savez bien, sont inquiets. Ils craignent les amalgames hâtifs. Ils se sentent aussi victimes de ces attentats sauvages, dont le but est d'ailleurs bien de creuser un fossé d'incompréhension et de haine entre les musulmans et les autres. Sachons les rassurer en montrant notre sang-froid et la fermeté de nos convictions républicaines. C'est aussi de cette manière que nous assurerons la sécurité des Français.

La République et l'Etat républicain sont nos meilleurs remparts face au péril de l'anomie, l'absence de règles. Comment ne pas voir que les réseaux mondialisés du terrorisme ont pu se développer non seulement à la faveur du vide étatique, en Afghanistan ou en Somalie, mais également en profitant, dans des domaines essentiels, de l'absence de règles internationales codifiées, qui confine à l'imprévoyance, voire à la complaisance, j'en parlais à l'instant ?

Le choc du 11 septembre a également accéléré le tassement de l'activité économique, vous l'avez évoqué, monsieur le Premier ministre. Là encore, le retour de la puissance publique s'inscrit en filigrane des événements que nous venons de vivre,...

M. Yves Fromion. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... car la crise que nous vivons est plus qu'une crise de leadership ; c'est une crise de confiance qui touche aux valeurs et à l'orientation même de nos sociétés. On est allé trop loin, il faut le dire, dans la voie de la globalisation libérale. On ne peut pas juxtaposer sans risque, sous l'empire de la seule loi du marché, des cultures, des sociétés, des économies, des agricultures aussi différentes que celles qui existent de par le monde.

M. Jacques Fleury. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement. Partout l'Etat a un rôle régulateur à jouer pour contenir les débordements d'une mondialisation sauvage.

On s'étonnera seulement qu'après l'intervention du Président Bush pour venir en aide aux compagnies aériennes américaines, Bruxelles ait évoqué une atteinte à la libre concurrence... (*Rires.*) Franchement, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les députés, il serait temps de remettre certaines pendules à l'heure.

M. Georges Sarre. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement. L'action de la Banque centrale européenne n'est vraiment pas non plus à la hauteur de la récession qui se profile, alors que le Federal Reserve Board en est à sa neuvième baisse des taux d'intérêt depuis le début de l'année.

Il est temps, monsieur le Premier ministre, d'organiser le retour de l'Etat républicain, de se délivrer d'un pacte de stabilité budgétaire empêchant une véritable politique contracyclique à la hauteur des défis qui sont devant nous et de faire en sorte que la France pèse à Bruxelles pour qu'une réponse, si possible coordonnée, soit apportée à la crise qui s'annonce.

M. René André. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement. Nous avons besoin d'une autre Europe. Pourquoi ne pas relancer le programme de grands travaux européens arrêté – à tous les sens du terme – lors du Conseil d'Essen de 1994 ?

M. Yves Fromion. C'est lui le troisième homme !

M. Jean-Pierre Chevènement. Je vais aborder, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, mesdames, messieurs les députés, le deuxième point de mon intervention : la voix de la France, dans une crise mondiale, doit se faire entendre non seulement en Europe, mais également dans le monde. Et M. Balladur me permettra de ne pas partager son point de vue.

A la fin des années 80, un dirigeant soviétique, Arbatov, lançait aux Etats-Unis un avertissement lourd de sens : « Nous allons vous rendre le pire des services, nous allons vous priver d'ennemi. »

L'effondrement du mur de Berlin, puis la guerre du Golfe, ont donné aux Etats-Unis le sentiment d'un triomphe définitif. On se souvient du mot du Président Bush père, en mars 1991 : « Le syndrome du Vietnam est définitivement enfoui sous les sables de l'Arabie. »

Et voilà que le propos prémonitoire d'Arbatov prend toute sa signification : on peut se demander aujourd'hui si le conflit Est-Ouest, pendant près d'un demi-siècle, n'a

pas occulté une confrontation d'un autre type, entre le Nord et le Sud de notre planète. Le creusement abyssal des écarts démographiques et des inégalités économiques a été trop longtemps ignoré. Et la perception d'un monde à deux vitesses est renforcée par la réalité d'une justice internationale elle-même à deux vitesses. Tout s'est passé comme si la fracture de l'humanité passait inaperçue ou était tolérée dans les pays du Nord, ne suscitant que de passagères ferveurs humanitaires, mais jamais de traitements politiques et économiques de fond – tout au plus quelques études statistiques instructives des organismes spécialisés de l'ONU.

M. Yves Fromion. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement. Peu à peu, c'est la notion même de développement qui a été considérée comme archaïque, ringarde, une idée des années soixante.

L'ère des indépendances a ainsi débouché sur l'échec des modèles de développement autocentré, plus ou moins inspirés de l'Union soviétique. Quant à la mondialisation libérale, si certains pays de l'Asie orientale ont su en tirer parti, elle a laissé de côté l'Afrique, une partie de l'Amérique latine et surtout le monde arabo-musulman.

Voici le grand défi du XXI^e siècle : l'entrée de ce monde arabo-musulman dans la modernité ou au contraire sa régression dans un intégrisme obscurantiste. Le Nord ne peut ignorer le Sud ; chacun prend conscience de cette évidence. Le monde a rapetissé. Depuis longtemps l'extension des pandémies, les migrations clandestines, le trafic de drogue manifestent à quel point les Etats-Unis et l'Europe sont en fait vulnérables.

L'attentat du 11 septembre ne fait qu'accélérer cette prise de conscience. Ecartons bien évidemment l'idée simple de faire de l'indifférence de l'Occident la cause du crime atroce commis le 11 septembre. L'intégrisme islamiste a sa propre logique endogène. Abd al-Wahhab, fondateur, au XVIII^e siècle, du wahhabisme, qui, au début du siècle dernier, inspira la chevauchée d'Ibn Séoud, ignorait aussi bien les Etats-Unis qu'Israël.

Le terrorisme intégriste n'est donc pas un simple fondamentalisme ; c'est une idéologie moderne. Confronté, depuis l'expédition de Bonaparte en Egypte, il y a deux siècles, au défi de l'Occident, l'Orient arabo-musulman a d'abord cherché, de Mehmet Ali à Nasser, une réponse qui se plaçait sur le même terrain, celui de la modernité, qu'elle fût libérale ou socialiste, et même de la laïcité. Mûrie depuis plus d'un demi-siècle en Egypte ou au Pakistan, à travers des théoriciens comme Hassan el-Banna et Mawdoudi, la réponse intégriste est d'une tout autre nature : elle ne cherche pas à concurrencer l'Occident sur son terrain ; elle oppose à son matérialisme, à son athéisme, à sa corruption, réels ou supposés, l'idée d'une société pure qui se conformerait entièrement à l'orthodoxie de la charia, bref, une théocratie. Et cette réponse de l'intégrisme s'épanouit, depuis une génération, sur la base de l'échec des réponses modernistes et, plus précisément, de l'échec du nasserisme et du nationalisme arabe en Egypte, en Irak et en Palestine.

Il y a dix ans éclatait la guerre du Golfe. Comment ne pas voir aujourd'hui, mes chers collègues, que ce fut non seulement une réponse disproportionnée – puisqu'elle dure encore sous la forme d'un embargo cruel – mais plus encore un contresens historique ? En diabolisant l'Irak, depuis dix ans, à des fins essentiellement pétrolières et pour assurer leur contrôle sur le Golfe – où se trouvent concentrés les deux tiers des réserves mondiales de brut, celui-ci représentant à lui seul plus de la moitié du commerce international de toutes les matières pre-

nières minérales et végétales –, les Etats-Unis ont laissé le champ libre à la radicalisation intégriste. Comment ne pas voir que celle-ci a trouvé un terreau favorable dans l'humiliation de l'âme musulmane, particulièrement dans les pays arabes ?

Il ne s'agit pas, soyons clairs, d'opposer un manichéisme à un autre et de faire comme si le problème était de prendre parti pour ou contre l'Amérique. Non, nous sommes solidaires du peuple américain, blessé dans sa chair. Mais il s'agit de combattre le terrorisme, et de le faire sur la base de valeurs universelles de raison et de justice dans lesquelles tous les hommes, à quelque civilisation qu'ils appartiennent, puissent se reconnaître, bref de le combattre avec à la fois fermeté et intelligence pour le réduire un jour. Il ne s'agit donc pas d'opposer à l'intégrisme islamiste un intégrisme d'une autre nature ; ce serait une défaite de la pensée et, pour le coup, une défaite de l'Occident.

Nous comprenons que les Etats-Unis exercent un droit légitime en cherchant à renverser le régime des taliban, qui abrite la tête des réseaux terroristes, régime dont il faut rappeler que le peuple afghan est la première victime. Mais dans la mesure où la France n'est associée ni à la définition des objectifs ni à une intervention directe, dans une région du monde qui n'a jamais fait partie de sa sphère d'influence, il est naturel qu'elle puisse déterminer elle-même les formes de son soutien – les demandes des Etats-Unis me paraissent, du reste, acceptables – et qu'elle conserve, dans l'intérêt de l'humanité tout entière, sa liberté de jugement, de proposition et d'action pour la suite.

L'administration américaine semble l'avoir compris, et c'est méritoire, elle ne doit rien faire qui puisse solidariser les peuples arabo-musulmans, dans leur masse, avec le fanatisme intégriste. Permettez-moi de penser qu'il s'agit peut-être là d'une leçon tirée de l'expérience des dix dernières années...

Aux Etats-Unis revient la lourde tâche de peser sur le Pakistan et l'Arabie saoudite pour isoler et renverser aux moindres frais le régime des taliban et éradiquer les bases et les camps d'entraînement des terroristes, à la frontière pakistano-afghane.

La meilleure contribution que puisse apporter la France est de préserver sa relation avec les pays arabes du Maghreb et du Proche-Orient, notamment pour faciliter, le jour venu, les médiations nécessaires.

Plus que jamais, en effet, il est indispensable de rechercher la paix, de la Méditerranée au Golfe. Le peuple palestinien doit disposer d'un Etat viable. Celui-ci sera la meilleure garantie de la sécurité à laquelle Israël a droit. L'Irak doit enfin pouvoir retrouver la voie d'un développement pacifique, sur la base d'un accord régional de limitation des armements. Une paix durable n'est possible que dans le respect de la dignité et de l'identité des peuples. C'est ainsi qu'on asséchera le terreau sur lequel a pu s'étendre le terrorisme intégriste, en l'isolant et en le désactivant progressivement pour mieux le combattre et un jour l'éradiquer définitivement.

L'essor des technologies, au ^{xxi}^e siècle, offrira la possibilité d'une coopération féconde entre Israël et les peuples arabes, qui pourront ainsi combler leur retard et laver une humiliation vieille de près de deux siècles. A cet effet, une paix juste et respectueuse de leur dignité est nécessaire. Ce n'est pas rêver, je crois, que d'attendre de la France qu'elle mobilise la communauté internationale tout entière sur cet objectif. Je dois dire, à cet égard, que

j'ai beaucoup apprécié, dans cette période difficile, les déclarations du ministre des affaires étrangères, toujours justes et précises.

Les Etats-Unis doivent être intéressés par cette perspective historique, tout comme Israël, dont l'intérêt n'est pas de devenir l'otage d'une violence sans fin.

Il me semble que les Etats-Unis ont besoin, par les temps qui courent, d'alliés solides et de bon conseil. La multipolarité du monde est dans l'intérêt des Etats-Unis eux-mêmes, qui n'ont pas, seuls, les moyens de dominer l'univers.

La France, leur plus vieil allié, peut jouer un rôle essentiel pour aider à construire l'unité de l'espèce humaine, qui correspond aux valeurs de notre civilisation commune. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : le Nord ne peut pas se barricader derrière les frontières d'un nouveau *limes*. Il faut impérativement résoudre des problèmes politiques pendants depuis trop longtemps, à peine d'aller vers des malheurs toujours grandissants. Il faudra aussi fixer des règles justes à la mondialisation, qu'il s'agisse de l'effacement de la dette, du niveau du prix des matières premières ou du relèvement de l'aide publique. C'est ainsi également que nous assurerons la sécurité des Français.

Il est temps de dire la vérité à nos concitoyens : le ^{xxi}^e siècle, dans lequel nous venons d'entrer, sera difficile, car le défi est immense et les anciennes stratégies ont fait faillite.

C'est le retour du politique. Ce peut être, ce doit être, aussi, le retour de la France. Car seules les valeurs universelles dont la République porte l'héritage depuis deux siècles – liberté de pensée, laïcité, citoyenneté, égalité – permettront de dominer les fureurs des intégrismes et des communautarismes et de tracer le chemin semé d'embûches d'une fraternité humaine toujours à construire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste, du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-François Mattei, pour le groupe Démocratie libérale et Indépendants.

(*M. Claude Gaillard, vice-président, remplace M. Raymond Forni au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE GAILLARD

M. Jean-François Mattei. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, il y a d'abord l'incrédulité, l'impression d'un cauchemar, d'une fiction dépassant les limites les plus folles de l'imaginaire le plus fou.

Puis il y a l'horreur indicible, la réalité qui s'impose au travers de ce qui est le plus innommable : le mépris de la vie humaine. Oui, l'horreur devant ces milliers de vies innocentes devenues cendres par le seul fait du fanatisme.

Enfin, après l'hommage rendu à leur mémoire, après le temps du deuil et du recueillement, c'est la révolte farouche qui s'installe, la révolte qui refuse cette bascule du monde dans l'intolérance et le terrorisme, qui refuse cette nouvelle forme de conflit !

Il est des moments où beaucoup de ce qui remplit nos jours apparaît soudain subsidiaire, subalterne. Il est des moments où s'impose le retour à l'essentiel, le respect de toute vie humaine, le respect des uns et des autres dans leur conviction, entre tolérance et exigence.

Nous sommes au cœur d'un moment déterminant de l'histoire. Après le 9 novembre 1989 et la chute du mur de Berlin, nous avons pu croire que s'éloignaient les

conflits et les guerres, que les hommes allaient enfin pouvoir œuvrer ensemble à la construction – difficile, certes – d'un monde meilleur et apaisé.

Depuis le 11 septembre, nous savons que l'entreprise sera encore plus difficile que prévu. Le monde a bien changé mais l'homme, quant à lui, reste toujours le même, en proie à ses démons de toujours que sont l'égoïsme ou l'amour de soi, l'intolérance ou la haine de l'autre, et la violence pour imposer son pouvoir. Oui, décidément, c'est la permanence de l'homme, au travers de son histoire, qui se rappelle à nos mémoires.

Je livrerai, au nom du groupe Démocratie libérale et Indépendants, quelques réflexions simples sur ces événements et leurs enseignements, les devoirs de la France, le rôle de l'Europe et le renforcement de l'ONU. Notre collègue Pierre Lequiller les a déjà en partie exposées devant les commissions de la défense et des affaires étrangères ; nombre d'entre elles font l'objet d'un large consensus dans cette enceinte.

L'analyse des événements, d'abord.

Les attentats terroristes aux Etats-Unis constituent un événement majeur car ce n'est évidemment pas une attaque contre les seuls Etats-Unis. Nous sommes tous concernés, au travers d'une prise de conscience sans précédent. Les attentats ont été filmés, diffusés, retransmis et le monde entier a vécu la tragédie en direct, durant des heures. C'est sans aucun doute un choc psychologique universel comme on n'en avait plus connu depuis la Seconde guerre mondiale.

C'est une attaque contre la démocratie commise par des fanatiques qui démontrent la faiblesse de nos sociétés occidentales. Ils ont eu recours tout à la fois à des techniques avancées et aux armes les plus rustiques pour démontrer la force absolue des seules convictions quand elles vont jusqu'au sacrifice de sa vie au mépris de celle des autres. Cette blessure morale est ressentie par tous ceux qui, au fond de leur cœur, nourrissent un idéal de liberté. A cet égard, New York représente à l'évidence une cible symbole, mûrement réfléchie. Ce sont nos valeurs mêmes qui ont été attaquées. C'est un choc diplomatique sans précédent.

Ces fanatiques cherchent ainsi à opposer le monde musulman au monde occidental. C'est, à l'évidence, un piège dans lequel il faut se garder de tomber. Ces fanatiques ne représentent pas l'islam, qu'ils pourraient au contraire contribuer à discréditer. C'est un choc culturel considérable par les dangers sous-jacents qui apparaissent.

Et, au-delà d'une riposte militaire des Etats-Unis – qui serait légitime, comme le Conseil de sécurité l'a reconnu, et qui doit être ciblée, pour ne pas ajouter aux victimes innocentes –, il faut montrer la plus grande détermination dans la mise en œuvre d'un plan global de lutte contre le terrorisme. Mais attention, ne nous y trompons pas, il s'agit d'un nouveau terrorisme encore mal appréhendé.

Les actes du 11 septembre n'entrent pas dans les schémas terroristes connus. Le terroriste kamikaze auquel nous sommes confrontés se prend pour un saint qui, par son acte, se mue en rédempteur. Ce qui est aussi nouveau, c'est qu'il s'agit de réseaux infiltrés de longue date, installés et dormants dans des pays occidentaux, qui peuvent, à tout moment, réaliser des actes de guerre. C'est aussi une révolution. Nous avons désormais affaire à des scientifiques, à des médecins, à des ingénieurs, à des étudiants, intégrés dans notre vie quotidienne depuis

longtemps. C'est le choc d'un nouveau terrorisme mal identifié, un terrorisme total, qui poursuit aussi des objectifs économiques et financiers.

Pour que le combat contre ce terrorisme nouveau soit efficace, il faut que toute la communauté internationale y participe de façon solidaire et concertée. C'est dire le rôle majeur que doivent jouer les Nations unies.

A cet égard, avec sagesse et discernement, sans excès qui pourraient nuire à l'efficacité de la riposte engagée, il faudra quand même se livrer à un examen de conscience pour éviter de retomber dans les errements du passé.

Peut-on dire honnêtement qu'après 1989 un nouvel équilibre géopolitique a clairement été pensé pour prendre en compte les modifications radicales survenues ? Une paix sans nom a simplement succédé à une guerre qui n'en était pas une. Cette paix annoncée fut entachée par quelques conflits majeurs – guerre du Golfe, Balkans, Rwanda – qui ne conduisirent pourtant à aucune remise en cause réelle. La crise d'aujourd'hui, d'une certaine manière, semble survenir après une décennie inutile.

Les démocraties n'ont joué qu'un rôle marginal dans la chute de l'URSS. Elles ont applaudi à la défaite soviétique en Afghanistan, sans se poser la question de l'avenir de ce pays et en laissant le commandant Massoud se battre seul contre les talibans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

Nous avons tous applaudi à la réunification de l'Allemagne sans nous soucier du devenir des Républiques d'Asie centrale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Les Occidentaux, au nom d'un laisser-faire coupable, ont accepté que le communisme soit remplacé par le nationalisme ou l'extrémisme islamique. Nous avons probablement tous été trop insouciant, d'abord préoccupés de nous-mêmes, pensant que la paix finirait par s'installer. Or la preuve est apportée aujourd'hui que la démocratie n'a pas triomphé une fois pour toutes.

L'extrémisme, qu'il soit national, racial ou religieux, n'est pas mort en Yougoslavie, en Afghanistan ou ailleurs, ni même au sein des pays occidentaux. Oui, nous avons été tentés d'ignorer qu'à nos portes d'autres systèmes existaient, qu'ils avaient leurs spécificités, leurs formes de développement. Convaincus que nous avions gagné la bataille, nous avons feint de ne pas remarquer que des millions de personnes étaient tenues à l'écart de l'économie mondiale ou refusaient notre type de développement.

Les gouvernements occidentaux ont accepté l'apparition de zones de non-droit chez eux comme à l'extérieur de leurs frontières, ainsi que la multiplication des mafias. Dans les banlieues comme dans les marges de l'ex-empire soviétique, des liens se sont tissés. La drogue, les armes, les hommes passent de l'Afghanistan aux caves d'un pavillon de banlieue sans attirer l'attention des autorités. La notion de sécurité est devenue globale. Le lance-roquettes pris dans une cave à Béziers et le cutter des kamikazes du début du mois de septembre peuvent appartenir à une organisation ou à un même réseau terroriste.

M. Claude Goasguen. Vous avez raison !

M. Jean-François Mattei. Chacun comprend encore que, dans un monde partagé, les décisions comme les responsabilités doivent également être mieux partagées et que, à cet égard, la France, l'Union européenne et l'ONU doivent redéfinir leurs rôles respectifs.

Dans une telle situation, la France doit définir des attitudes et adopter des choix : soutien aux Etats-Unis, mais dans le respect de notre souveraineté ; renforcement sensible de la sécurité intérieure ; prise en compte de l'islam comme des autres religions dans la stricte application de la laïcité.

Il y a d'abord le soutien sans faille apporté aux Etats-Unis. La France a des liens forts avec ce pays. Nous sommes alliés et amis depuis des siècles. Nous partageons une vision universelle de notre rôle. La défense des valeurs de liberté transcende nos deux sociétés. Par deux fois, le peuple américain est venu à notre secours durant le xx^e siècle. Il n'est pas question de parler de dette, car il ne s'agit pas de cela. Il s'agit simplement d'être aux côtés d'amis qui défendent les mêmes valeurs que nous. A cet égard, il faut se réjouir de la solidarité politique et affective de la France avec les Etats-Unis : émotion de la population française, vote de la résolution 1368 du Conseil de sécurité à son initiative, vote à l'OTAN sur l'article V du traité de l'Atlantique Nord, voyage aux Etats-Unis du Président de la République qui a affirmé que la France ne resterait pas à l'écart de ce combat.

Bien évidemment, la France doit juger souverainement de la nature et des modalités de sa participation éventuelle à une opération militaire. Elle doit aussi participer activement à la mise en place d'actions concertées et mondiales de lutte contre le terrorisme. Elle doit notamment être à la pointe de la lutte contre les réseaux financiers et refuser d'accueillir tous ceux qui aident et accompagnent le terrorisme. Notre détermination doit être d'autant plus grande que la France a elle-même été souvent victime du terrorisme.

La ligne diplomatique de la France a toujours été de rechercher les équilibres avec persévérance et obstination, parce qu'elle connaît bien le monde arabo-musulman, parce qu'elle sait le prix de la liberté et les contraintes de la paix. Il faut donc réaffirmer que toute opération d'envergure nécessite une concertation et que nous ne pourrions pas nous trouver entraînés dans des actions que nous n'aurions pas nous-mêmes approuvées.

La bataille, à l'évidence, sera longue, très longue. Elle passera par le renseignement, l'infiltration, des actions ciblées. L'erreur aurait été, aujourd'hui, d'écraser sous une pluie de bombes la population afghane quand il faut, au contraire, la libérer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*) Cette erreur a été évitée grâce au discernement des Etats-Unis et je souhaiterais, à cet égard, que notre pays puisse rendre un hommage tout particulier au commandant Massoud, qui fut la première victime des attentats du mois de septembre. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Parlant de la sécurité extérieure, il faut réaliser qu'elle dépend aussi de la sécurité intérieure. La sécurité extérieure et la sécurité intérieure relèvent d'un seul et unique combat. Je me réjouis, monsieur le Premier ministre, de l'annonce d'une série de mesures visant à renforcer les pouvoirs de police. En effet, nous ne pouvons plus accepter que des armes de guerre comme des lance-roquettes circulent librement dans notre pays. Nous ne pouvons plus accepter les zones de non-droit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Comment demander l'exemplarité à l'échelle internationale quand, chez nous, le sentiment d'impunité prédomine ? Une fois pour toutes, nous demandons au Gouvernement d'affirmer le principe que tout délit doit être puni. Pour être fort à l'extérieur, il faut commencer à se

faire respecter chez soi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

Parlant de la paix des esprits, il faut redire que la lutte contre le terrorisme fanatique n'est pas une lutte contre l'islam. Il n'y a pas de guerre de religions. Les actes commis le 11 septembre dernier ne l'ont pas été au nom de l'islam, mais contre l'islam. Laisser paraître l'inverse serait donner raison aux terroristes, qui n'espèrent que cela. Ils ont tendu à la démocratie un piège auquel il faut se soustraire. Il n'y a pas de croisade. Il n'y a pas de guerre entre deux communautés. Je tiens à souligner qu'en France, toutes les autorités musulmanes ont condamné sans appel tous les attentats, qu'à l'étranger tous les grands pays musulmans ont fait de même. Il n'y a pas lieu d'avoir de débat sur ce sujet.

Je peux témoigner, monsieur le Premier ministre, qu'à Marseille, au travers de l'organisation « Marseille Espérance », dont le maire m'a confié la responsabilité, toutes les religions, et l'islam comme les autres, dans un dialogue permanent, s'efforcent de délivrer des messages de tolérance, d'écoute, d'amour et de fraternité. Mais une telle situation souligne la nécessité que nous avons, sans concession et dans le respect absolu de nos institutions, d'aider et d'accompagner l'Islam dans son adaptation au monde moderne et au modèle de laïcité. C'est un enseignement essentiel qu'il faut retenir si nous voulons lutter contre les dérives intégristes.

C'est l'absence d'organisation de l'Islam qui a donné la possibilité à des agents payés de l'extérieur, aux mafias diverses et variées, d'embrigader sous couvert de religion des hommes en situation d'échec social. Ce n'est pas uniquement par le tout-sécuritaire que nous mettrons fin à ce type d'agissements. Il faut traiter le problème en amont...

M. Gilbert Gantier. Très bien !

M. Jean-François Mattei. ... en offrant à tous, quelles que soient les origines et la religion, les moyens de s'accomplir dans le respect des lois de la République.

M. Laurent Dominati. Parfaitement !

M. Jean-François Mattei. Bien entendu, la France devra s'engager davantage encore pour faire progresser plus rapidement l'Union européenne. Cela me conduit à parler du rôle de l'Europe.

Cette crise appelle une réponse cohérente et organisée de l'Europe. Je me réjouis des mesures prises, à l'initiative du Président de la République, lors du Conseil européen du 21 septembre dernier, en particulier en ce qui concerne la création d'un mandat d'arrêt européen et la définition commune de l'acte terroriste. Face à ces réseaux organisés, à la mondialisation du crime et du terrorisme, nous devons avancer rapidement vers l'instauration d'une Europe de la police et d'une Europe de la justice au travers d'un espace judiciaire européen, car les enquêtes ne se mènent plus à l'échelle d'un pays. Il est indispensable que les décisions et orientations prises par le Conseil européen soient mises en œuvre rapidement sans perdre de temps. Qui ne voit que nous avons une formidable occasion de faire avancer l'Europe en répondant à l'attente de sécurité des citoyens, et ce d'autant plus que l'Europe est tragiquement concernée. Tous les pays d'Europe sont des cibles potentielles et constituent des bases relais pour les terroristes.

A cet égard, l'Union européenne doit aussi mieux s'organiser pour la surveillance des mouvements de capitaux. La libre circulation des capitaux à laquelle nous sommes

tous attachés ne signifie pas l'impunité pour les terroristes et les membres des mafias. Les États membres de l'Union doivent donc décider de mettre un terme aux paradis fiscaux qu'ils hébergent au sein même de leur territoire.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Jean-François Mattei. Enfin, c'est aussi le moment de rappeler que l'Union européenne ne peut pas indéfiniment œuvrer pour devenir une puissance économique et monétaire tout en restant un nain diplomatique et militaire. La notion de puissance est globale. L'Europe doit jouer un rôle clef dans les rapports internationaux. Par exemple, il est incompréhensible qu'elle ne soit pas davantage partie prenante dans les négociations au Proche-Orient. Ayant des relations privilégiées avec Israël et avec le monde arabe, elle ne peut pas rester un témoin passif. Ce point est crucial.

M. Michel Herbillon. Très bien !

M. Jean-François Mattei. Tout cela montre, à l'évidence, que nous avons un besoin accru d'Europe pour répondre aux préoccupations des citoyens qui souhaitent être protégés contre toutes les agressions possibles. Il faut donner du corps à l'Europe.

Face à l'évolution du terrorisme latent en banlieue ordinaire, les services secrets, et en premier lieu les services américains, sont apparus complètement impuissants. Baisse des budgets, choix du tout technologique au détriment des moyens humains, on pourra toujours proposer toutes les exégèses que l'on voudra. La seule certitude est que ces attentats obligent la France, et plus globalement l'ensemble des pays, à revoir leur système de renseignement.

Les terroristes ne connaissent plus les frontières. Ils possèdent des comptes dans des paradis fiscaux. Ils spéculent en bourse. Il faut s'adapter à cette nouvelle donne.

Une agence internationale du renseignement peut constituer une réponse au développement de réseaux mondiaux du crime. La France pourrait proposer la constitution, au sein de l'OTAN, d'une telle agence du renseignement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

(*M. Raymond Forni remplace M. Claude Gaillard au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI

M. Jean-François Mattei. Je veux enfin aborder le renforcement du rôle de l'ONU. Placer sous l'autorité de l'ONU les futures actions militaires est le moyen d'éviter les réactions d'anti-américanisme, d'associer le plus grand nombre d'États possible et de démentir toute nouvelle croisade pro-occidentale.

La lutte contre le terrorisme, c'est-à-dire la défense de la valeur universelle qu'est la liberté, n'est pas un combat américain ou occidental. Il ne doit pas s'agir d'une revanche. Il faut éviter la multiplication des actes barbares commis par des groupes non représentatifs de l'islam et n'obéissant pas à la démocratie.

Cette crise internationale sans précédent doit nous amener à réfléchir sur les missions de l'ONU. En effet, le développement des zones de non-droit internationales, liées à l'effondrement des structures étatiques traditionnelles ou issues de la décolonisation, laisse des populations entières aux mains de bandes et de clans mafieux.

L'ONU devrait se doter de moyens de surveillance pour alerter les États membres de la faillite de certaines zones géographiques. Nos systèmes d'aide économique

doivent être revus. Des pays entiers plongent dans la pauvreté extrême par déliquescence interne. L'Afghanistan, après dix ans de guerre avec l'Union soviétique, après dix ans de guerre civile, n'est qu'un champ de ruines. Ce pays ne vit aujourd'hui que grâce à l'appui de dangereux mécènes comme Ben Laden et par l'aide humanitaire. Il ne faudrait pas que le départ de cette dernière transforme Ben Laden en sauveur d'une population abandonnée. Il faut que les organisations humanitaires puissent au plus vite revenir en Afghanistan. Il est capital d'apporter des solutions aux problèmes des réfugiés et des personnes déplacées. Une aide massive est nécessaire. La paix se gagne certes par les armes, mais aussi par le souci de la justice. C'est de la solidarité, mais c'est aussi notre intérêt que ne pas abandonner dans la détresse ces hommes et ces femmes qui ont encore la force de résister.

C'est d'ailleurs l'occasion de sortir de la confusion des genres dans ce domaine. Depuis la fin de la guerre froide, les organisations non gouvernementales ont trop souvent suppléé les gouvernements dans la conduite des relations internationales. Nous l'avons constaté dans l'ex-Yougoslavie, en Afrique et en Afghanistan. Les associations humanitaires n'ont pas vocation à remplacer les États, faute de quoi elles seront discréditées. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Il faut qu'elles puissent, en revanche, avoir les moyens d'accomplir en toute liberté leurs missions. L'ONU, une fois de plus, pourrait leur garantir cette liberté et leur assurer des moyens d'action dans des zones jugées délicates.

Le terrorisme utilise la pauvreté pour prospérer. Ne pas traiter le problème de la pauvreté reviendrait à écopier sans fin dans un bateau qui continuerait de prendre l'eau. La France a, dans ce domaine, un rôle spécifique à remplir, en particulier en Afrique francophone. Nous ne pouvons rester sans agir vis-à-vis des pays confrontés à de graves problèmes de développement. Ne pas agir en ce sens nous exposerait à tous les dangers et à de graves désillusions.

M. Claude Goasguen. Très bien !

M. Jean-François Mattei. Comme le disait le Président Kennedy, dans une prise de conscience très réaliste : « Si la société libre ne parvient pas à améliorer le sort de la majorité des pauvres, elle ne pourra pas sauver la minorité de riches. »

M. Jean-Claude Lefort. Quel cynisme !

M. Jean-François Mattei. Mes chers collègues, nous sommes parfois préoccupés davantage, dans notre engagement politique, de résoudre les questions de notre vie quotidienne en termes de « comment ». Voilà que nous devons revenir aux sources même de cet engagement devant la question du « pourquoi », à savoir la défense et le service de la liberté de l'homme. Il nous reste, ayant retrouvé le sens profond de notre action, à nous élever et à trouver en nous-mêmes la force morale que requiert notre idéal commun de démocratie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. le président. La parole est à M. Philippe de Villiers.

M. Philippe de Villiers. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, chacun en a bien conscience, depuis le 11 septembre 2001, le monde n'est plus comme avant. Nous sommes dans une forme de guerre ou de violence – personnellement j'utiliserai le premier terme – d'un type nouveau. La paix de demain ne sera plus

celle d'hier. Il faut donc établir dès aujourd'hui les conditions d'une nouvelle paix, pour le monde et pour la France.

Je parle de violence d'un type nouveau parce que les attentats qui ont frappé New York et Washington présentent des caractéristiques nouvelles.

Première caractéristique : nous ne sommes plus dans une logique de conflit de bloc contre bloc, ou d'Etat contre Etat, contrôlable par un équilibre entre la peur et la raison. Ici, il n'y a plus ni peur ni raison : nous sommes devant une internationale terroriste composée de groupes non étatiques, donc imprévisibles et incontrôlables.

Deuxième caractéristique : les cibles ne sont plus militaires. On a comparé les derniers attentats aux Etats-Unis avec ce qui s'est passé à Pearl Harbor ; c'est une erreur historique. Il ne s'agit plus d'attaques militaires contre des cibles militaires. Il s'agit d'attaques terroristes contre des cibles civiles. Il s'agit de s'en prendre non plus aux résistances physiques, mais aux résistances psychologiques des peuples. Et nous sommes concernés.

La troisième caractéristique, c'est que l'ennemi attaque, frappe après avoir pénétré le pays victime. Cela signifie que, dans les années à venir, aux Etats-Unis comme en Europe, les problèmes de sécurité interne deviendront aussi importants, voire plus importants, que ceux de sécurité externe.

Et puis la dernière caractéristique, la plus frappante, c'est que la cause défendue n'est plus seulement politique. Même si la cible est politique, on sent bien que la cause est d'un autre ordre, qu'elle est culturelle, voire métaphysique.

Naturellement, monsieur le Premier ministre, il n'est pas question de confondre islamisme et islam, d'autant que la France a développé, en mille ans de savoir-faire diplomatique, une politique qui nous vaut aujourd'hui d'être les amis à la fois des Israéliens et des Arabes. Mais il faut être conscient qu'il y a un terrorisme islamique, l'islamisme étant un dévoiement de l'islam. Comme l'a écrit le professeur Samuel Huntington dans un livre récent, *Le Choc des civilisations*, on assiste aujourd'hui à un choc entre des gens qui nous font la guerre et nous, qui devons apprendre à nous défendre. C'est le *Jihad* contre la liberté, qu'elle soit matérielle ou culturelle, et nous sommes tous concernés.

Par-delà la solidarité que chacun a exprimée, naturellement et dans un souci d'unité nationale, avec le peuple américain et avec les Etats-Unis eux-mêmes dans leur riposte, dont on ne connaît aujourd'hui ni le calendrier ni les contours, le rôle des parlementaires français est de s'intéresser d'abord à leur pays, et de voir comment nous pouvons réapprendre à nous défendre. Car je me souviens d'une phrase malheureuse de M. Fabius, qui avait parlé des « dividendes de la paix ». Au nom des « dividendes de la paix », on a fait beaucoup de choses qu'on pourrait aujourd'hui regretter !

Apprendre à nous défendre, c'est d'abord remettre à plat la politique européenne. On ne peut pas en rester aux accords de Schengen, qui ne fonctionnent pas. Le traité d'Amsterdam, dans son article 67, va confier d'une manière définitive et irréversible nos problèmes d'immigration à la Commission de Bruxelles. Europol, il y a quelques heures, nous a donné ce chiffre : 500 000 immigrés clandestins entrent sur le territoire des pays de l'Union européenne. Et la nouvelle présidente d'Eurojust, répondant à une question d'un journaliste, a déclaré que

« l'Europe peut constituer une base de repli logistique pour les terroristes. Les frontières sont, en effet, relativement faciles à franchir à cause de l'espace Schengen ».

Selon moi, ce n'est pas diminuer la nécessaire coopération européenne en matière policière et judiciaire que de prévoir deux protections : une protection interne et une protection externe. Mais il est urgent de rétablir nos contrôles aux frontières internes. Sinon, nous serons incapables de résoudre le problème de la base arrière que constitue aujourd'hui l'Europe.

Il est clair depuis quelques heures que, si les terroristes ont frappé aux Etats-Unis, ils se sont préparés chez nous, en Europe. La forme la plus efficace de la solidarité que nous pouvons apporter à nos alliés américains, c'est de faire le ménage chez nous. Cela veut dire déclencher une opération « moisson essentielle » dans nos banlieues et en Corse. Plutôt que d'envoyer des soldats français aller chercher des armes ailleurs, nous pourrions d'abord les chercher chez nous puisque, aujourd'hui, nous l'avons bien vu avec l'affaire de Béziers, il y a des arsenaux clandestins dans nos banlieues. (*« Oh ! » sur les bancs du groupe communiste.*)

Ensuite, il faut adapter notre outil de défense.

M. le président. Monsieur de Villiers, voulez-vous conclure, s'il vous plaît !

M. Philippe de Villiers. Monsieur le président, je vais conclure, mais je me permets de vous demander de bénéficier du même traitement, s'agissant du temps de parole que ceux qui m'ont précédé à cette tribune !

M. le président. C'est exactement ce que je viens de faire, monsieur de Villiers ! Vous intervenez depuis huit minutes, alors que vous en aviez cinq. Ce qui signifie que vous avez usé encore plus largement de la tolérance qui a été accordée à tous les autres. D'autant que vous êtes seul et que vous ne représentez pas un groupe. Je vous demande donc de conclure !

M. Philippe de Villiers. Merci, monsieur le président. Si vous avez la bonté de m'accorder quelques secondes,...

M. le président. Ce n'est pas un problème de bonté, mais de règlement !

M. Philippe de Villiers. ... je m'adresserai, pour conclure, à M. Chevènement. Et je souhaite ne pas être interrompu.

M. le président. Vous pouvez aussi engager ce combat singulier à l'extérieur, monsieur de Villiers !

M. Philippe de Villiers. M. Chevènement a dit que c'était une erreur que d'avoir supprimé le service national. Je voudrais m'associer à ce jugement. Le service national, c'est le peuple en armes. Il est nécessaire que chaque citoyen soit conscient du danger et déterminé à protéger la nation à laquelle il appartient. Au moment où le service national pouvait s'avérer utile, il a été supprimé. Encore une fois, c'est une erreur et il faudra bien revenir à l'idée d'un volontariat pour protéger nos biens stratégiques et nos biens culturels.

Contrairement à ce que pense M. Balladur, le drame que nous vivons montre que ce nous croyions périmé, désuet est l'assurance de l'avenir : la frontière n'est pas un instrument d'exclusion, mais de paix. C'est le seul moyen de lutter contre la mondialisation du crime.

Les Etats sont seuls susceptibles de concilier espace et sécurité. L'idée d'un gouvernement planétaire, nous le voyons bien aujourd'hui, est une absurdité.

Enfin, les nations sont une nécessité.

M. Edouard Balladur. Je n'ai jamais dit le contraire !

M. Philippe de Villiers. On l'a vu aux Etats-Unis, où les magasins qui vendaient des bannières étoilées ont été dévalisés. La seule réponse aux attaques dont nous sommes l'objet, ou qui nous guettent, c'est la cohésion nationale, la communauté profonde de sentiments qui nous permet d'abord, dans nos têtes et dans nos cœurs, de préparer l'esprit de défense.

La seule réponse, c'est la nation dans le monde, ce qui n'empêche pas du tout la coopération internationale, la coopération « inter-nations ». Voilà la base de la paix !

Je vous remercie, monsieur le président, de m'avoir laissé terminer.

M. Roger Lestas. Terminé ? Très bien !

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je viens d'assister – je vous le dis avec une conviction profonde – à un passionnant échange de vues, et je vous remercie de l'avoir rendu possible.

Je ne m'en suis pas tenu, dans mon intervention liminaire, à des considérations générales sur l'état du monde, les leçons qu'il en faut tirer, les valeurs qui nous animent. Car il était aussi de mon devoir d'informer la représentation nationale sur des décisions, des dispositifs plus austères qui seront pourtant essentiels dans l'avenir – peut-être dans un avenir proche – pour la sécurité des Français. C'est également de la responsabilité du Gouvernement. D'où certaines informations qui ont pu vous paraître un peu longues mais que vous auriez pu aussi me reprocher de ne pas avoir abordées, en raison de la sensibilité des questions traitées.

En vous répondant, ou peut-être simplement en vous faisant écho, je me centrerai cette fois sur des questions plus globales, mais souvent très importantes, que vous avez évoquées. Je m'inspirerai des interventions de chacun.

Parlons d'abord des formes de la lutte contre le terrorisme, en écho, notamment, à l'intervention de M. Robert Hue. Cette lutte sera d'abord judiciaire, policière. Elle fera coopérer les services. Je suis en effet convaincu que c'est l'approche techniquement la plus juste et qui prend la mesure la plus exacte, et peut-être aussi l'approche la plus modeste. Ce serait erreur que de faire de « l'emphase » à propos du terrorisme et déjà lui accorder une victoire. C'est sur ce premier terrain que, dans le temps, la victoire pourra être possible. Et sur ce terrain, la solidarité avec les Etats-Unis est totale. La France l'a déjà mise en œuvre avec plus de rapidité que nombre de ses partenaires.

On ne peut pour autant exclure des répliques militaires. Nous savons que les Etats-Unis vont y recourir. Ils se donnent le temps d'y réfléchir et de les préparer. Et pour répondre plus précisément à M. Robert Hue, la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies dont j'ai parlé leur a reconnu un droit de légitime défense. Je n'ai pas une position différente. Je peux seulement vous dire que la France n'a pas été saisie aujourd'hui, par les Etats-Unis, d'une demande de participation militaire au-delà des autorisations de survol ou de soutien logistique qu'elle a accordées.

Si elle l'était, la France déciderait librement et souverainement, sur la base d'un dialogue entre le Président de la République et le Gouvernement, pour adopter, comme

nous l'avons toujours fait depuis quatre ans et demi, une position commune. A l'évidence, le Parlement serait consulté.

L'Afghanistan est apparu à plusieurs d'entre vous, dont le président Giscard d'Estaing, comme un lieu essentiel de l'origine de ce mouvement terroriste – bien que celui-ci soit plus large dans son inspiration wahabite, cela a été rappelé – mais aussi comme l'un des lieux où pourraient commencer les répliques. C'est possible. Ce serait logique.

Je pense comme vous, monsieur le président, que nos amis américains, ou tous ceux qui s'engageraient dans cette réplique, commettraient une erreur en croyant régler eux-mêmes, et pour longtemps, la question afghane par une présence militaire maintenue.

Ce qui est sûr, c'est que ce peuple, qui a subi des guerres, des guerres civiles, des affrontements tribaux, qui connaît aujourd'hui un nouveau désastre humanitaire, aspire à la paix. Nous devons trouver avec lui les voies et moyens pour que, selon leurs traditions, leurs divisions, mais aussi leur besoin d'unité, les Afghans puissent prendre leur propre destin en main. C'est en tout cas ce qu'inspire les propositions et la démarche contenues dans le plan d'action pour l'Afghanistan, que la France vient de proposer à ses partenaires.

Vous avez également évoqué, monsieur le président, avec d'autres orateurs, la sécurité de notre pays. La France, en Europe, avec d'autres gouvernements, mais aussi et tout particulièrement, depuis quatre ans et demi avec celui-ci, n'a pas fait preuve de complaisance à l'égard du terrorisme. Nous avons pu reconnaître que des réseaux existaient sur notre sol. Nous en avons été victimes, mais nous avons constamment cherché – et parfois avec efficacité, de façon préventive, face aux grands événements sportifs et festifs de 1998 par exemple – à disloquer ces réseaux, à les pénétrer, à les connaître et à traduire leurs animateurs devant la justice. Nous avons encore, ces dernières années, grâce à un travail remarquable auquel j'ai rendu hommage, obtenu des résultats significatifs, et nous allons poursuivre dans ce sens.

Le Gouvernement a l'intention, si nous trouvons les voies et moyens pour le faire, de proposer au Parlement des modifications législatives, parce que le 11 septembre pose des questions nouvelles, et que ce qui n'avait pas paru acceptable dans un autre contexte peut le devenir aujourd'hui. Le Gouvernement vous fera des propositions étroitement liées à sa volonté de lutter plus efficacement contre le terrorisme.

Cela dit, même si nous ne devons pas faire preuve d'angélisme et même si nous savons que, dans plusieurs quartiers de notre pays, des liens ont pu se nouer entre des jeunes et certains réseaux ou milieux d'inspiration islamistes intégristes, je ne crois pas qu'il faille pour autant céder à la généralisation comme je l'ai entendu notamment – m'a-t-il semblé – dans la bouche de M. de Villiers.

De la même manière, monsieur Mattei, même si je suis prêt à reconnaître, en tant que chef du Gouvernement, qu'il est parfois difficile pour la police comme pour d'autres représentants des services publics de transport ou de santé – d'où les mesures que j'ai proposées à Trappes et à La Verrière hier – d'assurer des conditions normales de présence dans certains quartiers, je ne saurais admettre qu'on accepte le principe qu'il existe des zones de non-droit dans la République française et dans nos quartiers.

Mais parlons histoire – avant de parler géographie. Monsieur Giscard d'Estaing, les problèmes de l'espace judiciaire européen – expression usitée depuis plusieurs années – ne peuvent pas se poser tout à fait dans les mêmes termes aujourd'hui qu'ils se posaient dans les années 1978-1979.

Sur la différence qu'il convient d'établir de façon claire entre le terrorisme islamiste et l'Islam en tant que religion ou le monde arabo-musulman en tant qu'ensemble, d'ailleurs diversifié, je n'ai pas besoin d'insister. Car l'ensemble des orateurs et donc l'ensemble des représentants des groupes de l'Assemblée nationale ont opéré cette distinction, comme le Président de la République et moi-même l'avons fait très nettement dès le début des événements.

A La Verrière et à Trappes où j'ai annoncé, avec plusieurs ministres, des mesures très importantes sur la ville, j'ai eu l'occasion de nouer un dialogue direct avec certains jeunes représentatifs de la communauté musulmane. Ils ont dit à la fois leur engagement dans la République, leur condamnation des attentats et leur désir de ne pas voir stigmatisée une religion qu'ils vivent parfois au plan intérieur ou qui ne représente plus pour eux qu'une tradition ou un environnement culturel. De fait, la laïcité telle qu'elle est vécue, à la française, peut être une bonne réponse.

Le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, qui a jugé opportun de faire un déplacement dans les trois pays du Maghreb, m'a indiqué tout récemment encore à quel point la parole de la France, la parole de la plupart de ses responsables politiques était appréciée aujourd'hui, y compris lorsqu'elle se distinguait d'autres voix entendues en Europe.

Voilà pourquoi, monsieur de Villiers, je ne pense pas que, malgré les précautions que vous avez prises par ailleurs, il faille reprendre cette formule de « la guerre des civilisations », car je pense que les terroristes qui ont frappé ne se réclament d'aucune civilisation. Ils ont seulement la haine au cœur et la haine pour cause. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

La question du Proche-Orient est à l'évidence une question essentielle. Il faut poursuivre nos efforts pour que soit retrouvé le chemin du dialogue. Il est absolument indispensable que l'espérance que nous avons eue pendant dix ans, à savoir que les deux peuples israélien et palestinien pourraient coexister chacun dans leur Etat, ne soit pas perdue.

Ce problème, en soi, mérite d'être résolu. Et puis, si nous ne le résolvons pas, il continuera à alimenter « la rue arabe » – terme que je n'aime pas trop, mais que je reprends par facilité –, ce qui incitera une partie des populations de cette région à se souder avec les prétentions des terroristes, lesquels n'ont pourtant nullement le souci de régler la question israélo-palestinienne.

Les positions de la France et de l'Europe sont claires en la matière. Vous connaissez aussi, monsieur le président, les résistances du gouvernement israélien d'aujourd'hui. Nous cherchons à inciter les Américains à s'engager davantage à nos côtés dans cette affaire. Certaines déclarations du président Bush constituent à cet égard un signe encourageant. Continuons avec nos partenaires européens à agir dans ce sens.

Une autre question est apparue, à laquelle aucun de nous n'a de réponse certaine. Elle a notamment été évoquée par M. Balladur : le monde a-t-il changé avec les attentats du 11 septembre ? Les attentats meurtriers de

Washington et de New York sont-ils une césure aussi importante dans l'histoire récente de l'humanité que la Première guerre mondiale, ou la Révolution de 1917, ou la Deuxième guerre mondiale et la victoire sur le fascisme, ou la décolonisation, ou la rupture des deux blocs, la disparition de l'URSS, la chute du mur de Berlin ?

D'abord, il me semble que l'horreur et la médiatisation désormais planétaire d'un événement ne sont pas forcément le meilleur instrument de mesure de son importance. Et je crois personnellement que la réponse à cette question est non, mais j'ai surtout envie de dire qu'il est souhaitable que la réponse soit non, c'est-à-dire que, par une victoire sur le terrorisme et ses réseaux, nous renvoyions cet épisode terrifiant du 11 septembre à un moment paroxystique de folie meurtrière, de défi lancé à la civilisation et à la communauté des nations et que ce ne soit pas, en quelque sorte, une déstructuration du monde qui s'annonce à l'aube du *xxi*^e siècle sous l'effet du terrorisme. Le monde ne doit pas être déstructuré par les attaques terroristes, il doit continuer à se structurer lui-même autour de ses propres valeurs, par ses propres règles. Et sur ce point, je ne suis pas en désaccord avec M. de Villiers ; je crois moi aussi que le rôle des nations est essentiel.

Evidemment, tant que ces réseaux ne sont pas connus, tant qu'on ne les a pas démasqués, ils ont pour eux l'atout que donnent la dissimulation, l'ombre maintenue, le mystère préservé, et on peut en exagérer l'importance. Je suis personnellement convaincu – et il faut que nos amis américains procèdent de ce point de vue avec intelligence en tirant quelques leçons du passé et du fait qu'ils ont permis que ces réseaux se constituent à tel ou tel endroit, y compris en Afghanistan – que l'un des moyens essentiels de régler le problème du terrorisme au-delà de la coopération judiciaire, policière et des services, est de mettre l'ensemble des nations du monde – et particulièrement celles dont les positions ont été ambiguës – devant leurs responsabilités. Donner aux nations à choisir entre leur rôle de membre de la communauté internationale et la complaisance avec le terrorisme est un élément de discipline, de régulation et d'affaiblissement du terrorisme qui me paraît capital.

M. Jean-Michel Boucheron. Très bien !

M. le Premier ministre. L'action de la France en faveur de la régulation dans les différentes sphères de l'activité monétaire, financière, environnementale, commerciale, est absolument essentielle à cet égard, de même que la nécessité de régler les grands problèmes du monde, car ces derniers, un instant effacés par les événements du 11 septembre, continuent à exister – vous l'avez dit à propos du Proche-Orient – et doivent être traités comme tels.

Je pense aussi, même s'il est un peu tôt pour aborder ces questions, que les Etats-Unis eux-mêmes devront, après le temps de la réplique, réfléchir à la façon dont ils exercent leurs responsabilités mondiales. On l'a vu, ils ne peuvent faire retrait du monde et trouver leur sécurité dans l'isolationnisme ou dans des constructions stratégiques, techniques, à l'évidence fragiles. Ils ne doivent pas aspirer à dominer le monde, mais y prendre leurs responsabilités en tant que première puissance mondiale, à condition qu'ils acceptent de les exercer dans le multilatéralisme et le pluralisme qui caractérisent le monde d'aujourd'hui.

Une autre question a été évoquée, celle des répercussions de la crise internationale au plan économique. Là aussi, la question se pose : avons-nous un effet de conjoncture se greffant sur le ralentissement américain et

sur la crise japonaise ou un effet de structure créé par ces événements ? Je fais personnellement le pari de la première hypothèse, celle d'un ralentissement.

A l'évidence, la réponse dépend de nous : je veux dire des Etats, de l'Union européenne si elle est capable d'agir ensemble dans ce domaine, mais aussi des acteurs économiques. Je n'aime pas, en règle générale, le style pompeux, mais si je me suis laissé aller à parler de « patriotisme économique », c'est que je pense que notre responsabilité est commune. Il est bien de saluer le courage, je devrais même dire le sacrifice, des pompiers new-yorkais remontés dans une tour dont ils pouvaient savoir qu'elle allait s'effondrer, mais si nous, et notamment les agents économiques, nous ne sommes pas capables, à notre place, de résister à l'effet de dislocation que veulent produire les terroristes, cela veut dire que nous ne serons même pas à la hauteur de cet héroïsme au quotidien dont a besoin l'activité économique.

C'est pourquoi le Gouvernement ne sera pas inactif face aux effets de cette crise. Je vous ai dit que nous en parlions avec le ministre de l'économie et des finances. Il me paraît nécessaire d'agir au plan européen, mais les mécanismes psychologiques étant très importants dans cette affaire, la volonté des acteurs économiques peut, elle aussi, fournir une réponse.

Monsieur le Premier ministre Balladur, vous avez soulevé de grandes questions, notamment le rôle de l'Etat, selon vous réhabilité, en quelque sorte, ou remis au premier plan. Sachez que, pour ce qui nous concerne, cela ne représentera pas une révision déchirante. (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais il est vrai qu'un certain hymne libéral se trouve singulièrement remis en cause dans la période. Cet Etat, on se tourne vers lui parce qu'on a besoin de sécurité et de protection, mais il ne doit pas pour autant oublier la nécessité de sa propre réforme. Nous la poursuivons et nous l'avons même, sur certains points, décidée de façon unanime.

Vous avez évoqué la place des échanges internationaux. Il n'est pas souhaitable que cette crise provoque des phénomènes de compartimentation des échanges. Je reste favorable à une ouverture des échanges à l'échelle internationale, et notre pays aura, à cet égard, face à la conférence de Doha et à la prochaine négociation de l'OMC, à prendre des décisions. Mais ce serait une erreur de notre part aussi que de ne pas rester fidèles au mandat large qu'avait proposé pour Doha l'Union européenne, parce que c'est justement ce mandat qui prend en compte les dimensions diverses du monde dont nous voulons prendre la mesure.

Sur la dialectique de l'ordre et de la liberté, constante dans les démocraties, monsieur le Premier ministre, nos propositions législatives apportent des éléments de réponse quant à la place de la nation, dont j'ai parlé tout à l'heure à propos de la régulation du terrorisme. Par rapport à l'Europe, je dirai simplement – trop rapidement, j'en suis conscient – que sur les capacités techniques d'agir, y compris en matière de coopération policière, je suis prêt personnellement à déléguer des moyens supplémentaires à l'Europe parce que je pense que c'est, contrairement à ce que l'on croit, une garantie d'efficacité.

Pour nous en tant que nation, sans prétendre être ce que les Américains appellent « la grande nation », la question essentielle est celle de l'identité, celle, que vous posiez vous-même, d'une France qui a encore des choses à dire, même si elle prend la mesure exacte de sa puissance.

La réforme des armées est venue dans ce débat d'une façon qui pouvait apparaître inattendue. Je ne vais pas, pour répondre à Jean-Pierre Chevènement, ou plutôt pour prolonger sa réflexion, reprendre le débat sur le service national et la réforme des armées. Quand celle-ci a été décidée par le Président de la République, en 1996, nous n'étions pas, dans l'opposition, favorables à tous ses aspects. Paul Quilès se souviendra que nous en avions beaucoup parlé ensemble et que nous avions fait connaître nos propres réactions, même si, parce que nous nous doutions qu'on ne reviendrait pas en arrière, nous avions accepté, au fond, l'idée de la professionnalisation. Arrivés au pouvoir en 1997, il ne nous était pas possible de remettre en cause un tel choix ; dans une situation, comme on dit, de cohabitation, cela aurait provoqué une crise immédiate. Nous avons donc mis en œuvre loyalement la réforme des armées décidée avant nous et réalisé la professionnalisation. Il est vrai, j'en parlais avec le ministre de la défense, Alain Richard, que les événements récents doivent peut-être nous conduire, sans remettre en cause ce qui est maintenant accompli, à tirer quelques conclusions en ce qui concerne notamment la question de la réserve.

Est-ce qu'un conflit Nord-Sud – la pensée de Jean-Pierre Chevènement n'était pas aussi schématique que je pourrais avoir l'air de la présenter – pourrait se substituer au conflit Est-Ouest qui a structuré les décennies de l'après-guerre ? Oui, on peut le penser en partie.

Il est vrai qu'avec la disparition de l'URSS, l'écèlement des blocs, la fin des régimes communistes, des éléments structurants des relations internationales ont disparu et que les questions jusque-là gelées, mais qui continuaient à exister, ont soudain, dans cette débâcle, manifesté leurs risques dangereux d'empoisonnement. Et nous avons été confrontés, notamment dans l'ex-Yougoslavie, à cette question.

En même temps, monsieur Chevènement, il faut garder à l'esprit – et je sais que c'est aussi votre vision – que le Sud est très diversifié et a ses propres questions à poser.

Il faut qu'il pose lui aussi la question sociale, car les inégalités au Sud, dans un certain nombre de pays, sont plus criantes encore qu'entre les nations ou les ensembles.

Il faut que le Sud pose la question démocratique car, sans démocratie, il n'est pas possible non seulement d'assurer la liberté des individus, mais même de choisir des modèles de développement adaptés aux besoins.

Il doit aussi se situer sur la question culturelle. Et on sait bien que la question de la femme dans un certain nombre de sociétés est elle aussi décisive, y compris pour se dresser contre le fanatisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) Ce n'est pas un hasard si, en Afghanistan, les femmes sont doublement victimes.

M. Mattei a avancé la thèse que la victoire de l'économie de marché après l'effondrement de l'URSS avait pu créer des illusions. Je suis d'accord avec lui, d'autant que c'est peut-être plutôt de son côté qu'on a cédé à celles-ci pendant un certain temps. (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Herbillon. Vous l'aurez mal compris !

M. le Premier ministre. Au contraire, monsieur le député ! Son sourire me vaut d'ailleurs compréhension.

M. Jean-Claude Lenoir. Vous le connaissez mal !

M. le Premier ministre. Il y a eu une illusion, certainement, sur l'adhésion à ce modèle qui, économiquement et géopolitiquement, s'était indiscutablement affirmé, sur les forces de résistance et de rejet qu'il pouvait lui-même susciter, sur l'hypocrisie de discours qui n'apportaient pas, avec la liberté, la prospérité. Il y a donc sûrement, je le crois moi aussi, un retour au politique, à condition cependant que le politique ne vive pas dans sa propre autonomie, mais continue à penser qu'il doit contribuer à équilibrer l'économie et le social.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, face au terrorisme, il faut, j'en suis convaincu, responsabiliser les Etats et les nations, car ce sont elles et eux qui nous permettront finalement de casser et d'éradiquer les réseaux ; il faut aussi utiliser les organisations et la coopération internationales, donc conjuguer cette réalité des Etats-nations responsables de leurs propres communautés et de leurs devoirs devant la communauté internationale et les nouvelles réalités internationales que sont les grandes organisations.

Les ressorts psychologiques, dans ce défi que nous lance le terrorisme, sont aussi importants, nous l'avons dit, que les actes de la coopération judiciaire et policière, que l'action militaire quand elle est nécessaire. Dans ce domaine de la psychologie collective, l'intelligence des points de vue exprimés aujourd'hui, la hauteur des propos, l'esprit de consensus qui n'a pas effacé les différences, me font espérer que la France restera bien armée pour répondre à ce défi, pour vaincre cette menace. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. le président. Merci, mes chers collègues, pour la qualité du débat que nous avons eu cet après-midi. Merci, monsieur le Premier ministre.

Le débat est clos.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures trente-cinq, est reprise à dix-huit heures cinquante, sous la présidence de M. Claude Gaillard.)

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE GAILLARD, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

2

DROITS DES MALADES

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif aux droits des malades et à la qualité du système de santé (n^{os} 3258, 3263).

Motion de renvoi en commission

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-François Mattei et des membres du groupe Démocratie libérale et Indépendants une motion de renvoi en commission, déposée en application de l'article 91, alinéa 6, du règlement.

La parole est à M. Jean-François Mattei.

M. Jean-François Mattei. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué à la santé, monsieur le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, messieurs les rapporteurs, mes chers collègues, le texte dont nous discutons correspond à de réels besoins exprimés depuis longtemps. Pour tout dire, attendu depuis de nombreuses années, il a été retardé par des vicissitudes diverses. D'abord, par des contraintes financières, puisque l'indemnisation éventuelle des victimes de l'hépatite C post-transfusionnelle posait un problème budgétaire indéniable. Le coût du dispositif sans l'hépatite s'élevait à deux milliards de francs contre, environ, vingt à trente milliards avec l'hépatite. Ensuite des problèmes juridiques, mais aussi des difficultés au regard des mentalités trop souvent ancrées dans un temps dépassé.

On mesure bien les pesanteurs qui s'expriment chaque fois que des changements de fond sont annoncés dans des domaines sensibles de notre société. Et, même si l'on peut déplorer tout le temps écoulé, monsieur le ministre, ce n'est pas sur ce retard que je formulerai mes principales critiques.

De rapport en rapport, depuis le premier établi par François Ewald sur l'aléa thérapeutique à votre demande au début des années quatre-vingt-dix, de proposition de loi en proposition de loi, notamment à l'initiative de notre collègue Dubernard, de drames en drames humains collectifs ou individuels sur lesquels je ne veux pas revenir tant furent grandes les souffrances et grâce à l'obstination d'associations de malades et de leurs familles, la discussion d'un texte législatif a fini par s'imposer.

C'est assez dire que ce projet sur le droit des malades et la qualité du système de santé répond à une attente légitime. Il s'agit d'un texte important qui aborde des questions qui ont mûri dans l'opinion de telle manière que les principaux sujets abordés – démocratie sanitaire, indemnisation des accidents médicaux, éthique de la relation médicale – sont à la fois incontestables dans leur légitimité et irréversibles dans leur traitement. Il ne viendrait à l'esprit de personne de s'opposer à ce qu'on aborde ces questions et à ce qu'on leur apporte de bonnes solutions. Ce texte est d'ailleurs attendu par de nombreuses associations de malades que ce soit sur le dossier médical et l'information des malades ou sur la réparation des risques sanitaires. Il est également attendu par le conseil de l'ordre des médecins qui souhaitait améliorer la qualité des soins, introduire davantage de transparence dans le fonctionnement des conseils départementaux et moderniser les instances.

Pour ce qui est des intentions, ce projet apparaît ainsi au premier abord très consensuel. On y retrouve, en effet, tous les sujets évoqués depuis de nombreux mois, notamment l'accès au dossier médical, la participation des usagers au fonctionnement du système de santé et l'aléa thérapeutique parmi bien d'autres. C'est bien ainsi que vous l'avez présenté. Vous avez d'ailleurs, monsieur le ministre, parfaitement réussi votre opération de communication, ce qui n'est pas étonnant pour qui connaît vos talents en la matière. Le droit des malades est un superbe sujet pour

qui sait l'exploiter au regard de l'opinion publique. C'est aussi un alibi efficace pour justifier l'absence d'autres réformes de fond.

L'affirmation de grands principes, tel que le droit fondamental à la protection de la santé, n'est jamais contestée même si, par ailleurs, on peut se demander – et on a abordé ce sujet en d'autres circonstances et notamment pour la bioéthique – si leur déclinaison réitérée ne conduit pas à les affaiblir plutôt qu'à les renforcer. Mais au-delà des grandes intentions et des pétitions de principe, le Gouvernement a choisi une voie qui ne manquera pas, de mon point de vue, de poser d'épineux problèmes pratiques. Elle bouleverse en effet l'éthique de la relation médicale au titre de la promotion d'une nouvelle « démocratie sanitaire » de façon telle que je voudrais aborder deux points principaux : fallait-il légiférer ? Les solutions proposées sont-elles réalistes ?

Fallait-il légiférer ?

M. Jean Le Garrec, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Oui !

M. Jean-François Mattei. Cette question se pose à trois niveaux : juridique, sociétal et médical.

Au plan juridique, de nombreux textes existent, que ce soit sur les devoirs généraux des médecins, l'information des patients ou le dossier médical.

Aujourd'hui, neuf textes de loi concernent le sujet, auxquels il faut ajouter le code de déontologie médicale, la charte du patient hospitalisé et une abondante jurisprudence. Il convient cependant d'insister sur le fait que tous ces textes parlent des devoirs des médecins et des professionnels de santé et pas des droits des malades, contrairement au projet que vous nous présentez. Ce changement, à savoir les devoirs des médecins remplacés par les droits des usagers, n'est pas anodin, bien sûr, puisqu'il est l'amorce de la cohérence des réformes, à mon sens éminemment discutables, que vous proposez. C'est l'un des points d'opposition que je soulèverai.

Mais, quoi qu'il en soit, à travers les différents textes dont je viens de parler, on peut globalement observer une évolution vers une meilleure prise en compte des droits des patients et vers l'affirmation ou la réaffirmation de l'obligation d'informer les patients et de solliciter leur accord.

Ainsi, s'agissant des devoirs généraux des médecins – j'utilise la terminologie actuelle tant que le présent texte n'est pas voté – l'article 2 du code de déontologie précise que « le médecin, au service de l'individu et de la santé publique, exerce sa mission dans le respect de la vie humaine, de la personne et de sa dignité ». Selon l'article 7 du même code : « Le médecin doit écouter, examiner, conseiller ou soigner avec la même conscience toutes les personnes... ». Selon l'article 11 : « Tout médecin doit entretenir et perfectionner ses connaissances. »

S'agissant du devoir d'information du patient, je rappellerai l'article 35 du code de déontologie médicale révisé en 1995 à la suite des lois bioéthiques de 1994 qui dispose dans son alinéa premier que « le médecin doit à la personne qu'il soigne ou qu'il conseille une information loyale, claire et appropriée sur son état, les investigations et les soins qu'il propose ». Il précise aussi que « le médecin doit s'assurer de la compréhension des informations par le malade ».

En ce qui concerne les hôpitaux publics, il existe une charte du patient hospitalisé où il est dit que « les établissements doivent veiller à ce que l'information médicale et sociale des patients soit assurée et à ce que les

moyens mis en œuvre soient adaptés aux éventuelles difficultés de communication ou de compréhension des patients... »

La loi du 29 juillet 1994 relative au respect du corps humain lie la règle du consentement préalable au principe du respect de l'intégrité de la personne. C'est l'introduction du consentement éclairé, suite à la loi Huriet de 1988.

La Convention européenne sur les droits de l'homme de 1997 – qui n'est pas encore ratifiée toutefois – énonce qu'« une intervention dans le domaine de la santé ne peut être effectuée qu'après que la personne concernée y a donné son consentement libre et éclairé ».

Au-delà de ces textes, on observe enfin une évolution de la jurisprudence vers un renforcement du contrôle du juge sur le respect de la volonté dûment éclairée du patient. La Cour de cassation, dans un arrêt du 18 juillet 2000, a estimé que, même en cas d'opération médicale indispensable, le médecin était tenu de donner au malade « une information loyale, claire et appropriée sur les risques afférents aux investigations et soins proposés. » L'arrêt précise que le praticien n'est pas dispensé de cette information par le seul fait que l'intervention serait médicalement nécessaire.

Par ailleurs, les risques exceptionnels qui étaient voilés encore quelques années exclus du champ d'information semblent aujourd'hui devoir être énoncés. Depuis 1996, les risques exceptionnels mais particulièrement handicapants doivent faire l'objet d'une information. Enfin, depuis un arrêt rendu le 25 février 1997 par la Cour de cassation, la charge de la preuve incombe au médecin. Il doit donc faire la démonstration qu'il s'était acquitté de son devoir d'information.

S'agissant du dossier médical, je rappelle que le code de la santé publique traite du dossier médical dans le cadre des droits du malade accueilli dans un établissement de santé. Il impose la constitution d'un dossier médical pour chaque patient hospitalisé dans un établissement de santé public ou privé.

L'article L. 1112-1 du même code prévoit que « les établissements de santé publics ou privés sont tenus de communiquer aux personnes recevant ou ayant reçu des soins, sur leur demande et par l'intermédiaire du praticien qu'elles désignent, les informations médicales contenues dans leur dossier médical ».

Nous voyons donc bien que de nombreux textes existent. Ils ont d'ailleurs évolué au fil des ans pour répondre à une évolution de notre société et à une demande croissante des malades. Mais aucun d'entre eux n'a la force de la loi et on peut comprendre que la transposition dans la loi de l'évolution jurisprudentielle et de textes à valeur déclaratoire peut s'imposer, d'autant qu'ils n'ont pas toujours été appliqués dans la réalité des faits.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Ah !

M. Jean-François Mattei. Du point de vue sociétal, la relation médecin-malade a évolué et le patient souhaite aujourd'hui comprendre ce qui lui arrive, les raisons de son mal et le choix de telle ou telle prescription médicale.

Cette évolution s'inscrit très logiquement dans le cadre plus général de l'évolution de notre société : vers plus d'individualisme et d'autonomie, vers plus de responsabilité de la personne aussi. Le patient devient acteur, refuse une autorité unique et éprouve une relative méfiance à l'égard des experts. Ce dernier point a probablement été aggravé avec le drame du sang contaminé.

On constate également une diffusion plus large des informations, en particulier avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Et je peux attester personnellement que l'exercice médical a changé de façon radicale, en tout cas dans certaines spécialités dont la mienne, dès lors que certains patients sont arrivés avec les dernières publications scientifiques sur le sujet glanées sur Internet.

Enfin, l'accélération des progrès de la médecine empêche tout médecin de prétendre tout savoir de la médecine à chaque instant.

Ainsi, 88 % des Français sont pour l'accès libre au dossier médical. Une étude d'opinion, à ma demande, dans la deuxième circonscription des Bouches-du-Rhône est à cet égard très intéressante : 93,6 % des personnes interrogées sont favorables à l'accès du patient à son dossier médical ; 55,8 % souhaitent que le médecin leur communique la totalité des informations contenues dans ce dossier.

Il convient cependant de nuancer ce propos et, comme vous l'avez déjà fait hier dans votre intervention, monsieur le ministre, nous allons nous rejoindre sur certains points. Accès direct ne veut pas dire obligatoire.

M. Bernard Kouchner, *ministre délégué à la santé*. En effet !

M. Jean-François Mattei. Ainsi, le patient souhaite aujourd'hui être un acteur de son traitement et de la lutte contre sa maladie sans pour autant se substituer au médecin. Dans la même étude, il apparaît que 44,6 % des personnes interrogées ne souhaitent connaître que les seuls risques habituels encourus lors d'une opération. Et elles sont 63,4 % à penser que la diffusion d'informations contenues dans le dossier peut accroître l'anxiété du malade.

M. Jean Le Garrec, *président de la commission*. Eh oui !

M. Jean-François Mattei. Les malades veulent avoir la possibilité de savoir... ou de ne pas savoir et il s'agit là d'une nuance de première importance. A cet égard, il persiste une réelle ambiguïté sur certains points de votre texte, à mon sens.

Mais il y a donc bien nécessité de répondre à ces nouvelles attentes sociales et l'élaboration d'un nouveau droit dans ce domaine paraît tout à fait justifiée.

Près de 60 % des médecins sont opposés à l'accès direct des patients à leur dossier médical.

M. Jean Le Garrec, *président de la commission*. C'est un bon sondage !

M. Jean-François Mattei. Leurs principales inquiétudes concernent l'évolution de la relation qu'ils auront avec lui. Ils insistent sur le caractère anxiogène de certaines informations et sur le risque de mauvaise compréhension de celles-ci.

A mon sens, une telle attitude ne doit pas être interprétée comme la seule volonté médicale de préserver une certaine forme de pouvoir face à un patient « ignorant », dans une tradition paternaliste, mais être analysée dans un contexte de désarroi profond des professions de santé, qui se sentent l'objet de multiples attaques venant non seulement des autorités, gouvernements – au pluriel ! –, CNAM, mais également, et bien que les médecins s'en défendent, dans un contexte international de judiciarisation extrême qui pourrait s'étendre demain à notre pays. Ce résultat montre aussi un réel attachement à la qualité du colloque singulier entre le malade et le médecin et

une vive interrogation que je peux résumer par deux questions : que peut-on dire au patient et comment le lui dire ?

Que dire au patient ? Si, de manière générale, il semble que les patients souhaitent aujourd'hui être pleinement associés à leur suivi médical, la réalité est cependant plus complexe. Il est facile de dialoguer avec son médecin quand tout va bien ; il est plus difficile de tout entendre lorsque l'on est atteint d'une maladie grave, voire incurable. Ainsi, certains patients ne souhaitent pas être informés ou ne veulent pas prendre pour eux-mêmes des décisions relatives à leur santé. Il faut donc bien faire leur part tant au droit de savoir qu'au droit de ne pas savoir.

Mais, comme toujours, la dimension psychologique est beaucoup plus complexe. J'ai de nombreux exemples personnels qui m'ont souvent déconcerté lorsque je devais annoncer la réalité d'un handicap grave et incurable. Certains patients réclament la vérité, pour vous reprocher ensuite de la leur avoir livrée.

M. Jean Bardet. Très bien !

M. Jean-François Mattei. Certains malades vous en veulent de leur avoir ôté toute espérance.

M. Jean Bardet. Très bien ! Il connaît son métier, lui !

M. le ministre délégué à la santé. Bien sûr, ça va, nous le connaissons tous ici !

M. Jean Bardet. Ne vous mettez pas en colère, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué à la santé. Mais vous me mettez en colère, monsieur le député !

M. Jean-François Mattei. Certains m'ont dit : « Je voulais savoir, mais vous n'auriez pas dû me dire. » Oui, certains malades demandent à leur médecin de leur dire la vérité, mais surtout de ne pas leur annoncer qu'ils ont un cancer. Et ce n'est pas mentir au malade que de lui laisser la liberté de refuser l'absence de possibles, y compris dans un jeu de rôles tacite. « Dites-moi toute la vérité, je veux tout savoir », mais il faut comprendre : « comme cela, quand vous me direz que je n'ai pas de cancer, je vous croirai, et je pourrai continuer à vivre ».

M. Jean Bardet. Voilà !

M. Jean-François Mattei. Sans oublier de mentionner le cas particulier des maladies psychiatriques. Faut-il dire – mais vous avez abordé ce sujet, qui est beaucoup plus nuancé – à un patient qu'il est schizophrène ? Les psychiatres sont très partagés sur ce sujet, et c'est ici tout le problème du déterminisme et de la liberté, donc de la responsabilité qui est posé.

Autrement dit, la réponse à la question : « que dire au patient ? » n'est pas aussi simple que le laisse supposer le projet de loi quand il répond : « la vérité ».

La vérité, si vérité il y a, comment la dire ? Il est important de rappeler que la médecine est une science humaine et non une science exacte. Les médecins évoluent dans un monde d'incertitudes. Aussi entre les données médicales fournies par les examens cliniques et para-cliniques du patient et l'information qu'en tire le médecin, il reste un domaine subjectif lié à la compétence, au savoir, à l'expérience, au vécu et d'une certaine façon à l'art, ne serait-ce que pour l'interprétation. Dès lors, la communication d'un dossier médical ou d'informations concernant le patient doit faire l'objet de précautions essentielles. Je voudrais attirer votre attention : il y a une très grande différence entre l'information du patient

et la communication de son dossier médical dont le contenu pourrait choquer s'il n'était accompagné d'une « explication de texte. »

Un bon médecin doit savoir veiller au dialogue et à la compréhension, ce qui nécessite une aptitude à la communication. De ce point de vue, on ne peut que se féliciter de l'introduction d'un enseignement de l'éthique, de la déontologie et de la responsabilité médicale dans le cursus des études de médecine, mais les lacunes sont encore très nombreuses dans des matières comme la psychologie et la communication, laquelle est totalement absente du cursus des études médicales.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Très bien !

M. Jean-François Mattei. Par ailleurs, l'information du patient prend du temps. Aujourd'hui, certains médecins apportent des réponses techniques aux demandes des malades, en négligeant, faute de temps, l'aspect humain. L'important est dans la façon dont on informe : on peut « accabler » le patient d'informations objectives ! On peut aussi informer au sens où l'entendait Aristote, à savoir mettre en forme, ce qui nécessite un partenariat et un dialogue.

A cet égard, il me paraît important de prévoir, ce qui n'est pas le cas, des mesures d'accompagnement visant à favoriser le dialogue médecin-malade telles que la revalorisation du rôle du médecin généraliste, et surtout la prise en compte de la durée de la consultation dans le mode de rémunération, l'amélioration de la formation des médecins dans les domaines de la psychologie et de la communication comme je l'ai dit.

Quand on sait la durée moyenne d'une consultation, et le climat dans lequel aujourd'hui s'exerce la médecine, – croyez-moi, il faut un quart d'heure à une demi-heure, au moins pour expliquer les choses difficiles...

M. le ministre délégué à la santé. Bien sûr !

M. Jean-François Mattei. ... – on ne comprend pas que l'on n'en tienne absolument pas compte dans la reconnaissance du travail exécuté par le praticien.

Les recommandations de l'ANAES rendues publiques en avril 2000, reprennent les différents points que je viens d'évoquer puisqu'elles insistent sur le rôle de l'information, élément central dans la relation de confiance entre le médecin et le patient qui contribue à la participation active de ce dernier aux soins. L'information doit donc être considérée comme un élément d'une pratique médicale normale. Les recommandations insistent simplement sur la primauté de l'information orale « car elle peut être adaptée au cas de chacun ; il est nécessaire d'y consacrer du temps et, si nécessaire, de la moduler en fonction de la situation du patient ». Il y a souvent des problèmes de communication, des problèmes linguistiques. Mais nous verrons plus loin combien l'information orale peut se révéler insuffisante au regard de l'aspect juridique.

Au total, au terme de cette première partie de mon intervention, je veux souligner la nécessité de légiférer dans des domaines très importants mais très difficiles à codifier puisqu'ils relèvent, pour l'essentiel, du dialogue singulier entre un médecin et son patient, qui échappe bien souvent à toute rationalité.

Il ne faut donc pas s'étonner que les solutions, quelles qu'elles soient d'ailleurs, et je me défends de toute polémique, puissent être discutées, voire contestées. Je voudrais, à présent, me pencher sur celles que vous avez rete-

nues et les analyser pour tenter de vous démontrer qu'à mon sens, elles sont inappropriées et parfois même dangereuses.

En fait, votre façon d'aborder la démocratie sanitaire, la responsabilité médicale et l'indemnisation de l'aléa conduit à construire une double fiction.

D'abord, la fiction de la démocratie sanitaire. Le texte qui nous est présenté est le premier à faire référence à une « démocratie sanitaire » en l'inventant de toute pièce. Hier, vous l'avez expliquée en reconnaissant que l'expression était un peu pompeuse. Ce texte tente d'apporter une réponse aux revendications formulées lors des états généraux de la santé quant à la place et au rôle que veulent et doivent désormais jouer les usagers.

Mais qu'est-ce qu'une démocratie sanitaire ? Est-ce une nouvelle forme de démocratie ? Ou est-ce la démocratie appliquée aux questions sanitaires ? Comment se situe-t-elle par rapport à la démocratie sociale ou politique ? Quand on parle de démocratie, en principe, cela veut dire que le peuple, les citoyens ont le pouvoir. Est-ce à dire qu'en créant une démocratie sanitaire on donne le pouvoir aux usagers ? Finalement, dans cette affaire, qui exerce le pouvoir ? On sait que, très longtemps, le pouvoir sanitaire a été exercé par les médecins, par certains médecins, abrités derrière le principe de la « médecine libérale ». La démocratie sanitaire nous fait-elle sortir du pouvoir des médecins ? Le pouvoir revient-il aux usagers, ou à l'Etat ? Qui le prend, sur le papier ? Qui l'exercera dans les faits ? En réalité, au titre de la promotion d'une « nouvelle démocratie sanitaire », ce texte bouleverse radicalement l'éthique de la relation médicale et redonne à l'Etat une prééminence invraisemblable. En fait, la démocratie sanitaire, c'est un transfert du pouvoir des médecins à l'Etat. Voyons les choses d'un peu plus près.

D'abord, la relation médicale entre professionnels et malades, qui relevait jusqu'alors essentiellement de la déontologie, de bonnes pratiques et de devoirs éthiques, bascule dans le juridique et le législatif. Le projet codifie les principes d'une relation que les médecins avaient l'habitude de qualifier d'essentiellement « humaine », de sorte que le droit vient remplacer l'éthique, au risque de voir les professionnels se cantonner dans un rôle de technicien ou d'administrateur-gestionnaire. Soucieux de prouver « par tous les moyens » qu'il a transmis toutes les informations nécessaires à l'« usager », le médecin consacrerait désormais une bonne partie de son temps à faire remplir des papiers, quand il devrait avant tout être soucieux de la qualité du dialogue singulier. Je ne vois guère en quoi cette démarche contractualisée de façon formelle contribue à la démocratie en matière sanitaire.

Ce texte multiplie, certes, les droits des usagers, droit à l'information, au secret, au traitement approprié – qu'est-ce que cela signifie d'ailleurs ? – à la sécurité sanitaire, à la non-discrimination, mais je suis convaincu que c'est en définitive au détriment de l'intérêt du malade puisque, au bout du compte, l'usager devient « responsable des décisions concernant sa santé ». A cet égard, le projet me paraît assez caractéristique – pardonnez-moi, ce n'est pas une attaque directe – du socialisme contemporain qui, au nom de la démocratie, allie la plus grande étatisation avec la plus extrême individualisation.

Or cette nouvelle relation médicale est un leurre, une fiction parce que le projet de loi ne comporte pas – mais est-ce possible ? – les éléments d'une véritable égalité d'information entre médecin et malade. Ces éléments ne sauraient se réduire à une information sur l'état du malade, les projets thérapeutiques qu'on formule à son égard ou le montant des dépenses engagées.

Mais c'est aussi une fiction parce qu'on peut craindre, comme l'a malheureusement montré le drame du sang contaminé, que les usagers et leurs associations ne restent sous la dépendance du savoir du médecin qui les conseille. D'ailleurs, le projet doit bien reconnaître que c'est le médecin qui informe et qui a la maîtrise de l'information. Le médecin seul – c'est en principe sa compétence – sait la limite de sa science, est capable de lui donner sa vraie signification, d'en tirer une stratégie. Prétendre que médecin et malade pourraient partager à égalité la décision thérapeutique est à mon avis illusoire, peut être même dangereux et néfaste.

M. Claude Evvin, rapporteur. Mais qui décide alors ? Le médecin ou le malade ?

M. Jean-François Mattei. Chemin faisant, on aura, bien sûr, noté l'apparition de l'usager ! En matière d'éthique de la relation médicale, il n'est plus question de malade ou de patient, avec la souffrance, l'angoisse et l'attente qui le caractérisent, mais d'« usager » qui, en individu libre, décide des soins qu'on lui prodigue et se sent responsable de la qualité du système de santé en général. Ce terme d'usager est choquant.

Monsieur le ministre, vous le savez, j'ai beaucoup de considération pour votre action humanitaire mais je ne suis pas sûr que vous ayez rencontré beaucoup d'usagers en allant au Biafra ou vers les *Boat people* et je ne suis pas sûr que ce soit à des usagers que vous ayez apporté des sacs de riz en Somalie. Ce terme n'est pas approprié et ne semble pas tenir compte du sujet abordé. Il manque pour le moins d'humanité, et j'ai du mal à comprendre que vous l'ayez accepté. D'ailleurs, hier, j'ai bien compris dans votre propos qu'il ne vous convenait pas.

M. le ministre délégué à la santé. Il ne me convient pas du tout...

M. Jean-François Mattei. Une fois désigné l'usager, puisque usager il y a,...

M. le ministre délégué à la santé. ... on aurait pu dire « personne malade ».

M. Jean-François Mattei. J'aurais préféré également mais le problème est qu'il est aussi question de prévention, et c'est pour cela que vous n'avez pas trouvé de solution !

M. Claude Evvin, rapporteur. Alors que proposez-vous ?

M. Jean-François Mattei. Je vais aller au bout de mon propos.

Une fois désigné l'usager, puisque usager il y a, il a naturellement vocation à devenir décideur. Alors, je sais bien que la relation médicale a souvent été prise comme le modèle d'une relation asymétrique : d'un côté, le médecin sait, de l'autre, le malade souffre et ne sait pas. Son état le place dans une situation de dépendance. Or le projet cherche moins à tirer les conséquences de cette situation d'inégalité qu'à prétendre la transformer en une relation d'égalité. Là où, traditionnellement, le malade se trouve sous la dépendance du système de santé, la nouvelle « démocratie sanitaire » va permettre à l'usager de sortir de sa dépendance pour acquérir le statut de responsable et décideur de ses soins. Le projet organise en faveur de l'usager l'accès à l'information sur son état et les soins qu'on lui propose. Le « consentement éclairé » n'est plus seulement cette dette éthique que le médecin doit au malade en raison même de la dissymétrie de leurs situations ; il devient l'expression d'une véritable décision, d'un choix qui désormais engage l'usager, et que l'on aménage selon des procédures – pardonnez-moi – inspirées du droit de la consommation.

Autrefois, pour simplifier, le médecin « ordonnait ». A ce propos, si vous vouliez être logique dans votre réflexion sur les ordres et la suppression éventuelle du mot, vous devriez viser également les ordres des avocats et des architectes, et pas seulement des médecins, et il faudrait même aller jusqu'au bout dans l'épuration en supprimant les ordonnances, et l'acte d'ordonner !

Autrefois, disais-je, le médecin « ordonnait » et devait, par respect de la dignité du malade et pour qu'il puisse s'approprier les soins proposés, faire partager sa décision par le malade ; maintenant, l'usager décide de ses soins et se trouve responsable de ses choix.

A cet égard, je suis stupéfié par l'article 6 du projet de loi. On y lit en effet que « toute personne prend, compte tenu des informations et préconisations des professionnels de santé, les décisions concernant sa santé ». Je ne suis pas sûr que, dans le contexte actuel, cette nouvelle situation n'accroisse encore le désarroi et la solitude.

Peut-être est-ce d'ailleurs pour prévenir ce danger que cet usager devient partie prenante d'un système de soins. Il est vrai que, récemment encore, « l'usager » entré dans le monde médical n'avait guère que le droit d'acquiescer silencieusement, la santé du malade étant d'abord l'affaire du médecin, dernier personnage à disposer d'un droit de vie et de mort sur un autre. Mais on peut craindre que la « démocratie sanitaire » voulue par ce projet ne donne moins la parole aux malades qu'elle ne marque une étape supplémentaire dans l'étatisation de la santé.

D'emblée, il est question du « système de soins », dont les acteurs sont « les professionnels, les établissements et réseaux de santé ou tout autre organisme participant à la prévention et aux soins, et les autorités sanitaires ». Ces acteurs, est-il toujours écrit, « concourent avec les usagers à la mise en œuvre du droit fondamental à la protection de la santé ». Bienvenue à « l'usager », qui, en vrai citoyen de la nouvelle démocratie sanitaire, affranchi des faiblesses et des aliénations de ses prédécesseurs, patient ou malade, décide, en personne libre, des soins qu'on lui prodigue et se sent responsable de la qualité du système de santé en général. A cet égard, notez-le bien, le projet entretient une habile confusion permanente entre système de soins et système de santé sans qu'il soit possible de définir le moment où l'on passe de l'un à l'autre puisque, dans le cadre du système de soins, les acteurs concourent à la protection de la santé.

Naturellement, s'agissant d'un système, il faut recourir à une représentation associative. Le projet – c'est l'une de ses principales innovations – crée une nouvelle représentation de l'usager. Jusqu'alors il était présent dans le « système de santé » soit sous une forme politique, à travers les ministres et la tutelle qu'ils exercent, soit en tant qu'assurés sociaux, cotisants, à travers les syndicats, supposés gérer paritairement l'assurance maladie. Voici qu'ils jouiront désormais d'une représentation spécifique à travers des « associations agréées », à qui on donne voix au chapitre à tous les niveaux, à toutes les étapes, dans toutes les institutions, depuis la définition des politiques de santé jusqu'aux avis concernant la responsabilité de tel ou tel médecin. Les représentations politique et sociale étaient déjà en conflit ; la représentation associative ne manquera pas d'en rajouter. Il est difficile de ne pas penser que le Gouvernement, dans sa volonté d'administrer le système de santé, ne soit pas tenté de jouer les usagers contre les syndicats. Et on en vient à se demander où est la démocratie dans tout ça, car, vous-même, monsieur le ministre, si je vous ai bien lu, et si vos propos n'ont pas

été dénaturés, dans un entretien accordé au *Nouvel Observateur*, vous avez précisé que vous donneriez la préférence aux associations face aux syndicats et à la CNAM.

M. le ministre délégué à la santé. Non, j'ai simplement dit qu'on les ferait travailler ensemble !

M. Jean-François Mattei. Je regrette, c'est écrit. Mais peut-être allez-vous démentir.

Précisément aucune des institutions de la nouvelle « démocratie sanitaire » ne relève de l'élection ; elles sont composées selon le bon vouloir de l'administration. Il en va ainsi pour les associations dont l'agrément sera donné par le Conseil d'Etat sur un critère d'« activité effective de défense des malades et des usagers » qui ne donne guère de place à la consultation des usagers eux-mêmes et accorde en revanche une très grande liberté d'interprétation aux pouvoirs publics.

Je vais vous dire pourquoi je suis très sensible à cet aspect. Je pratique une spécialité, la génétique, où les maladies sont très nombreuses et les associations aussi, en conséquence : il y en a généralement au moins deux parce qu'elles ne sont pas toujours d'accord. C'est le cas pour la mucoviscidose, mais aussi pour les myopathies et la maladie de Huntington, entre autres. Je vois mal comment le système pourrait s'organiser avec ce fouillis d'associations, au demeurant très utiles pour les médecins quand ils savent les écouter et leur consacrer du temps.

En définitive, cela aboutira à l'installation de contre-pouvoirs vis-à-vis des lieux d'expertise constitués par la génération précédente, par exemple, les comités d'éthique.

Alors, les associations, je ne suis pas contre – je travaille sans arrêt avec elles –, mais leur organisation, leur représentativité, leur rôle, leur responsabilité n'ont pas été sérieusement étudiés et les solutions dégagées ne sont que des leurres, me semble-t-il.

Autre forme de reprise en main par l'Etat, le Gouvernement fera un rapport devant le Parlement, assorti d'orientations. Cela rappelle étrangement l'ONDAM dont on voit bien qu'il est proposé, voté et pas respecté. Le problème n'est pas de faire des rapports mais de définir des procédures que le Gouvernement lui-même devrait respecter. Or, dans cette affaire, l'Etat est à tout à la fois celui qui définit la politique, celui qui la discute, celui qui l'applique. La démocratie, qu'elle soit sanitaire ou non, repose sur la séparation des pouvoirs. Où est-elle dans ce texte ? On pourrait fort bien imaginer qu'en matière de santé publique une agence propose des avis. Ils seraient adressés au Parlement qui déciderait comment en tenir compte et seraient mis en œuvre par le Gouvernement.

Ce texte ne crée pas de la santé publique mais des commissions, des réunions ou des colloques. Vous avez su prendre, monsieur le ministre, souvent d'ailleurs avec notre appui, un certain nombre de décisions importantes en matière de santé publique. Il me semble que, cette fois, la santé publique et la gestion des risques sanitaires méritaient mieux que ce texte au titre un peu racoleur.

D'ailleurs, quittant le seul soin pour y ajouter, dans une compréhension globale de la santé, la prévention, la protection, la promotion, l'amélioration, on comprend que la CNAM se trouve placée, davantage encore, sous tutelle de l'Etat par le biais de la gestion des risques. La prévention, dites-vous, fait partie intégrante de la gestion du risque maladie. Il y avait déjà tutelle sur le financement, il s'y ajoute la gestion des risques. On comprend que le MEDEF s'en aille et que Nicole Notat exprime son exaspération devant la tournure des événements qui, peu à peu, étranglent davantage la CNAM.

Une fois cette intention affichée, comment est-elle organisée ? Par un comité technique national de prévention pour coordonner les actions et les financements, par un institut national de prévention et de promotion de la santé pour la mise en œuvre. Cela crée encore un peu plus d'Etat, mais pense-t-on vraiment – je connais votre réponse que vous ne pourrez pas formuler ici – que le ministère de la santé actuel, avec son administration insuffisante qui en vient à faire grève, ait l'expertise et les moyens pour jouer un tel rôle ? Tout cela procède davantage de l'effet d'annonce. Pourquoi cet institut de la prévention n'aurait-il pas le statut d'une agence indépendante comme les agences de sécurité sanitaire ? Pourquoi ces nouvelles fonctions identifiées ne sont-elles pas confiées à ceux qui en principe gèrent les risques, que ce soit la CNAM, les mutuelles ou les assureurs ? Comment faire confiance à l'Etat dans ces circonstances ?

Et ce d'autant que la démocratie sanitaire restera définitivement une fiction tant que les moyens financiers nécessaires, considérables, ne seront pas dégagés. L'article 1^{er} du texte de loi affirme le droit fondamental à la protection de la santé qui doit être mis en œuvre par tout moyen au bénéfice de toute personne. Faut-il ici rappeler les conditions de prise en charge dans les prison, dénoncées par le docteur Vasseur ?

S'agissant des maladies mentales, l'article 11 du projet de loi prévoit que, « pour motif thérapeutique ou si des démarches extérieures s'avèrent nécessaires, les personnes hospitalisées sans leur consentement peuvent bénéficier d'autorisations de sortie de l'établissement de courte durée n'excédant pas douze heures. La personne malade sera accompagnée par un ou plusieurs membres du personnel de l'établissement ». C'est louable. Je partage votre préoccupation et cette disposition me paraît bonne. Mais peut-on raisonnablement écrire cela lorsque l'on connaît la situation dramatique dans laquelle se trouvent aujourd'hui nos hôpitaux psychiatriques ? Alors que les infirmiers de moins en moins nombreux doivent faire face à toujours plus de violence, comment envisager d'accompagner un patient faire des démarches à l'extérieur ?

A travers la communication du dossier médical et son explication, l'information des malades et de leurs familles, des tâches supplémentaires vont devenir obligatoires, mais comment les assumer alors que notre système de santé n'est d'ores et déjà pas en état de marche ?

Je ne veux pas aborder ce sujet aujourd'hui, le réservant pour la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale, mais faut-il encore souligner qu'au-delà des grandes ambitions, rien n'est dit sur la réforme de l'administration de la santé.

Vouloir placer le malade au centre du système de santé me paraît évidemment essentiel. En revanche, je pense que le concept de démocratie sanitaire tel que vous le présentez n'est qu'une fiction : « l'utilisateur » se voit investi d'une responsabilité qu'il n'est pas en état d'assumer car la relation malade-médecin ne se décrète pas et ne dépend pas de la seule volonté législative, les associations d'utilisateurs se voient investies de responsabilités qu'elles ne peuvent pleinement assumer, n'ayant pas plus de légitimité à leur représentativité que la décision financière en dehors de laquelle il n'est pas de réel pouvoir. Derrière ces alibis de l'utilisateur et des associations, c'est donc bien l'Etat qui assure la réalité des pouvoirs.

Quant à la réparation des accidents médicaux, il n'est pas très difficile de démontrer qu'elle relève aussi de la pure fiction. Pour ce faire, il faut d'abord examiner la nature de la relation thérapeutique dont elle s'inspire,

puis examiner sa mise en pratique, et je me tourne vers Claude Evin car nous avons beaucoup travaillé ensemble, à différentes reprises, sur ces sujets qui le préoccupent.

La situation des victimes d'accidents médicaux était devenue doublement paradoxale. Les victimes pouvaient d'abord s'estimer victimes d'une sorte de discrimination, étant pratiquement les seules victimes de préjudices corporels à ne pas disposer d'indemnisation spécifique. Mieux, le lancement réussi par les assureurs de la garantie des accidents de la vie mettait le Gouvernement en demeure d'agir, dans la mesure où l'on ne manquerait pas de dire que, par son incurie, les victimes les moins favorisées, celles pour qui le coût de l'assurance est le plus lourd, sont les moins bien protégées. Le Gouvernement de Mme Cresson s'y était d'ailleurs engagé, en 1991, lors du débat sur la loi d'indemnisation des victimes de la transfusion sanguine, mais la décennie 90, marquée par les grands scandales de sécurité sanitaire que nous savons, a été consacrée à la mise en place de dispositifs de prévention plus que d'indemnisation. J'ai dit en commençant que cela ne serait donc pas l'objet d'une critique essentielle.

Dans le même temps, les tribunaux, administratifs et judiciaires, ont cherché à répondre à la demande des victimes. Les arrêts se succèdent qui ont profondément bouleversé le droit de la responsabilité médicale : multiplication des responsables, création de nouvelles obligations de sécurité, reconnaissance dans certaines circonstances de l'indemnisation de l'aléa thérapeutique, organisation de certains devoirs éthiques comme la recherche du consentement éclairé, et, plus récemment, mise en cause de l'universalité de l'arrêt Mercier qui avait posé, depuis 1936, les principes de la responsabilité médicale. On aboutissait ainsi à une situation assez invraisemblable, où les victimes se voyaient pratiquement reconnaître un droit à être indemnisées, sans qu'elles disposent des moyens de faire valoir ce droit, le poids et l'aléa des procédures judiciaires restant sur leurs seules épaules.

Ces incohérences n'ont rien de nouveau. Elles ne sont pas spécifiques aux questions médicales. Disons pour simplifier qu'elles sont liées à la difficulté d'asseoir un droit de l'indemnisation sur des mécanismes de responsabilité. On a cherché à la résoudre selon deux voies.

La première consiste à séparer le problème de l'indemnisation des victimes de celui de la sanction de la responsabilité. C'est le cas pour les accidents du travail où la créance de la victime s'exerce, sauf en cas de faute inexcusable de l'employeur, contre l'assureur et non plus vers le chef d'entreprise qui, quant à lui, peut voir sa responsabilité recherchée et sanctionnée par la voie pénale.

La seconde revient à simplifier les règles de responsabilité, le plus souvent par des mécanismes de responsabilité objective couplés avec des régimes d'assurance obligatoire – responsabilité des constructeurs, des conducteurs – de manière que la créance de la victime soit garantie.

Dans les deux cas, la protection des victimes, le droit à indemnisation, se trouve lié à la reconnaissance d'une asymétrie de fait entre auteur et victime : l'ouvrier est placé sous l'autorité de son patron ; le piéton subit la puissance incommensurable de l'automobile. Progressivement, le droit de la responsabilité cesse de sanctionner des fautes pour définir les obligations liées au fait du pouvoir exercé par une partie sur une autre. C'est une évolution que l'on retrouve en matière médicale où la sanction de fautes du médecin a peu à peu laissé place à une organisation juridique de ses pouvoirs et de ceux des établissements de soins.

Or le projet du Gouvernement, et cela ne manquera pas d'alimenter la chronique, n'emprunte ni l'une ni l'autre voie. Il ne poursuit pas le travail de la jurisprudence en matière médicale. A rebours de ce qui avait pu être jugé en matière d'aléa thérapeutique ou d'affections nosocomiales, il affirme que les professionnels et les établissements de soins ne sont responsables que de leurs fautes. Ainsi, ce projet se trouve être la première loi d'indemnisation qui, depuis un siècle, réaffirme le principe de la responsabilité pour faute. Il ne crée pas non plus de responsabilité objective en faveur des victimes. Au contraire, il affirme que les malades sont responsables des soins qu'ils reçoivent, qu'ils en décident. Comment affirmer cela qui paraît si éloigné de la réalité ?

J'ai déjà dit pourquoi la relation malade-médecin était par nature asymétrique et pourquoi je pensais qu'on ne pouvait compenser un état de dépendance vis-à-vis du savoir du médecin par un pouvoir de décision du malade. Je n'y reviens pas. Mais désormais, et cela me paraît grave, les deux visages qui composent la figure traditionnelle du médecin, celui qui accueille une demande et y répond, d'une part, et celui qui prodigue des soins et met en œuvre une technique, de l'autre, se trouvent dissociés. L'accueil d'une souffrance n'est plus une composante nécessaire de la pratique médicale, qui se trouve plutôt dans la mise en œuvre d'une compétence technique. La compétence était une composante sous-entendue des obligations déontologiques du médecin elle s'autonomise.

Que les médecins puissent accepter pareille philosophie de la relation médicale supposent qu'ils se conçoivent eux-mêmes désormais comme des techniciens, revendiquant une certaine compétence et ne demandant à être jugés que sur elle, cela dans une société où ils ont abandonné leur rôle, à mon sens indispensable, de médiateur. On a, de fait, quitté la médecine pour entrer dans une prestation de service bien distincte de la notion de soins. On devine facilement l'évolution ultérieure. Les médecines parallèles ont de beaux jours devant elles.

Sauf qu'à l'usage cette construction de la relation médicale pourrait se révéler inopérante.

D'abord, elle est totalement fictive, en fait et en droit. En fait d'abord, car la réalité de l'égalité d'informations entre médecin et malade ne saurait se réduire, comme le prétend le texte, à une information sur l'état du malade, les projets thérapeutiques qu'on formule à son égard ou le montant des dépenses engagées. Encore faudrait-il que le malade ait des informations objectives sur le service où on le soigne, sur les résultats de ce service, sur son taux de sinistralité, qu'il puisse faire des comparaisons avec d'autres services et exprimer ses préférences. En droit ensuite, car c'est le médecin qui a la maîtrise de l'information ce qui, évidemment, ne peut rester sans conséquence. Prétendre, je le redis avec force, que le médecin et le malade pourraient partager à égalité la décision thérapeutique est illusoire et même néfaste.

Ensuite, cette judiciarisation de l'éthique de la relation médicale risque bien de la détruire. Elle rend superfétatoire l'humanisme du médecin. Et même s'il s'agit de contrecarrer un abus de pouvoir du médecin, il n'est pas sûr que l'usager individuel y gagne en se plaçant sous la dépendance d'une association. On détruit définitivement cette relation entre « une conscience et une confiance » qu'on aurait dû s'efforcer de restaurer plutôt que de l'effacer.

Enfin, ce projet est contradictoire avec l'idée même de « système de soins » qui le sous-tend. Un système n'est pas quelque chose dont on décide, on est plutôt décidé

par lui. Et c'est d'ailleurs bien ce qui caractérise l'exercice actuel de la médecine : son usage ne dépend pas de l'usager, qui serait comme un consommateur qui pourrait choisir entre produits et producteurs, mais d'une offre de soins unique, définie selon des rationalités politique, économique et médicale. Ce sont bien les pouvoirs publics qui incitent ou invitent à consommer des soins en organisant le droit à la santé, en cherchant à en rendre l'accès de plus en plus facile pour tous, qui se proposent d'intensifier l'offre et la tutelle au titre de politiques de prévention.

M. Jean Le Garrec, *président de la commission*. Heureusement, d'ailleurs !

M. Jean-François Mattei. Ce sont bien les pouvoirs publics qui, par le biais de l'assurance maladie, contrôlent l'offre, proposent toute une normalisation des soins au titre du « juste soin » et d'une « maîtrise médicalisée » de la dépense. De fait, le malade est de plus en plus dépendant d'une offre elle-même de moins en moins « libérale ». Est-ce au moment où l'offre de soins est de plus en plus administrée et contrôlée que l'on prétend que le malade peut exercer son libre choix ? Ce n'est pas sérieux ! Je ne veux pas être provocateur mais la philosophie de la relation thérapeutique que cherche à promouvoir le projet se comprendrait mieux dans le contexte d'une mise en concurrence entre des offreurs de soins capables d'offrir à l'usager des stratégies alternatives. Evidemment, cela serait surprenant.

Dès lors que l'on fait dépendre l'indemnisation d'un mécanisme de responsabilité, ce qui est le choix du Gouvernement, vont se poser les problèmes tels que la procédure de mise en œuvre des droits – et en particulier la charge de la preuve – mais surtout l'imputation des accidents qui ne relèvent pas d'une faute.

Considérons d'abord les risques de voir sa santé affectée par rapport au droit à la protection de sa santé. Ce droit fondamental à la protection de la santé, tel qu'il est affirmé dans le texte, donne-t-il lieu à des actions d'une victime qui se plaindrait d'un manque de prévention ? Toute la question est de savoir si le principe est d'application directe. Par exemple, le fumeur peut-il engager une action contre l'Etat pour manque de prévention ? A quelles règles obéit cette obligation du « système de santé » à la protection de la santé ? Au principe de précaution ? A Toulouse, par exemple, les victimes pourraient-elles plaider en invoquant ce droit à la protection de la santé ? Les personnes contre qui se retourner se trouvent parfaitement énumérées dans l'article 1^{er}. Ici, le fait de ne parler ni de droit aux soins, ni de droit à la santé, mais de droit à la protection de la santé, n'est pas sans effet.

Sans doute est-ce pour prévenir les abus de ce droit que l'on trouve la formule, habile, de « meilleure sécurité sanitaire possible ». On voit la contradiction : soit il s'agit d'un droit effectif, et il va ouvrir une perspective infinie pour des procès contre la puissance publique ; soit c'est une fiction, un simple effet d'annonce. En tout état de cause, une telle disposition ne doit pas figurer dans un texte de loi, sinon elle créera potentiellement des difficultés incommensurables.

Le problème est ensuite de savoir comment le système de soins va gérer ses propres imperfections, ses ratés, quelles sont les obligations que l'on met à sa charge, comment se fait la répartition de la charge des risques au sein du système de soins.

On pourra d'abord noter qu'il n'est guère question, sauf au titre de la qualité – mais c'est un chapitre qui rassemble un catalogue de mesures éparses –, de la prévention des accidents médicaux. Il y a des éléments isolés dans le projet, mais rien de systématique, pas une volonté de gérer le risque : rien n'est prévu en matière de statistique d'accidents en matière de veille sanitaire, par service, par établissement. On note seulement la suspension de médecins face à des dangers graves, l'affirmation de la « compétence », la formation professionnelle, peut-être un nouveau rôle de l'ANAES. C'est peu au regard de l'importance de ce chapitre.

Plus grave, si l'on peut dire, les procédures de recours proposées ne garantissent pas le respect des droits des malades. Des commissions régionales de conciliation et d'indemnisation sont créées. Elles sont compétentes pour tous litiges concernant la relation entre soignants et usagers, elles vont prendre à leur charge la plainte de la victime et lui donner une réponse dans un bref délai. Ainsi la victime se trouve déchargée de la conduite de la procédure. Elle est libérée de la charge de la preuve. L'expertise est gratuite, le coût des procédures étant reporté sur l'instance qui aura la charge de l'indemnisation.

Quant au fond, le droit de la victime est fondé sur le seul fait de la gravité du dommage subi. La commission régionale de conciliation et d'indemnisation, constatant le fait du dommage, sa relation avec un acte médical et son caractère anormal, en répartira la charge entre l'assureur du responsable, ou, en cas d'aléa thérapeutique, un Office national d'indemnisation des accidents médicaux créé *ad hoc* et essentiellement financé, au titre de la solidarité, par l'assurance maladie.

Tout cela est fort habile et décline les conséquences de la « démocratie sanitaire » précédemment instituée. Les commissions régionales de conciliation et d'indemnisation sont composées de magistrats, d'usagers et de professionnels. Ce ne sont pas des tribunaux. Elles visent à concilier. Elles n'ont pas à sanctionner les responsables, à les stigmatiser comme le fait un tribunal. On recherche des transactions, des partages de responsabilité entre ceux qui concourent au système de soins. Le projet prévoit même, notion nouvelle en droit, des « responsabilités partielles ».

M. Claude Evvin, *rapporteur*. C'est M. Kessler qui pense que c'est nouveau !

M. Jean-François Mattei. D'ailleurs de quoi le malade pourrait-il demander la sanction ? N'a-t-il pas décidé des soins dont il se trouve être la victime ? Les commissions régionales de conciliation et d'indemnisation rendent des « avis », contraignants pour les payeurs, qui, sur leur base, feront une offre que la victime pourra ou non accepter. L'indemnisation se faisant en droit commun, de quoi la victime pourrait-elle se plaindre ? La victime, certainement indemnisée, ne se désintéressera-t-elle pas du fait de savoir comment se fera *in fine* la répartition des charges ? Ce pourrait être l'œuf de Colomb en matière d'indemnisation. Les médecins, après tout, sont assez contents ; le principe de la responsabilité pour faute, qui les protège, est reconnu et ne fait plus l'objet de recours judiciaires ; les victimes, sont contentes : elles sont toujours indemnisées sans procès. Qui pourrait se plaindre ? On peut cependant craindre que cette volonté systématique de concilier et cette déresponsabilisation ne se retournent contre l'intérêt du patient.

En effet, la procédure n'est simple qu'en apparence et pose de redoutables problèmes quant au respect des droits des parties, victimes et responsables éventuels. L'institution des commissions régionales de conciliation et d'in-

demnisation ne saurait les empêcher de se pourvoir devant les tribunaux de droit commun – par exemple, les victimes qui refuseraient le statut d'usager de la « démocratie sanitaire », qui voudraient voir sanctionner l'auteur de leurs troubles ou qui chercheraient à maximiser le montant des indemnités, ce droit étant reconnu par la Convention européenne des droits de l'homme.

Aussi risque-t-on de rencontrer des conflits entre l'avis des commissions d'indemnisation et les jugements des tribunaux. Leurs logiques, – la conciliation entre des droits d'un côté, la sanction d'une responsabilité de l'autre –, ne sont-elles pas profondément hétérogènes, et cela d'autant plus que les avis de ces commissions ne sont compétents qu'au-delà d'un certain seuil de gravité du dommage, en dessous duquel les victimes, pour être indemnisées, devront se tourner vers les tribunaux. Nouvelle cause de confusion. Au-delà, les commissions régionales sont souveraines : on verra donc, selon les régions, des avis différents rendus sur des affaires similaires. Une commission nationale est bien créée pour « homogénéiser » l'application de la loi, mais elle n'a pas pouvoir d'appel. Que devient alors l'égalité devant la loi, un des droits de l'homme pourtant les plus fondamentaux ? Voilà qui ne manquera de donner au Conseil constitutionnel l'occasion de préciser sa jurisprudence en matière de responsabilité et d'indemnisation.

Cette procédure non judiciaire risque bien, dans les faits, d'être déresponsabilisante : elle n'encourage guère à la prévention. On concilie, on partage les responsabilités, on indemnise, et cela dans une ambiance de transaction où chaque corporation a son mot à dire. La responsabilité peut-elle s'accommoder de tels marchandages ? Comme l'indemnisation de la victime est acquise dans tous les cas, qu'elle ne dépend plus de l'avis d'une commission qui n'a pratiquement qu'à en répartir la charge, la logique pourra être plus gestionnaire que judiciaire. Au-delà, on crée une obligation d'assurance des responsables, mécanisme dont l'effet est de séparer les dimensions morale et juridique d'une responsabilité dont on n'a plus à porter le poids financier. Le projet peut bien parler de « faute » et de responsabilité, emprunter le langage des codificateurs de 1804, les mots n'ont plus le même sens.

Enfin, n'est-il pas contradictoire que, dans la mesure où l'usager engage sa responsabilité dans les soins qu'il reçoit, on fasse porter à la « solidarité » la charge des accidents sans faute du médecin ? Autrement dit, il s'agit d'une responsabilité sans sanction effective. En pleine responsabilité, il reviendrait à l'usager de se garantir contre les conséquences de ses choix, en ayant recours à l'assurance individuelle. En outre, la solidarité en question, c'est, pour l'essentiel, l'assurance maladie, ce qui signifie bien que la responsabilité est celle du système de soins. Fiction à nouveau que la responsabilité de l'usager.

Pouvait-on éviter ces complications, ces contradictions, voire ces perversions ? Y a-t-il des solutions alternatives ? Certainement. Si l'on croit effectivement à la notion de « système de santé », il est logique de lui faire porter la charge des dommages causés : il a la maîtrise de l'offre. Il revient alors au « système de soins » d'assurer ses prestataires – les professionnels –, pour leur responsabilité, l'intermédiation d'assurance permettant, par une expertise indépendante, d'organiser une véritable politique de gestion de risques et de prévention. C'est une solution proche de la réforme suédoise, dont vous nous avez dit un mot hier, monsieur le ministre, où l'indemnisation des accidents médicaux est conçue comme une assurance

de responsabilité de l'ensemble du corps médical, lequel s'engage vis-à-vis de ses patients à mettre en œuvre les meilleurs soins possibles.

Si maintenant, deuxième possibilité, on estime que le malade a une responsabilité dans les choix thérapeutiques, la sanction de cette responsabilité doit être une couverture d'assurance directe de la personne, comme les assureurs le proposent depuis dix ans. Cette proposition avait d'ailleurs été reprise par Laurent Fabius. La cotisation personnelle se serait élevée à 100 francs par an et par famille et un dispositif avait été prévu pour payer les cotisations des personnes vivant en dessous d'un certain seuil de revenus.

L'une ou l'autre de ces solutions serait beaucoup plus simple que celle qui nous est proposée, laquelle emporte tant de conséquences sur l'avenir de l'éthique médicale. Le Gouvernement n'y a pas recouru, et je le regrette profondément. Cela dit, je ne veux pas me livrer à un procès d'intention.

Je conclurai par quelques mots simples. Il s'agit de problèmes effroyablement complexes.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Non !

M. Jean-François Mattei. Nul ne peut contester que le Gouvernement, les commissions et les rapporteurs aient beaucoup travaillé. Pour avoir suivi ces questions depuis longtemps et avoir eu l'occasion d'échanger avec tel ou tel, je sais la préoccupation commune de trouver des solutions. Nous sommes nombreux à être persuadés que dans une société qui change, il faut parfois innover. Oui, la relation médecin-patient doit être aménagée ; oui, la responsabilité des uns et des autres doit être reconsidérée. Oui, il faut proposer des mécanismes d'indemnisation aux victimes d'accidents.

Mais au-delà de ces points de convergence sur les intentions, il m'apparaît que les solutions proposées dans le projet que vous nous présentez, monsieur le ministre, ne correspondent en rien à la réalité, ni en ce qui concerne la démocratie sanitaire, ni pour ce qui est de la responsabilité et du système d'indemnisation. En tout cas, c'est ma conviction profonde.

Si ce texte était voté en l'état, nul doute qu'il faudrait y revenir. Aussi, je vous propose de le reprendre ensemble. C'est la raison pour laquelle je vous demande de voter le renvoi en commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je ne tiens pas à allonger un débat qui va nous tenir, pour mon plus grand bonheur, de nombreuses heures, de jour et de nuit, mais, après avoir écouté avec beaucoup d'attention l'intervention de Jean-François Mattei, je vais lui donner mon sentiment sur celle-ci. Je répondrai à la reprise de la séance aux orateurs qui sont intervenus hier.

Monsieur Mattei, je vous remercie d'avoir admis avec nous la nécessité de légiférer dans les trois domaines qui font l'objet des trois premiers titres du projet de loi et de reconnaître que la tâche n'était pas forcément aisée. C'est sans doute pour cette raison que vous ne vous êtes pas attaché à cette tâche au moment où vous pouviez la mettre sur le métier.

Le texte, certainement imparfait comme toutes les tâches humaines, me paraît constituer un très grand progrès dans la vie démocratique de notre pays – démocratie sanitaire et démocratie tout court – et il est surtout de nature, ce qui est son objectif, à améliorer la vie quotidienne des malades et des médecins.

Vous avez dit que le texte n'était pas à la hauteur, utilisant parfois pour le montrer des arguments polémiques sur lesquels je ne m'étendrai pas. En fait, vous avez surtout argumenté comme un juriste. Et je reviendrai sur quelques éléments de cette pensée juridique que je connais bien et dont je crois même voir l'inspiration, laquelle vous honore.

Selon vous, nous n'aurions pas choisi la bonne méthode, l'Etat intervient trop, et il aurait mieux valu retenir la démarche assurantielle. C'est une position que je respecte venant d'un libéral comme vous. D'ailleurs, il fut un temps où je pensais que l'indemnisation de l'aléa thérapeutique, de la faute en général, devait s'accompagner d'une démarche personnelle pour placer chaque individu devant sa responsabilité propre à l'égard de son corps, plus encore qu'à l'égard de sa voiture ou de son habitation. Ainsi, dans le projet de loi de 1992, j'avais envisagé d'instaurer une contribution minimale de 30 francs par famille et par an ; il ne me paraissait pas nécessaire de recourir aux assurances, la participation de la sécurité sociale de l'assurance maladie étant suffisante. Je comprends donc l'esprit de votre démarche, mais je vois pas en quoi notre texte mérite l'opprobre dont vous l'avez couvert.

Selon vous, monsieur Mattei, le texte bouleverse radicalement l'éthique de la relation médicale. C'est vrai ! J'espère aussi qu'il le fait dans le bon sens ! Pour moi, l'éthique médicale ne se résume pas à la dette éthique du médecin – quelle expression – vis-à-vis du malade. C'est pourquoi je propose que les fondements éthiques de cette relation soient revisités. Voilà qui devrait vous plaire. Pourquoi reviendrait-il au seul médecin de définir le contenu de la relation médicale, de décider dans telle ou telle circonstance pathologique où se situent les limites de l'éthique ? En tout état de cause, un tel débat mérite autre chose que les vociférations que j'ai entendues.

Je sais que des médecins de qualité – et ils sont bien représentés dans cette salle – ne décident pas seuls, mais je sais aussi qu'il est des cas où la relation avec le malade ne s'établit pas assez.

Parlant des personnes malades, vous avez déploré que l'on emploie à leur égard le mot d'« usagers ». C'est un mot que je déteste aussi même si les personnes en question peuvent parfois être considérées comme telles dans la mesure où elles « utilisent » notre système de soins, lequel est, ô combien, performant, malgré ses difficultés actuelles et l'extrême anxiété des personnels. Bref, ces personnes malades nous disent fortement qu'elles en ont assez qu'on se mette systématiquement à leur place. Certes, elles ont besoin de la relation thérapeutique, du savoir médical, de la décision médicale, mais elles ont aussi besoin d'explications, d'être parties prenantes, d'être partenaires. De bons médecins pratiquent ainsi, mais cela n'a rien de systématique. Au contraire, comme le prouve ce que j'ai entendu hier, des attitudes paternalistes et des comportements tendant à infantiliser les patients prévalent encore trop souvent. De la compassion, nous en avons besoin, certes, mais nous n'avons pas besoin que de cela. L'éthique médicale, ce n'est pas que l'éthique du médecin.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Tout à fait !

M. le ministre délégué à la santé. Cela dit, je ne condamne ni ne critique l'éthique du médecin. Au contraire, j'en ai besoin.

J'ouvre une parenthèse pour vous remercier d'avoir dit que ce n'étaient pas « des usagers » que j'avais trouvés au Kosovo, au Biafra ou en Somalie – quoiqu'ils auraient bien voulu être les usagers d'un système de santé, mais il n'y en avait pas ! Bref, c'étaient des personnes malades, des personnes qui étaient en train de mourir et qu'il nous fallait, dans la mesure de nos modestes moyens, essayer d'aider. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'objectif premier de la médecine n'est-il pas d'être au service des malades ? En quoi consiste le métier de soigner, sinon à mettre son art – observez le mot que j'utilise – ...

M. Alain Calmat. C'est le mot juste !

M. le ministre délégué à la santé. ... au service des autres ? Et il revient aussi au malade de définir ce que doit être ce service.

Vous avez parlé d'« illusion », car, selon vous, la dissymétrie est trop grande. A votre avis, c'est se leurrer que de penser que la relation médecin-malade puisse être égalitaire. Mais, hélas ! elle ne l'est pas, monsieur Mattei, et vous le savez très bien. Nous nous efforçons seulement de l'équilibrer. Quand on a l'occasion – triste occasion – de changer de rôle, d'enlever sa blouse blanche et de devenir soi-même le malade allongé au fond d'un lit, la dissymétrie saute aux yeux. Je crois qu'il faut aller vers un peu plus d'égalité. Mais cette égalité, ce n'est pas l'identité, c'est le respect de la différence qui demeure entre le malade et le médecin. Nous souhaitons que l'égalité s'installe et que cette différence ne serve pas à renforcer le pouvoir médical. J'en ai assez profité – vous aussi, monsieur Mattei – pour savoir que cela existe. Mais nous n'avons pas été les seuls à en profiter, nous en faisons profiter aussi les personnes malades – tout au moins je l'espère.

Vous parlez d'individualisation. Nous, nous parlons de respect de l'autonomie, de restauration de celle-ci. L'autonomie, c'est peut-être ce qui caractérise le plus fondamentalement l'homme – n'en déplaise à mon ami Luc Ferry qui revendique fortement en faveur du droit à l'hétéronomie. Et je comprends fort bien qu'on soit aussi pour le droit à l'hétéronomie : vous êtes tous très hétéronomes, et c'est très bien. (*Sourires.*)

J'en reviens au texte. Selon moi, le respect de l'autonomie de l'autre devrait être l'un des principaux fondements de l'éthique clinique. Je me demande si notre tradition médicale ne l'a pas un peu oublié. C'est pourquoi je pense que ce projet de loi est assez bouleversant.

Sous prétexte de vouloir agir pour le bien d'autrui, ne décidons-nous pas, nous les médecins, beaucoup pour lui, de ce qui est bien et de ce qui ne l'est pas ? Je considère que nous déciderons mieux avec le consentement éclairé de celui-ci.

Vous dénoncez le rôle que nous entendons accorder aux associations de malades et d'usagers du système de santé. Quelle est leur représentativité et leur degré d'indépendance, demandez-vous ? Sont-elles agréées et financées par l'Etat ? Eh bien, elles sont agréées comme toutes les associations dans notre pays. Ni plus ni moins ! Ensuite, elles ne sont pas financées par l'Etat ; parfois, ce

sont même elles qui le financent – je pense à la Ligue nationale contre le cancer – en nous aidant à mettre en place des dispositifs performants.

Quelle est leur place, demandez-vous, à côté de la représentation politique et sociale ? Là encore, nous ne parlons pas de la même chose, nous ne donnons pas le même sens que vous aux mots « démocratie sanitaire ». Pour ma part, je tiens à saluer le rôle des associations de malades, pas par démagogie mais parce qu'elles m'ont beaucoup appris. A vous aussi, vous l'avez dit, et je ne vous critique pas sur ce point. Mais puisque, dans votre service, vous travaillez souvent avec elles, pourquoi ne voulez-vous pas faire bénéficier les autres de cette collaboration ?

M. Jean-François Mattei. Pas en donnant un pouvoir à ces associations !

M. le ministre délégué à la santé. La représentation est peut-être critiquable, mais, comme vous, je connais bien l'histoire du sida et je me souviens que les associations de malades n'étaient pas agréées lorsqu'elles ont commencé de nous secouer fortement. Or elles ont bien fait, même si ce n'était pas agréable ! Nous avons tout de même bénéficié de leur action, et tout le système a été remis en cause. Avec ce qui se passe actuellement avec la Ligue nationale contre le cancer, c'est la même chose : et c'est très bénéfique, car elle nous avait précédés en organisant les états généraux du cancer avant que nous ne mettions nous-mêmes en place les états généraux de la santé.

Je crois que nous avons intérêt à travailler ensemble. Nous ne donnerons pas aux associations une place excessive – qui serait celle d'un syndicat, par exemple. Cela dit, jusqu'à présent, les associations qui siègent au sein de conseils d'administration des hôpitaux ne se font pas assez entendre par rapport aux syndicats et à la représentation habituelle des personnels – mais il faut reconnaître que ce n'est pas facile. C'est pourquoi il est souhaitable qu'elles se fassent un peu mieux entendre.

Mme Yvette Benayoun-Nakache. Absolument !

M. le ministre délégué à la santé. Vous me dites qu'elles sont excessives, qu'il y en a beaucoup. Au Kosovo, quand j'y étais, il y avait 523 ONG ; c'était peut-être un peu trop, mais c'était mieux que pas du tout !

Les associations de malades existent. Faisons en sorte de trouver ensemble – on peut amender le projet de loi sur ce point – une représentation optimum.

S'agissant de vos remarques sur la reprise en main par l'Etat, elles ne sont pas sérieuses ! Certes, celui-ci joue un rôle, mais je crois que la manière dont évoluent les systèmes de santé des autres pays européens, systèmes qui sont moins rigides que le nôtre, montre que notre système de santé, en dépit de ses imperfections et de la crise actuelle qu'il traverse – j'espère qu'elle se résoudra –, est le meilleur possible.

M. Jean-Jacques Filleul et Mme Yvette Benayoun-Nakache. Très bien !

M. le ministre délégué à la santé. Vraiment, je ne pense pas que l'Etat veuille être omniprésent.

J'ai été un peu choqué par vos propos sur le « consentement éclairé » – et je veux bien supprimer le mot « éclairé ». Qu'est-ce que le consentement sinon le résultat d'un dialogue qui s'établira beaucoup mieux entre le médecin et la personne malade et au cours duquel le premier convaincra la seconde de prendre la bonne décision ?

Mme Jacqueline Mathieu-Obadia. Mais c'est déjà ce qui se fait !

M. le ministre délégué à la santé. Non, madame, ce n'est pas déjà ce qui se fait ! Que me racontez-vous ! Je peux vous citer de multiples exemples d'établissements – pas dans notre bonne ville, mais ailleurs – où l'enfant atteint d'un cancer est placé sans demander l'avis de ses parents.

M. Jean-François Mattei. C'est contraire à la loi, et ce doit être condamné !

M. le ministre délégué à la santé. Oui, mais ça ne l'est pas et ça se voit partout, monsieur Mattei. Vous savez très bien que, hélas ! on ne peut faire respecter la loi dans tous les endroits.

M. Jean-Luc Prél. Ah, alors, celle-là ne sera pas non plus respectée ?

M. Jean-Pierre Foucher. Et c'est vous qui nous dites que tout va bien, monsieur le ministre ?

M. le ministre délégué à la santé. Vous vous abritez derrière la loi quand ça vous arrange, mais vous me demandez de ne pas en faire une quand ça vous dérange !

Vous savez très bien que c'est ainsi que les choses se passent, qu'il y a un pouvoir médical, et qu'on tremble devant le médecin. Vous savez très bien qu'il est très difficile pour le papa ou la maman d'un enfant malade d'être suffisamment informé et de pouvoir décider par eux-mêmes : on est sous la contrainte, on est dans un autre état, et on veut avant tout que son enfant guérisse. C'est pourquoi il faut codifier les rapports des médecins et du malade afin que le consentement de ce dernier soit plus éclairé.

Ne me dites pas, madame Matthieu-Obadia, que vous ne connaissez pas des cas comme celui-là. Il y en a plein. Savez-vous par exemple qu'il est possible encore aujourd'hui de sortir d'un séjour dans un hôpital français – pourtant extraordinairement performant – sans que personne vous ait parlé ? Ça se voit encore tous les jours !

Mme Jacqueline Mathieu-Obadia. Et croyez-vous qu'une loi va permettre qu'on se parle ?

M. le ministre délégué à la santé. Quand nous avons cherché qui avait reçu une transfusion sanguine, nous nous sommes aperçus que cet acte ne figurait pas dans les dossiers des patients. Comment pouvez-vous me dire dès lors qu'on parle aux patients ? Ce n'est pas vrai ! Quand on le peut, on le fait, mais on devrait le faire plus souvent, et ce n'est pas le cas. Pour toutes sortes de raisons, parce que l'on est débordé, on n'a pas le temps de parler suffisamment.

Un mot sur le dossier médical, mais j'en parlerai plus longuement au moment de la discussion des articles. Je ne peux pas être en désaccord avec vous, mais vous avez une curieuse façon de présenter les choses ; personne n'assènera la vérité aux malades. Vous avez cité de formidables sondages qui font état de 80 et quelques pour cent de gens qui voudraient accéder à leur dossier. Eh bien, moi, je vous citerai le résultat d'une étude menée dans les meilleurs services d'éthique médicale des Etats-Unis : elle révèle que seuls 6 à 7 % des patients veulent accéder à leur dossier, c'est-à-dire très peu.

Nous ne serons pas débordés : il y aura quelques demandes, et elles seront légitimement satisfaites. S'installeront une autre culture médicale, une autre façon d'écrire un dossier, un autre dialogue, un autre rapport avec les patients. En tout cas, il n'est pas question d'assèner la vérité aux malades.

Je partage votre sentiment que la lecture solitaire de son dossier peut se révéler dangereuse pour un malade. Si ce n'est pas encore assez clair, nous devons – Mme Catherine Génisson l'a dit hier – établir une liste extrêmement précise des éléments qui pourront ou non être portés à la connaissance du malade. Si ce doit être fait, faisons-le.

Un médecin pourra, sans que ce soit obligatoire car le patient peut ne pas le souhaiter, lire son dossier à l'intéressé. Ce médecin sera soit un médecin généraliste, soit un membre de l'équipe médicale hospitalière travaillant en réseau avec la médecine de ville. Nous avons donc pris des précautions.

On a parlé d'une « tutelle » de la CNAM.

Il s'agira non pas d'une tutelle, mais d'un financement.

Vous critiquez la création d'un institut national de prévention et de promotion de la santé. Comme vous nous félicitez d'avoir créé des agences qui ont amélioré l'état sanitaire de notre pays, vous nous félicitez bientôt d'avoir créé cet institut, que nous contrôlerons tous.

Dernier élément, le plus important : il faut absolument, monsieur Mattei, distinguer la « faute » de l'« aléa », sinon il n'y aura plus de responsabilité, ni de l'établissement ni des médecins. Je connais le raisonnement juridique selon lequel on fait litigieux de cette distinction et qui veut que, faute ou pas et quelle que soit l'origine de la faute, on soit indemnisé.

Mais je m'étonne que vous le teniez !

M. Jean-François Mattei. Vous faites un contresens ! J'ai défendu la position que vous êtes en train de défendre.

M. le ministre délégué à la santé. Je suis rassuré car cela contredit l'idée que j'avais de votre dialectique. (*Sourires.*)

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Restons-en au contresens ! Ne dissipons pas les malentendus ! (*Sourires.*)

M. le ministre délégué à la santé. Quoi qu'il en soit, nous avons là un débat comme je les aime, et je vous remercie de l'avoir suscité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à Mme Jacqueline Mathieu-Obadia, à qui je demande de s'exprimer en une minute au plus.

Mme Jacqueline Mathieu-Obadia. Cela devrait être possible, monsieur le président.

Monsieur le ministre, vous ne serez pas étonné que j'approuve entièrement le remarquable exposé de M. Mattei.

Hier soir, j'ai parlé beaucoup moins bien et en très peu de temps de la démagogie que je craignais de percevoir dans le texte. J'ai dénoncé le fait que celui-ci portait atteinte à la médecine libérale. Quant à l'Ordre des médecins, sur lequel je me suis longuement exprimée, je me suis étonnée qu'on mette tant d'acharnement à le détruire, détruisant *in fine* la confiance (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), cette confiance qu'aucune loi ne pourra imposer entre le malade et son médecin.

J'ai également manifesté mon angoisse à la perspective de l'étatisation que l'on nous propose : on déresponsabilise le médecin, on opère un transfert sur un malade qui n'a qu'un besoin, celui d'être pris en charge, de voir partager sa peine et ses difficultés, et un Etat tout-puissant qui édicte des règles que tout le monde devra appliquer.

Mme Yvette Benayoun-Nakache. Oh !

Mme Jacqueline Mathieu-Obadia. Monsieur le ministre, ce n'est pas du tout ainsi que nous concevons la loi qui aurait dû être : c'est pourquoi nous voterons la motion de renvoi en commission.

Essayons, en renvoyant le texte en commission, de revoir les dispositions de celle que vous nous proposez, à la lumière de tout ce qui a été dit,...

M. Alfred Recours. Ce serait passionnant, mais on peut le faire dans l'hémicycle !

Mme Jacqueline Mathieu-Obadia. ... même si nous dépassons quelque peu le temps prévu pour son examen ! Cela en vaudrait vraiment la peine !

M. le président. La parole est à M. Marc Laffineur.

M. Marc Laffineur. Monsieur le ministre, le projet de loi est complexe et il est normal que vous en parliez avec passion, d'autant que vous avez consacré beaucoup de temps à le préparer. Mais ne caricaturez pas les propos des uns et des autres.

Les opinions peuvent être différentes,...

M. le ministre délégué à la santé. Certes !

M. Marc Laffineur. ... s'agissant d'un texte de cette nature. Alors essayons de nous écouter les uns et les autres, sans céder à la caricature, comme vous avez depuis hier eu quelquefois tendance à le faire.

M. le ministre délégué à la santé. Je vais sans doute trop vite !

M. Marc Laffineur. On ne vous laisse pas assez de temps pour parler ! (*Sourires.*)

M. le président. M. le ministre est contraint par M. le Garrec ! (*Sourires.*)

M. Marc Laffineur. Quoi qu'il en soit, notre préoccupation commune est bien sûr le patient. A cette préoccupation, vous essayez de répondre. Nous aussi.

Le rôle du professionnel consiste à offrir au malade les meilleures possibilités de lutter contre sa pathologie. Si nous nous retrouvons sur ce point, nous n'avons pas forcément la même interprétation des choses pour donner à celui-ci les plus grandes chances.

En ce qui concerne l'information, la remise du dossier médical, il ne faut pas oublier que le psychisme d'un malade n'est plus celui d'un être normal, ainsi que vous l'avez reconnu. Les interprétations de telle ou telle donnée peuvent donc être différentes.

S'agissant de l'aléa thérapeutique, il me semble important que nous puissions discuter davantage de ce point en commission afin d'améliorer un texte qui est d'une très grande complexité.

Nous voterons donc la motion défendue par M. Mattei.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Foucher.

M. Jean-Pierre Foucher. Monsieur le président, je vais essayer de ne pas retarder M. le président de la commission. (*Sourires.*)

Jean-François Mattei a fait une très bonne analyse de l'application du texte dans la médecine de tous les jours, en ce qui concerne aussi bien le soignant que le malade.

Je tiens moi aussi à saluer le travail accompli par les rapporteurs. Mais il faut reconnaître qu'en commission la plupart de nos amendements – en fait 99,9 % –, qui ten-

daient à améliorer le projet de loi, ont malheureusement été refusés pour des raisons plus politiques que pragmatiques. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Ce n'est pas vrai !

M. Alfred Recours. M. Foucher est d'ordinaire mieux inspiré !

M. Jean-Pierre Foucher. C'est vraiment dommage...

M. Alain Calmat. Vous n'avez pas de leçons à nous donner !

M. Jean-Pierre Foucher. ... car il s'agit d'un texte pour lequel on aurait pu aboutir à des solutions acceptables pour tout le monde.

Voilà pourquoi nous souhaitons renvoyer le texte en commission. Le groupe UDF votera donc la motion de renvoi.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la motion de renvoi en commission.

(*La motion de renvoi en commission n'est pas adoptée.*)

3

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi, n° 3258, relatif aux droits des malades et à la qualité du système de santé :

MM. Claude Evin, Bernard Charles et Jean-Jacques Denis, rapporteurs au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (titres I^{er} à IV du rapport n° 3263).

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt heures dix.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*